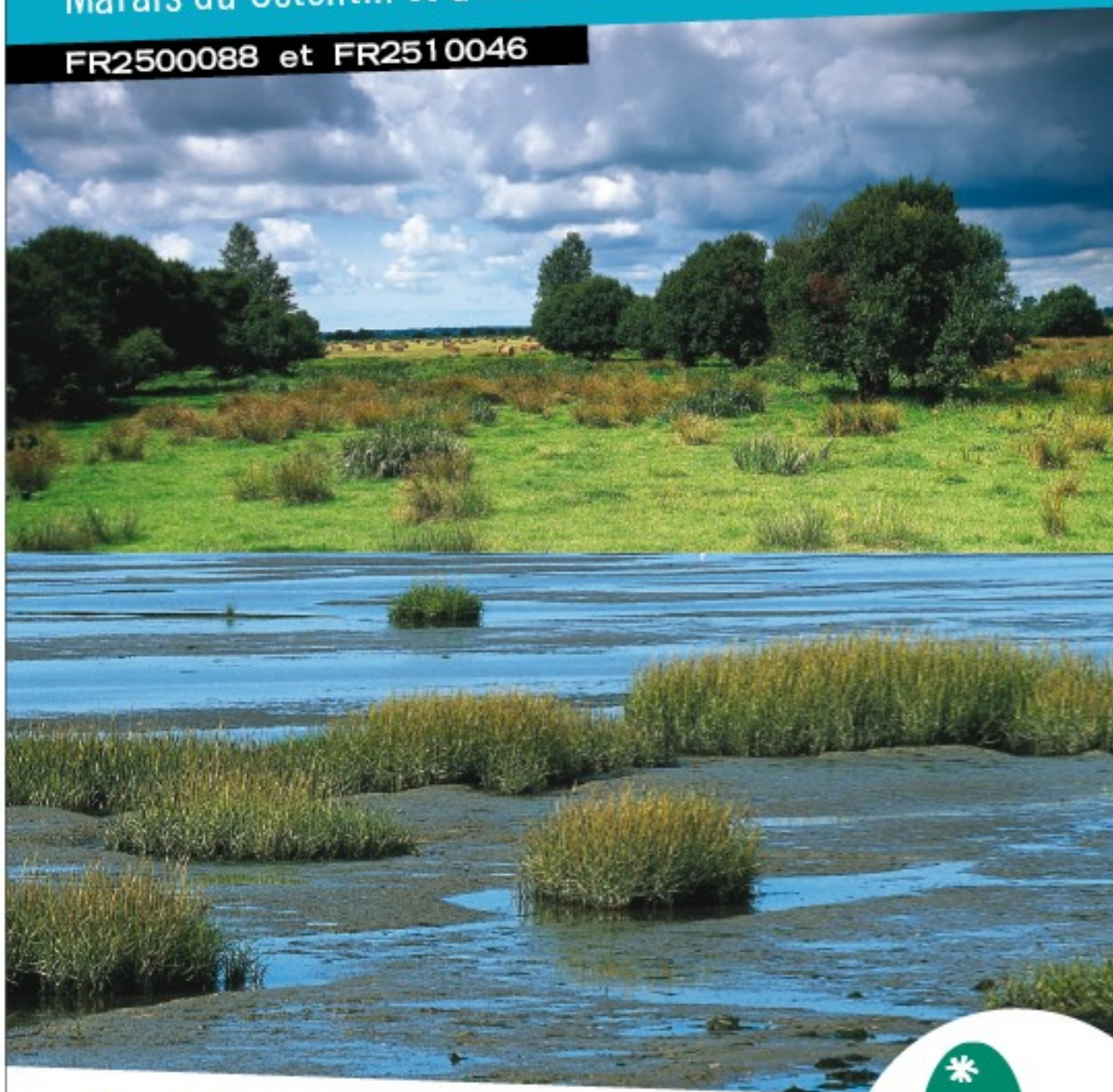


Sites Natura 2000

Directive Habitats et Oiseaux

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

FR2500088 et FR2510046



Bilan 2018

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Faits marquants

Le bilan MAEC de 2018 s'établit à 122 dossiers pour 2 298 ha. L'ensemble des contrats MAEC en cours représente 44% de la SAU du site.

La révision du zonage des ICHN rend une partie des communes du territoire éligible à cette aide à compter du 1^{er} janvier 2019.

Un nouveau contrat Natura 2000 a été déposé cette année pour l'entretien des clairières de la Roselière des Rouges-Pièces.

Après la ré-apparition d'un Râle des genêts en vallée de la Taute l'an passé, ce sont deux chanteurs qui ont été contactés cette année. Les agriculteurs concernés ont reporté la fauche jusqu'à fin août afin de laisser le plus de chance à une éventuelle nichée.

Le document ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » FR2500088, et Directive Oiseaux FR2510046 entre janvier et décembre 2014. Il reprend dans sa première partie l'architecture de ces documents d'objectifs (Fiches mesure) pour repositionner les actions exécutées cette année.

Dans ce document, les éléments relatifs à chaque Directive sont signalés par les



pictogrammes suivants :  : Directive Habitats,  : Directive Oiseaux

Table des matières

Etat d'avancement.....	7
Bilan des actions menées en 2018.....	9
Fiche mesure 1 :.....	9
Encourager les pratiques agricoles extensives.....	9
Fiche mesure 2.....	14
Soutenir le pâturage collectif.....	14
Fiche mesure 3 :.....	14
Conseiller pour la gestion des mares de gabion.....	14
Fiche mesure 4 :.....	15
Pérenniser la gestion des espaces protégés.....	15
Fiche mesure 5 :.....	30
Conserver un réseau de fossés et mares entretenus.....	30
Fiche mesure 6 :.....	32
Restaurer des secteurs embroussaillés.....	32
Fiche mesure 7 :.....	32
Suivre l'évolution des boisements dans les marais.....	32
Fiche mesure 8 :.....	33
Réglementer le boisement dans les marais.....	33
Fiche mesure 9 :.....	33
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières.....	33
Fiche mesure 10 :.....	36
Aménager et gérer le réseau de roselières.....	36
Fiche mesure 11 :.....	37
Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS.....	37
Fiche mesure 12 :.....	37
Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs).....	37
Fiche mesure 13 :.....	38
Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion	38
Fiche mesure 14 :.....	38
Relever la ligne d'eau du Gorget.....	38
Fiche mesure 15 :.....	39
Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget).....	39
Fiche mesure 16 :.....	40
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »	40
Fiche mesure 17 :.....	40
Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau ».....	40
Fiche mesure 18 :.....	41
Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs.....	41
Fiche mesure 19 :.....	44
Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés.....	44
Fiche mesure 20 :.....	44
Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué.....	44
Fiche mesure 21 :.....	45
Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives.....	45
Fiche mesure 22 :.....	46

Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives.....	46
Fiche mesure 23 :	48
Entretien la végétation des remises diurnes d'anatidés.....	48
Fiche mesure 24 :	50
Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés.....	50
Fiche mesure 25 :	50
Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés.....	50
Fiche mesure 26 :	51
Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision.....	51
non prévu au Document d'Objectifs :	52
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre.....	52
Fiche mesure 27 :	54
Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel.....	54
Fiche mesure 28 :	55
Informers sur l'état d'avancement de la démarche.....	55
Fiche mesure 29 :	56
Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats.....	56
Fiche mesure 30 :	59
Suivre et évaluer les espèces.....	59
Fiche mesure 31 :	73
Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.....	73
Fiche mesure 32 :	85
Améliorer les connaissances sur les espèces.....	85
Fiche mesure 33 :	86
Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise.....	86
Fiche mesure 34 :	87
Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise.....	87
Fiche mesure 35 :	88
Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte.....	88
Fiche mesure 36 :	90
Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral.....	90
Fiche mesure 37 :	92
Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.....	92
Fiche mesure 38 :	93
Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral.....	93
Fiche mesure 39 :	94
Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral.....	94
Fiche mesure 40 :	95
Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs).....	95
Évaluation des incidences des projets.....	96
Suivi des mesures compensatoires.....	97
Récapitulatif budgétaire 2018.....	98
Programme d'action prévisionnel 2019.....	99

Fiche d'identité des sites « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »

	Nom officiel	Numéro	Date de désignation du site	Date d'approbation du document d'objectifs
Directive Habitats	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	FR2500088	07 décembre 2004 (SIC) 12 août 2016 (ZSC)	16 mars 2011
Directive Oiseaux	Basses Vallées du Cotentin – Baie des Veys	FR2510046	08 mars 2006 (ZPS)	16 mars 2011

Aire biogéographique : Atlantique

Localisation du site Natura 2000 : Normandie
Manche (50) et Calvados (14)

Opérateur du site Natura 2000 : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Présidente des comités de pilotage: M. Jean-Michel Green

Etat d'avancement

	Réalisation significative
	Réalisation partielle

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 : Encourager les pratiques agricoles extensives									
2 : Soutenir le pâturage collectif									
3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion									
4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés									
5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus									
6 : Restaurer des secteurs embroussaillés									
7 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais									
8 : Réglementer le boisements dans les marais									
9 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières									
10 : Aménager et gérer le réseau de roselières									
11 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS									
12 : Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)									
13 : Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion									
14 : Relever la ligne d'eau du Gorget									
15 : Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement									
16 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »									
17 : Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »									
18 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs									
19 : Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés									
20 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué									

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
21 : Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives									
22 : Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives									
23 : Entretenir la végétation des remises diurnes d'anatidés									
24 : Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés									
25 : Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés									
26 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision									
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre									
27 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel									
28 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche									
29 : Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats									
30 : Suivre et évaluer les espèces									
31 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs									
32 : Améliorer les connaissances sur les espèces									
33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise									
34 : Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise									
35 : Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte									
36 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral									
37 : Canaliser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles									
38 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral									
39 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral									
40 : Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)									

Bilan des actions menées en 2018



Fiche mesure 1 : Encourager les pratiques agricoles extensives

Description

Mesures Agro Environnementales Climatiques

Cette année, il n'y a plus de contrats MAEt en vigueur.

Une nouvelle campagne de contractualisation a pu être menée en 2018.

Une animation et un appui au montage des dossiers auprès des exploitants candidats ont été proposés par le Parc (réunions d'information les 26 et 29 mars, permanences pour le montage des dossiers).

122 exploitations agricoles ont été accompagnées par le Parc ou par des structures de conseil ayant diffusé l'information auprès du Parc.

Les fiches navettes instaurées l'an passé par la Région, autorité de gestion ont été poursuivies. Co-signées par l'exploitant et le Parc elles permettent d'avoir une meilleure centralisation des données.

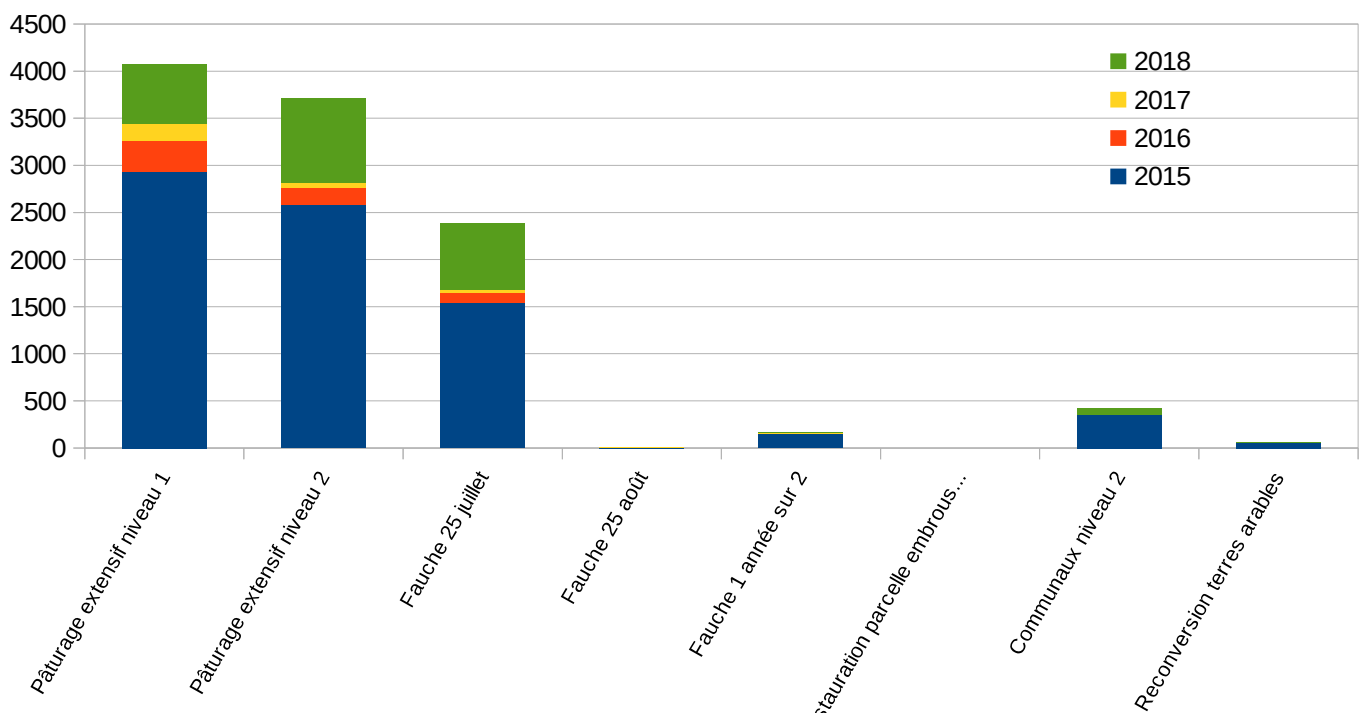
Cette année, c'est l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui assure la contrepartie des fonds FEADER pour le territoire.

L'instruction des contrats MAEC déposés les années précédentes est en train d'être réalisée.

Ces résultats partiels portent à **44% la SAU contractualisée**. Il faudra bien sûr attendre d'avoir les résultats exhaustifs des DDTM avant de valider ces chiffres.

MAEC	2015	2016	2017	2018
BN_COBE_HE01 Chargement moyen 1,4 uGB/ha:an, fauche après le 25 juin	2 928	335,71	179,54	630,97
BN_COBE_F002 bande-refuges				755
BN_COBE_HE02 Chargement moyen 1 uGB/ha, fauche après le 25 juin, o ferti	2 582	185,42	46,53	892,51
BN_COBE_HE03 fauche après le 25 juillet, o ferti	1 541	102,77	38,24	705,7
BN_COBE_HE04 fauche après le 25 août, o ferti	0,29		0,82	
BN_COBE_HE05 fauche 1 année sur 2, o ferti	151	1,54	5,43	2,24
BN_COBE_HE07 communaux, 1 UGB/ha instantané, fauche après le 25 juillet, 0 ferti	351			64,91
BN_COBE_HE06 restauration parcelle embroussaillée				
BN_COBE_HE08 reconversion terres arables	54			1,5

Surfaces contractualisées en MAEC (les données de 2015 ne sont pas exhaustives)



Répartition de la contractualisation MAEC

Charte Natura 2000

La Loi sur la Biodiversité votée en août 2016 a rétabli l'exonération de TFNB au titre des zones humides. Une nouvelle instruction fiscale a été diffusée en juillet 2017. Actuellement, le taux de compensation par l'Etat du manque à gagner des collectivités est de 23% pour Natura 2000 et de 100% pour les zones humides.

Quatre nouvelles demandes d'adhésion ont déposées en DDTM : trois pour la Manche et une pour le Calvados. La surface engagée en 2018 est de 259 ha dans la Manche et de 4 ha dans la Calvados. Huit communes sont concernées.

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)

Les zones agricoles défavorisées (terminologie française) sont des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques dans lesquelles la production agricole est considérée comme plus difficile. Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union européenne liées à ces handicaps.

Selon la réglementation européenne, on distingue actuellement 3 types de zones agricoles défavorisées :

- les zones de montagne ;
- les zones soumises à des contraintes naturelles importantes (ZSCN) ;
- les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS).

ZSCN et ZSCS sont appelées globalement et historiquement, « zones défavorisées simples » ou ZDS. L'unité de base pour la délimitation est la commune.

La révision du zonage des ZSCN et des ZSCS, que tous les États membres doivent effectuer a abouti à un nouveau zonage qui entrera en vigueur pour la campagne d'aide ICHN 2019.

Une majorité des communes concernées par le site Natura 2000 (mais pas l'intégralité!) sera concerné par cette nouvelle mesure.

Pour bénéficier de l'aide, le siège d'exploitation et au moins 80 % de la SAU doivent être en zone défavorisée. Le bénéficiaire doit par ailleurs détenir au minimum 3 ha de surfaces fourragères et 3 UGB (bovin ou autres).

La surface éligible regroupe les surfaces en productions fourragères (prairies, parcours, landes, estives, plantes fourragères annuelles) situées dans les communes listées.

Le montant de l'aide est dégressif (par tranche de 25ha et plafond de 75 ha avec application de la transparence des GAEC) et modulé selon le chargement de l'exploitation.

Préservation des nichées de Busards

Trois nichées de Busard cendré et une de Busard des roseaux ont été découvertes en prairie impliquant une intervention auprès des exploitants agricoles.

Busard cendré :

- 1^{er} nid ayant échoué (raison inconnue, probable manque de nourriture : femelle non nourrie ?)
- 2^{ème} nid ayant échoué (raison inconnue mais probable kleptoparasitisme d'un busard)

des roseaux nichant à proximité et dont les jeunes viennent de s'envoler)

- 3^{ème} nid : 3 jeunes à l'envol (envol 2 jours avant la date de fauche prévue).

Busard des roseaux

- un nid à 4 jeunes à l'envol : un jeune est encore non volant lors de la fauche du 31 juillet ; le nid a été clôturé.

Les exploitants des parcelles ont été contactés par la DDTM (conditionnalité PAC) ou le GONm (bail environnemental).



Busard des roseaux

Préservation des nichées de Râle des genêts

Après la découverte de deux chanteurs fin juin en vallée de la Taute, les exploitants des parcelles ont été contactés par la DDTM (conditionnalité PAC) ou le GONm (bail environnemental).

Pour cette espèce, découverte et/ou arrivée tardivement, la date de fauche des parcelles concernées a été reportée au 31 août moyennant le paiement d'une indemnité (de 200€).

Coût 2018

Nouveaux engagements MAEC : 480 156 €/an

Engagements en vigueur en 2018 : 1 511 800 €

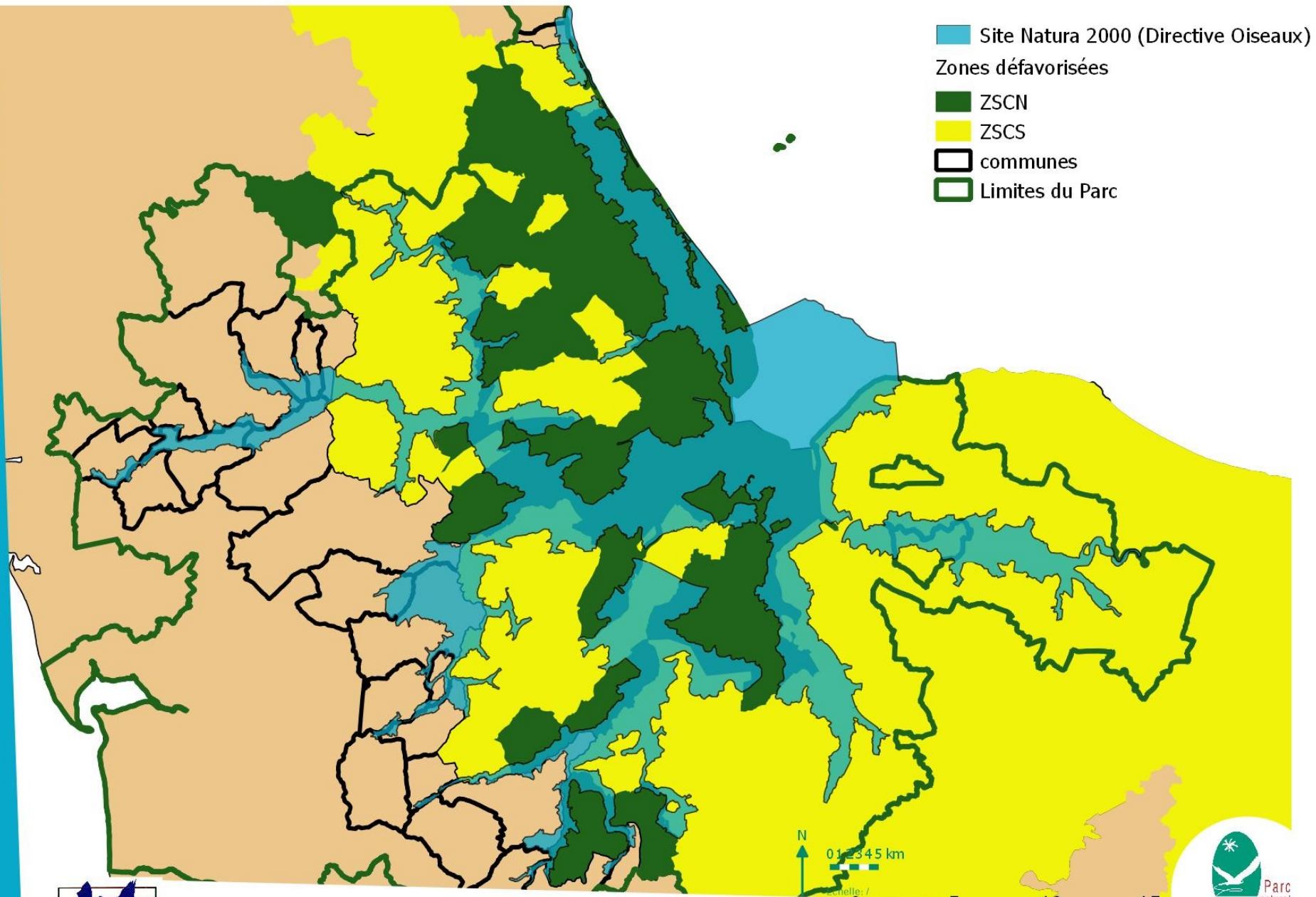
Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie/Europe

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : cf. ci-dessus

Révision des zones éligibles à l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel - 2019





Fiche mesure 2 Soutenir le pâturage collectif

Description

176 ha ont été engagés en BN_COBE_HE01 et 65 ha en BN_COBE_HE07.
Afin de ne pas pénaliser ces espaces collectifs, la Région Normandie a accepté de dé plafonner les MAEC pour ce type d'espace cette année.

Coût 2018

intégré à la mesure précédente

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : 1 516ha
Nombre d'équipements agropastoraux : 0



Fiche mesure 3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion

Description

Aucune action structurée pour cette mesure en 2018.

Par ailleurs, huit propriétaires de gabion ont été rencontrés à la faveur de dossiers nécessitant une évaluation des incidences. Des conseils sur la gestion des mares ont pu être apportés à cette occasion.

Coût 2018

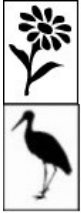
Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de communications (divers supports) : 0
Nombre de contacts individuels : 8



Fiche mesure 4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés

Description :

Documents de gestion

Le nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Sangsurière et de l'Adriennerie a été rédigé cette année et validé en décembre.

L'évaluation à mi-parcours de celui de la RNN du Domaine de beauguillot a été présenté en avril 2018.

Extension de la RNN du Domaine de Beauguillot

La DREAL a mandaté un bureau d'études pour réaliser un dossier d'avant-projet pour l'extension de la réserve.

Nouveaux contrats Natura 2000

Le dossier portant sur l'entretien des clairières à la Roselière des Rouges-Pièces qui était en suspens a pas été déposé par la commune.

Nouveaux contrats MAEC

Les données cartographiques n'ont été pas relevées cette année. Cette information n'est donc pour l'instant pas accessible.

Travaux de gestion

Des travaux prévus dans des contrats Natura 2000 ou financés sur d'autres crédits ont pu être exécutés cette année :

→ RNN Sangsurière et Adriennerie

Parmi les travaux prévus dans les contrats Natura 2000, cette année, seuls les travaux de fauche en bandes ont été réalisés. Les travaux ont été engagés dès le 1^{er} août. Dans les casiers de fauche triennale, les 4 casiers prévus ont été fauchés. Les secteurs non fauchés en 2017 en raison des conditions climatiques, ont pu être réalisés en 2018 (soit 3,91 ha) Pour le casier en fauche quinquennale, l'intégralité de la zone concernée a été fauchée (1,34 ha).

Les autres travaux de curage de mares, fossé et de traitements des ligneux dans la cladiaie dense ont été différé de manière à redéfinir les modalités d'intervention.

Deux zones d'érosion très marquées se sont créés au cours de l'été dans la partie Ouest de



Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie 2018-2027
Tome A : Diagnostic

Emmanuelle Bouillon., 2018

la Sangsurière. Cette situation est probablement en lien avec un assèchement marqué mais localisé. Une restauration des zones d'affaissement a été proposée et validée par les membres du comité consultatif en septembre 2018. Les modalités de mise en œuvre reposent sur une recharge des zones d'affaissement grâce à des plaquettes forestières. Cette option a été retenue en l'absence de tourbe disponible pour ces travaux mais en utilisant un matériau proche (organique).



Comblement d'une zone d'érosion à la Sangsurière

→ RNN Domaine de Beauguillot

La clôture située entre la partie maritime et la partie terrestre de la Réserve naturelle a été remplacée par un prestataire (1 800 mètres) en octobre 2018.

D'autre part, le Conservatoire du Littoral a fourni du matériel de clôture (piquets, fil, barrière...) au gestionnaire pour de futur travaux d'entretien de clôture.

Pour améliorer la sécurité et pour répondre aux obligations d'entretien, des arbres ont été élagués ou abattus le long de la RD 329. Les travaux se sont déroulés du 24 au 28 septembre 2018.

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, trois mares prairiales ont été entretenues. Les travaux ont été réalisés le 19 et le 22 octobre 2018 .



mare Sud 1 après curage

→ Polders de Brévands

Pas de travaux hors entretien courant

→ RCFS des Bohons

Pas de travaux cette année en dehors de l'entretien courant

→ Dunes d'Utah-Beach

Pas de travaux hors entretien courant

→ RNR des marais de la Taute

Plusieurs opérations ont pu être menées cette année, notamment des chantiers de l'an passé reportés à cause des conditions météorologiques :

✓ marais de Cap :

- arrachage et évacuation de ronciers et touradons de molinie près de la mare,
- création d'un passage busé,
- comblement des extrémités de fossés (*3),
- coupe de saule le long de la vieille rivière,

✓ marais de Pénême :

- création d'un passage busé,
- curage d'un fossé,
- arrachage de saules dans une placette d'étrépage,
- chantier bénévole d'arrachage de saules,

✓ marais des Prés de Rotz :

- dessouchage et évacuation de ligneux,
- création d'une mare bocagère,
- curage d'un fossé.



Curage de fossé – RNR Taute

→ ENS des dunes et marais de l'Est Cotentin (Aumeville-Lestre et Crasville)

La lisse de la barrière sud ayant été brûlée en 2017, elle a, encore une fois, été remplacée en janvier 2018. Des actes de vandalisme sont encore à déplorer en 2018. En effet, en fin d'année, trois plots ont été sectionnés au niveau de l'aire de stationnement. Ils ont été remplacés au cours des travaux prévus à cette période.

L'agriculteur, locataire a poursuivi, en 2018, le broyage des ronciers sur la zone pâturée. Après avoir fait le secteur nord ouest en 2017, il a réalisé le secteur sud ouest en 2018.

Deux dépressions humides ont fait l'objet d'un broyage avec exportation. Par la suite, une pelle a réalisé 5 placettes d'étrépage dans la dépression située au sud du site. La profondeur des étrépages est d'environ 20cm.

Des travaux de dégagement d'un blockhaus ont été programmés en 2018 afin de mettre en valeur ce patrimoine auprès du public et également d'offrir des possibilités d'installation pour les chauves-souris. A la suite des travaux de déblaiement du blockhaus, une clôture agricole a été installée tout autour.

→ ENS marais des Ponts D'Ouve

Les opérations initialement prévues pour 2017 dans le contrat Natura 2000 ont été réalisées cette année :

- Broyage de roseaux et végétation assimilée sur les ilots,
- Coupe de saules en bordure de plan d'eau,
- Fauche d'1/3 environ de la roselière de baguage,
- Broyage en bordure de fossé,

- Etrépage d'un bord de fossé et d'un bord de mare,
- Recépage d'une haie de saule,
- Fourniture et pose d'un brise-vue.

En plus de ces opérations, un ouvrage de gestion hydraulique à l'ouest du plan d'eau a été restauré. Les arbres têtards bordant le chemin principal ont été taillés.



Recépage d'une haie de saule et pose de brande – ENS marais des ponts d'Ouve

→ Roselière des Rouges-Pièces

Des travaux ont pu être menés sur les propriétés du Conseil Départemental.

Trois cépées de saules ont été coupées ; des lisières ont également fait l'objet d'un élagage. Les produits de coupe ont été exportés sur une parcelle à proximité du chemin et seront broyés au printemps 2019 (environ 60 m³ de broyat).

245 mètres de fossés ont été curés. L'exutoire n'a pas été dégagé afin de limiter le drainage des parcelles. Afin de faciliter l'exploitation agricole, un hydrotube a été posé sur un des fossés.

Une mare d'environ 60 m² a été restaurée. les arbres présents sur la zone à terrasser ont été coupés et dessouchés avec export du sur une parcelle de dépôt afin d'être broyés ultérieurement.

→ ENS marais d'Auxais

Afin de poursuivre la restauration du secteur central, un rognage des souches a été réalisé. Les layons créés dans les boisements en 2017, ainsi que le chemin le long de la Taute ont été entretenus. Un test d'étrépage manuel (30 m²) a été positionné à l'ouest du site.

Plusieurs opérations d'amélioration des accès (pose d'hydrotube, d'une passerelle, suppression de buses sur le Méreau) ont été également réalisées.

→ site CEN du Pré du Commun

En 2018, l'entreprise est revenue sur le site pour entretenir cette haie qu'elle avait mise en place l'année précédente. La végétation poussant sur le talus et concurrençant les jeunes plants a été débroussaillée mécaniquement par contre, le pied des plants a été dégagé manuellement et les spécimens ayant dépéris la première année ont été remplacés.

Coût 2018

Nouveaux contrats Natura 2000 : 5 000 €

Travaux sur contrats Natura 2000 en cours : 51 602€

Travaux dans les espaces protégés sur autres financements : 65 527€

Financement

Etat, Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat (RNN), Conseil Régional de Normandie (RNR), Conseil Départemental de la Manche

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces gérées : 2 430,27 ha

Nombre de plan de gestion en conformité avec les nouveaux documents d'objectifs : 9

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000

MAEt et MAEC : non renseigné

Contrats Natura 2000 en vigueur : 60,27ha



Restauration d'une mare – ENS Roselière des Rouges-Pièces

RNN Sangsurière et Adriennerie Travaux 2018



Légende

travaux 2018

- rebouchage crevasse
- fauche

prévisionnel contrat Natura 2000




- Coupe des rejets dans cladiaie dense
- Curage de mares
- Fauche de cladiaie
- Réserve Naturelle
- Site Natura 2000



RNN Domaine de Beauguillot Travaux Contrat Natura 2000 - 2017



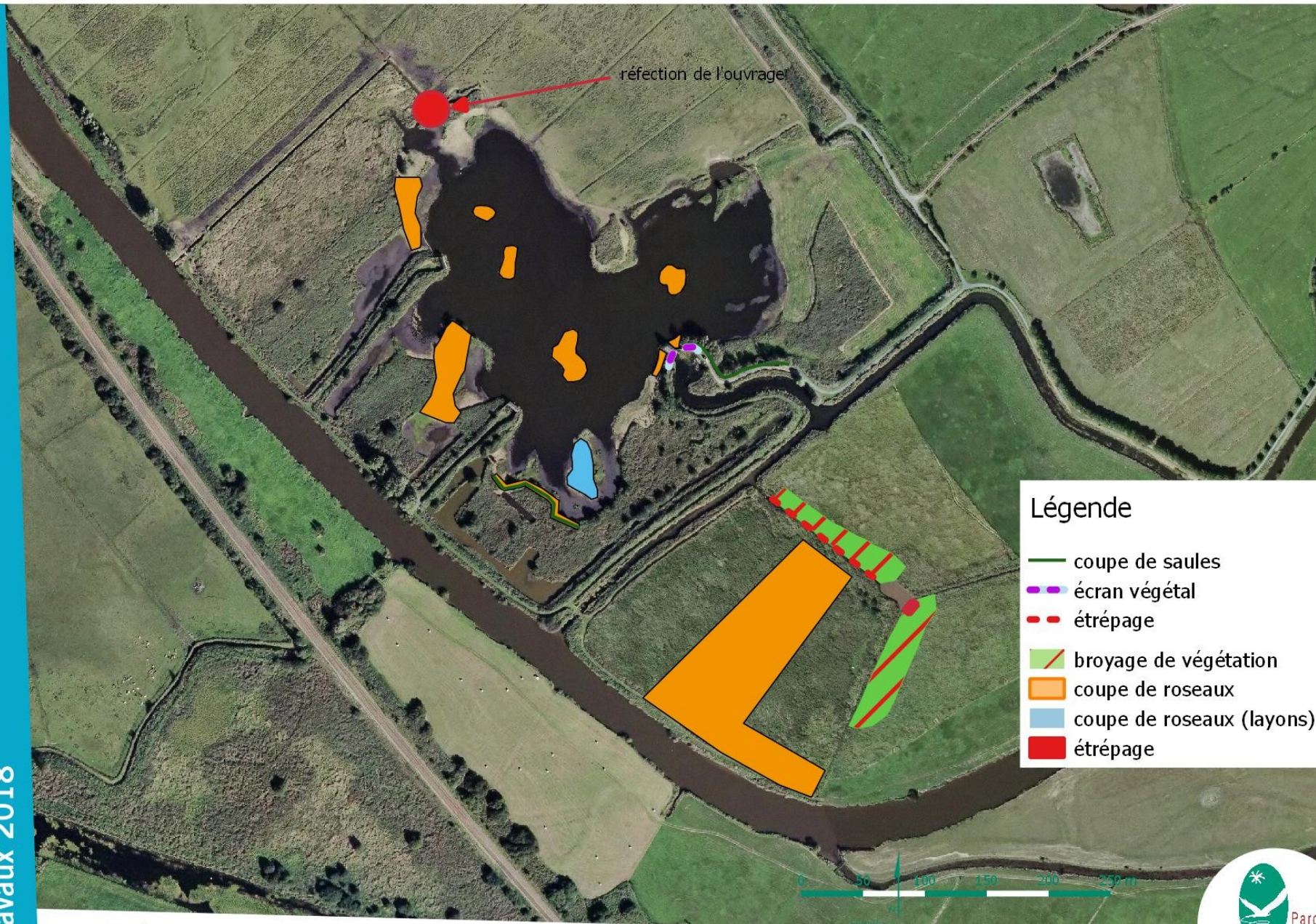
Légende

-  Curage de mares (contrat Natura)
-  Réserve Naturelle Nationale
-  Site Natura 2000

0 1 2 3 4 5 m

Echelle:

ENS des marais des Ponts d'Ouve Travaux 2018

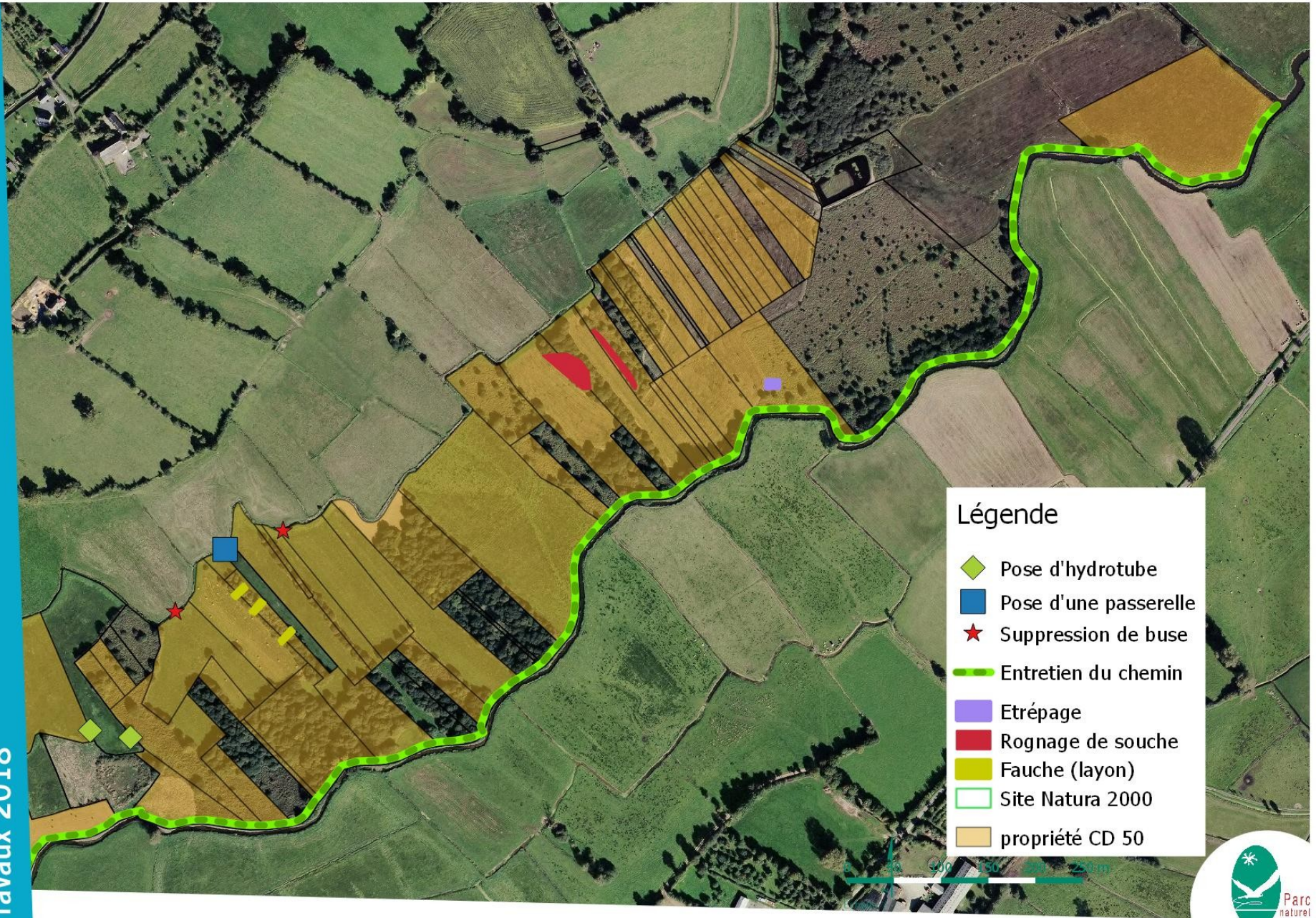


Légende

- coupe de saules
- écran végétal
- étrépage
- /— broyage de végétation
- coupe de roseaux
- coupe de roseaux (layons)
- étrépage



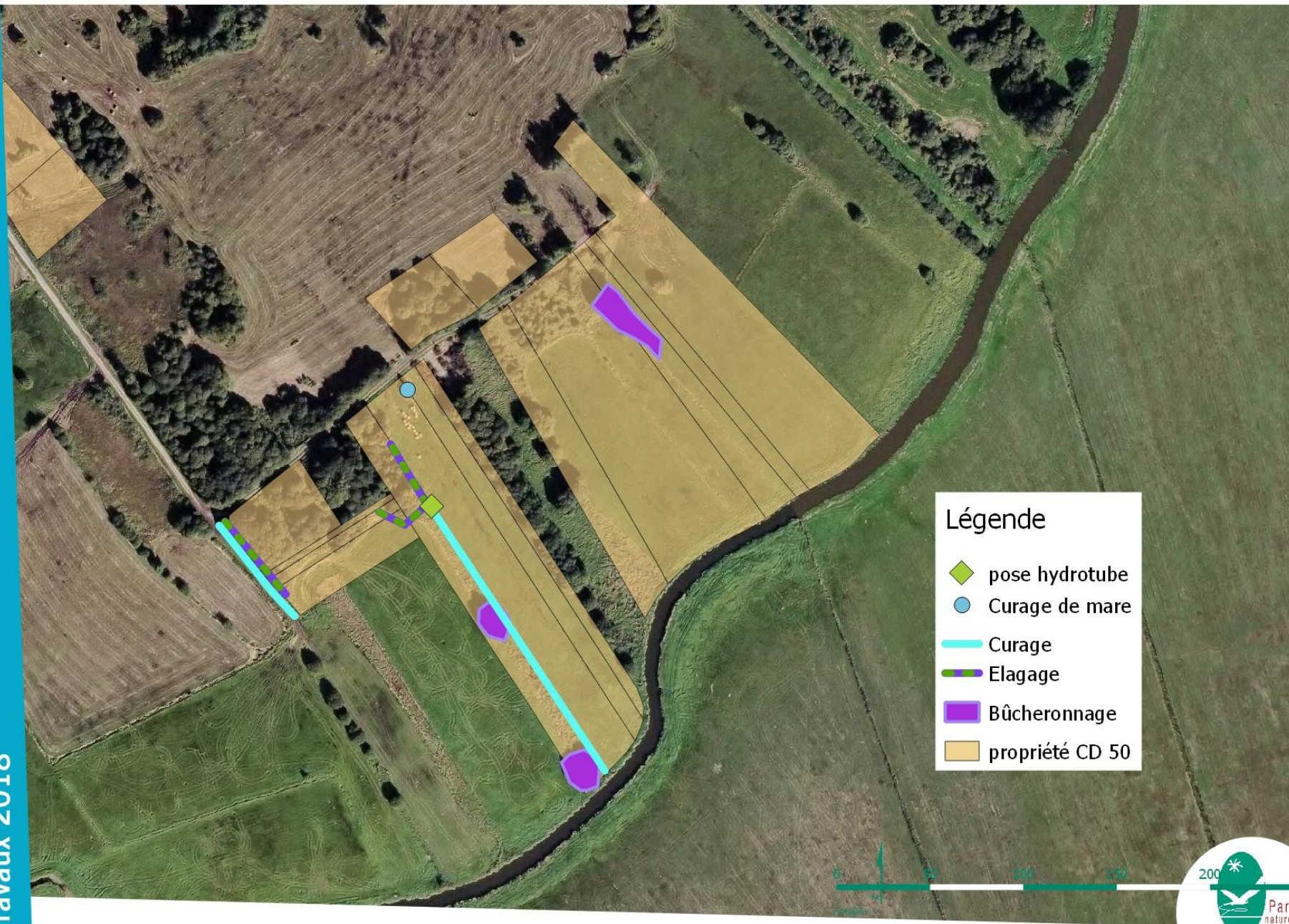
ENS du marais d'Auxais Travaux 2018



Légende

- ◆ Pose d'hydrotube
- Pose d'une passerelle
- ★ Suppression de buse
- Entretien du chemin
- Etrépage
- Rognage de souche
- Fauche (layon)
- Site Natura 2000
- propriété CD 50

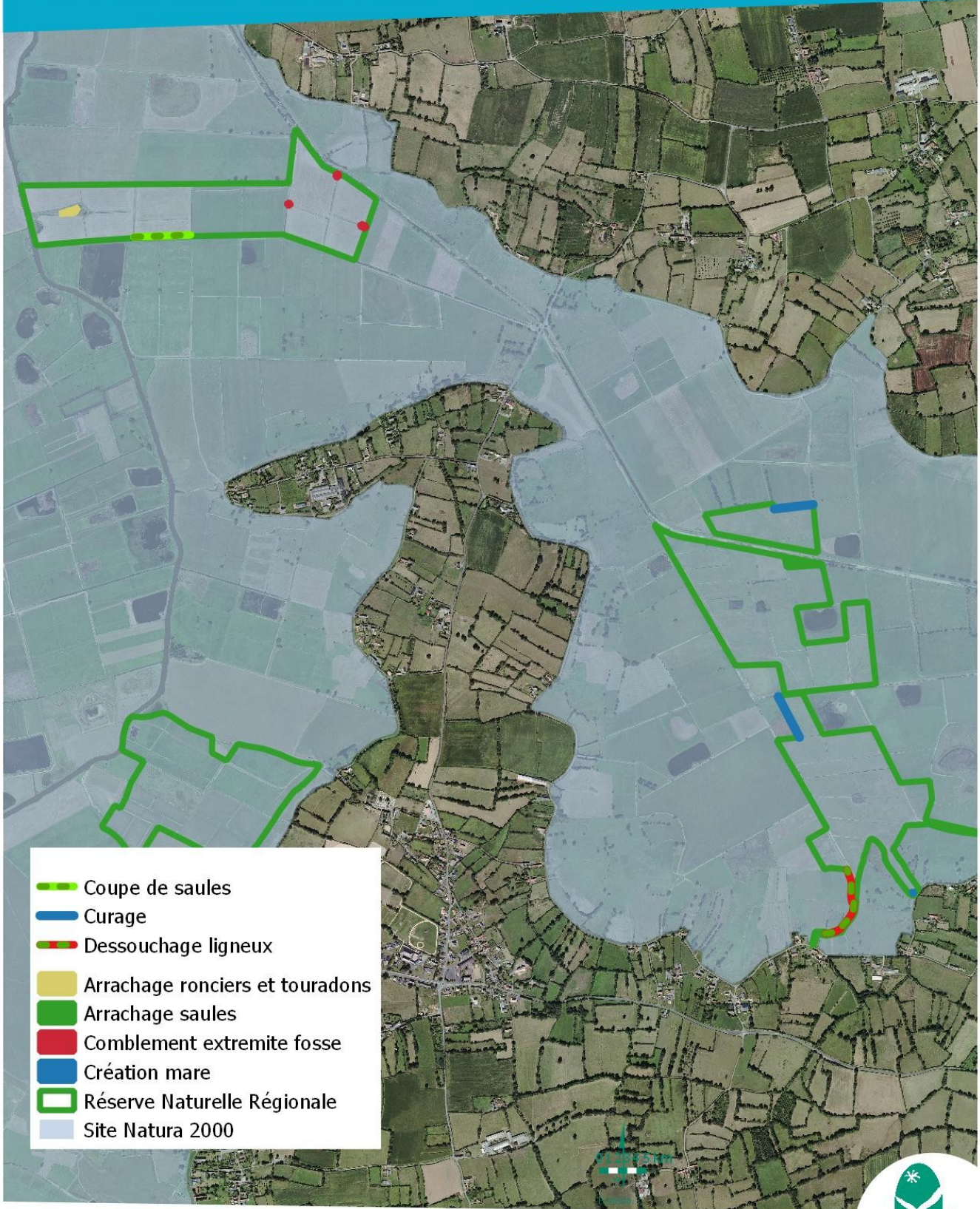
ENS de la Roselière des Rouges-Pièces Travaux 2018



Légende

- ◆ pose hydrotube
- Curage de mare
- Curage
- - - Elagage
- Bûcheronnage
- propriété CD 50

RNR Marais de la Taute - Travaux 2018



Travaux ENS Dunes et marais de l'Est Cotentin 2018



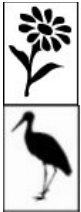
Site	Type	Surface	Gestionnaire	Plan de gestion
Domaine de Beauguillot	Réserve Naturelle Nationale	505 ha	PNRMCB	2012
	Propriété du CELRL	127 ha		
Sangsurière et Adriennerie	Réserve Naturelle Nationale	396 ha	PNRMCB	2018
Marais de la Taute	Réserve Naturelle Régionale Propriété du GONm	147,57 ha	GONm	2013
Les Bohons	Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	265 ha	FDCM	2012
Polders de la Pointe de Brevands	Propriété du CELRL	184,19 ha	SyMEL	2005
	Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	151,72 ha		
Polders de Ste Marie du Mont	Propriété du CELRL Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	114 ha	SyMEL	
Marais de Gorges	Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	503 ha		
Dunes d'Utah Beach	Propriété du CELRL	60 ha	SyMEL	2002
ENS Les Ponts d'Ouve	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	100,1 ha	PNRMCB	2016
ENS Marais d'Auxais	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	22,06 ha	CD50/CPIE du Cotentin	2016
ENS Roselière des Rouges-Pièces	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	9,22 ha	CD50/CPIE du Cotentin	2016
ENS Dunes et marais de l'Est Cotentin	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	9,90 ha	CD50/CPIE du Cotentin	
Gabriel Debout (St-Hilaire Petitville)	Propriété du GONm	59,7 ha	GONm	
Butte de l'Île main (St-André de Bohon)	Propriété du GONm	1,33 ha	GONm	
Les levées du Hameau Vaultier (Graignes)	Propriété du GONm	10,05 ha	GONm	
Barre aux Francs (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	12,56 ha	GONm	
Gruchy (Graignes et Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	3,11 ha	GONm	2016

Colombières	Propriété du GONm	3,97 ha	GONm	
Marais de Cap Nord	Propriété du GONm	8,95 ha	GONm	
Le pré du commun (St-Jean de Daye / Montmartin-en-Graignes)	Propriété du CEN-BN	13 ha	CEN-BN	2016
Marais de la Saignée	Convention de gestion CEN-BN	1,56 ha	CEN-BN	

Espaces naturels protégés - synthèse



Polder du Rouff



Fiche mesure 5 :

Conserver un réseau de fossés et mares entretenus

Description

X L'entretien est recentré sur les réseaux syndicaux et secondaires depuis 2007.

Les entretiens menés par les AS sur les réseaux syndicaux et secondaires sont des broyages de berges, des faucardages et de manière plus limitée des curages.

AS	Superficie AS	Réseau syndical et secondaire	Réseau d'intérêt collectif	Etat d'avancement	Coût 2018
Douve	10 031 ha	333 km		Broyage de berges : 30,8 km	154 536,00 €
				Faucardage : 206,9 km	
Taute	5 230 ha	222 km	121 km	Broyage de berges : 76,6 km	82 638,00 €
				Faucardage : 96,3 km	
				9,8 km	
Ravenoville	1 550 ha	22 km	7 km	Curage : 2768 ml	2 823,00 €
St-Germain de Vareville	400 ha	9,6 km	9,3 km	Curage : 393 ml	2 139,00 €
				Broyage de berges : 393 ml	
Foucarville	220 ha	7,5 km	7,5 km	Broyage de berges : 6,3 km	3 216,00 €
Catz-Brévands-Les Veys	906 ha			Faucardage : 16 km	4 416,00 €

Travaux d'entretien AS

X Suite au diagnostic des cours d'eau des bassins-versants de la Sèves et de la Taute les ASA de la Douve, de la Taute et de la Taute supérieure ont recruté une technicienne pour mettre en place des travaux sur les cours amont de la Sèves et de la Taute inclus dans leurs périmètres.

En 2018, ce travail a permis la pose de 10 560 m de clôtures, 23 pompes à nez, 4 bacs d'abreuvement et 4 descentes aménagées sur la Sèves, et de 11 825 m de

clôtures, 12 pompes à nez, 30 bacs d'abreuvement, 2 descentes aménagées et 2 passerelles sur la Taute.

X les dossiers MAEC :

Les mesures « Entretien de fossés » et « Entretien de mares » ont a nouveau été ouvertes.

MAEC	2015	2016	2017	2018
BN_COBE_FO01 Entretien de fossés	144 989 ml	50 758 ml	9367 ml	91 112 ml
BN_COBE_PE01 Entretien de mares	5 unités		2 unités	12 unités

Linéaire de fossé et mares contractualisés en MAEC



Mare contractualisée en MAEC

X les contrats Natura 2000 :
cf. RNN Domaine de Beauguillot

X Cartographie des cours d'eau

Les DDTM du Calvados et de la Manche ont mis en ligne la cartographie des cours d'eau des deux départements, à l'exception des zones de marais, fin 2016 - début 2017. Fin 2018, la cartographie des marais, côté Manche est achevée, même si la vallée de la Vire, les polders et une partie des marais de la côte est sont encore à valider.

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/297/ENV_Cartographie_cours_eau.map

Coût 2018

Nouveaux engagements MAEC : 60296 €/an

AS : 249768 € (données partielles)

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de fossés entretenus : cf. ci-dessus

Nombre de mares entretenues : cf. ci-dessus



Fiche mesure 6 :

Restaurer des secteurs embroussaillés

Description

En 2018, aucune MAEC « restauration de surface embroussaillée » n'a été contractualisée. Sur les sites des marais d'Auxais, une parcelle de 0,2724 ha a été achetée en 2018 par le Conseil Départemental de la Manche.

Voir la fiche mesure 4 pour les travaux sur l'ENS des marais d'Auxais et la Roselière des Rouges-Pièces.



Coût 2018

non évalué

Financement

CD 50

Indicateur de mise en œuvre

Surface restaurée en 2018 : 0,27ha



Fiche mesure 7 :

Suivre l'évolution des boisements dans les marais

Description

Une surveillance générale du territoire permet de repérer de nouveaux boisements éventuels. Aucun n'a été signalé en 2018.

Coût 2018

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en œuvre

Présence/absence du suivi : présence



Fiche mesure 8 :

Réglementer le boisement dans les marais

Description :

Aucune action structurée pour cette mesure en 2018.

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de démarches entreprises : 0

Fiche mesure 9 :

Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières

Description :

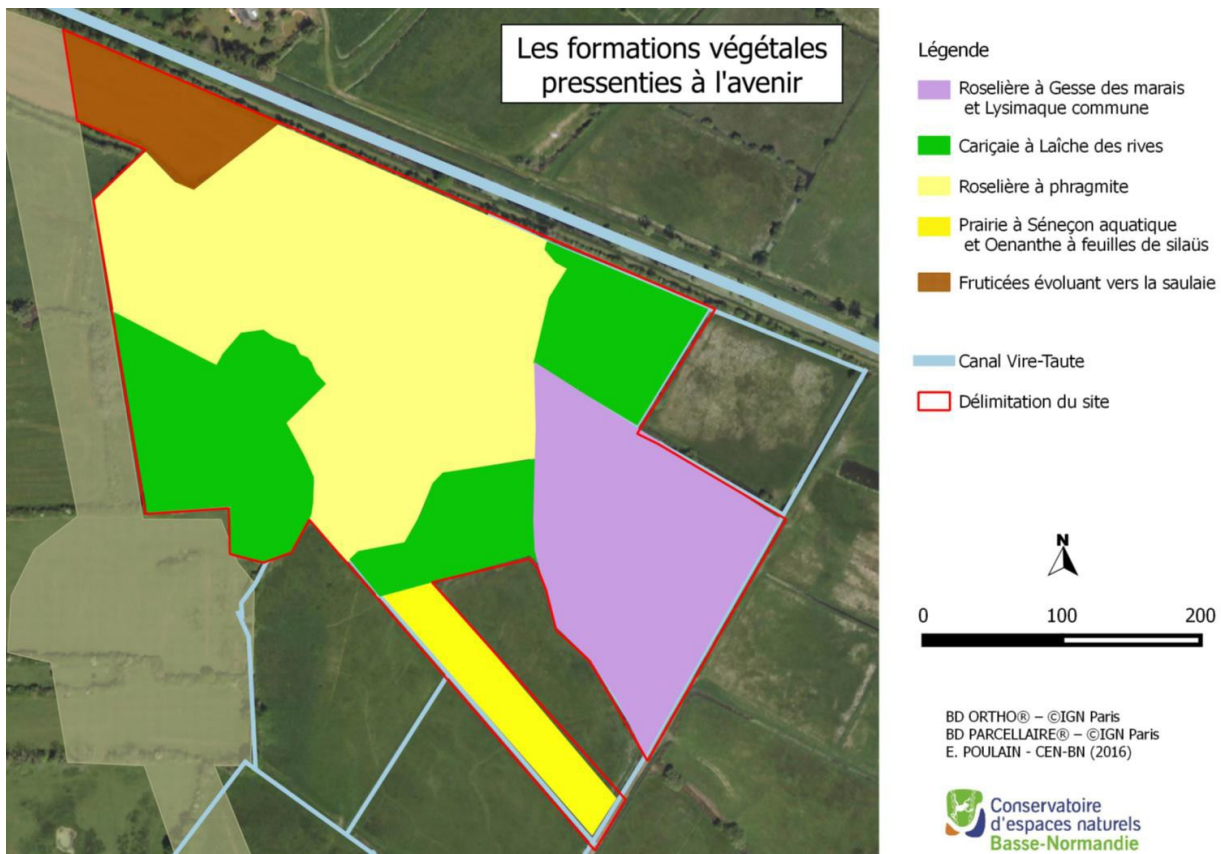
Le projet initial était de s'appuyer sur le réseau « mosaïque de niveaux d'eau » (cf. Fiche mesure 16) pour développer un réseau de roselières. Cette démarche est actuellement au point mort faute de maître d'ouvrage.

Il faut toutefois mentionner ici l'existence de deux sites qui affichent des objectifs de conservation/développement de roselières à Phragmites :

- L'ENS des marais des Ponts d'Ouve : le nouveau plan de gestion 2017-2026 prévoit une extension du principal noyau actuel de roselière à Phragmites dite « roselière de baguage » d'un facteur 2,5 à 3. Cette extension sera accompagnée par une gestion hydraulique contrôlant ce casier, l'amélioration du profil des fossés et mare, la gestion des lisières et la fauche espacée d'une partie de la roselière (cf. travaux 2018 décrits dans la Fiche mesure 4). Autour du plan d'eau principal, un autre secteur de roselières et cariçaies fait l'objet d'une gestion en faveur des oiseaux

paludicoles.

- Le site CEN du Pré du Commun identifie dans sa notice de gestion 2017-2026 un objectif de développement des roselières à phragmite ou baldingère pour l'avifaune. Des travaux pour améliorer la gestion hydraulique ont été réalisés l'an passé. Une gestion différenciée est prévue : fauche tous les 3 ans des parcelles de roselière à Gesse des marais et Lysimaque commune et une intervention sur les ligneux si nécessaire pour les secteurs à Phragmites et les cariçaies.



Carte des formations végétales pressenties à l'avenir sur le site CEN du Pré du Commun

Sur les polders de Ste-Marie du Mont, la gestion mise en place jusqu'à présent par le SyMEL favorise également le développement de roselières au sud du site. La gestion de cet espace doit être revue prochainement dans le cadre du projet d'extension de la RNN du Domaine de Beauguillot ; nous avons donc choisi de ne pas l'intégrer pour l'instant dans le « réseau roselières ».

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

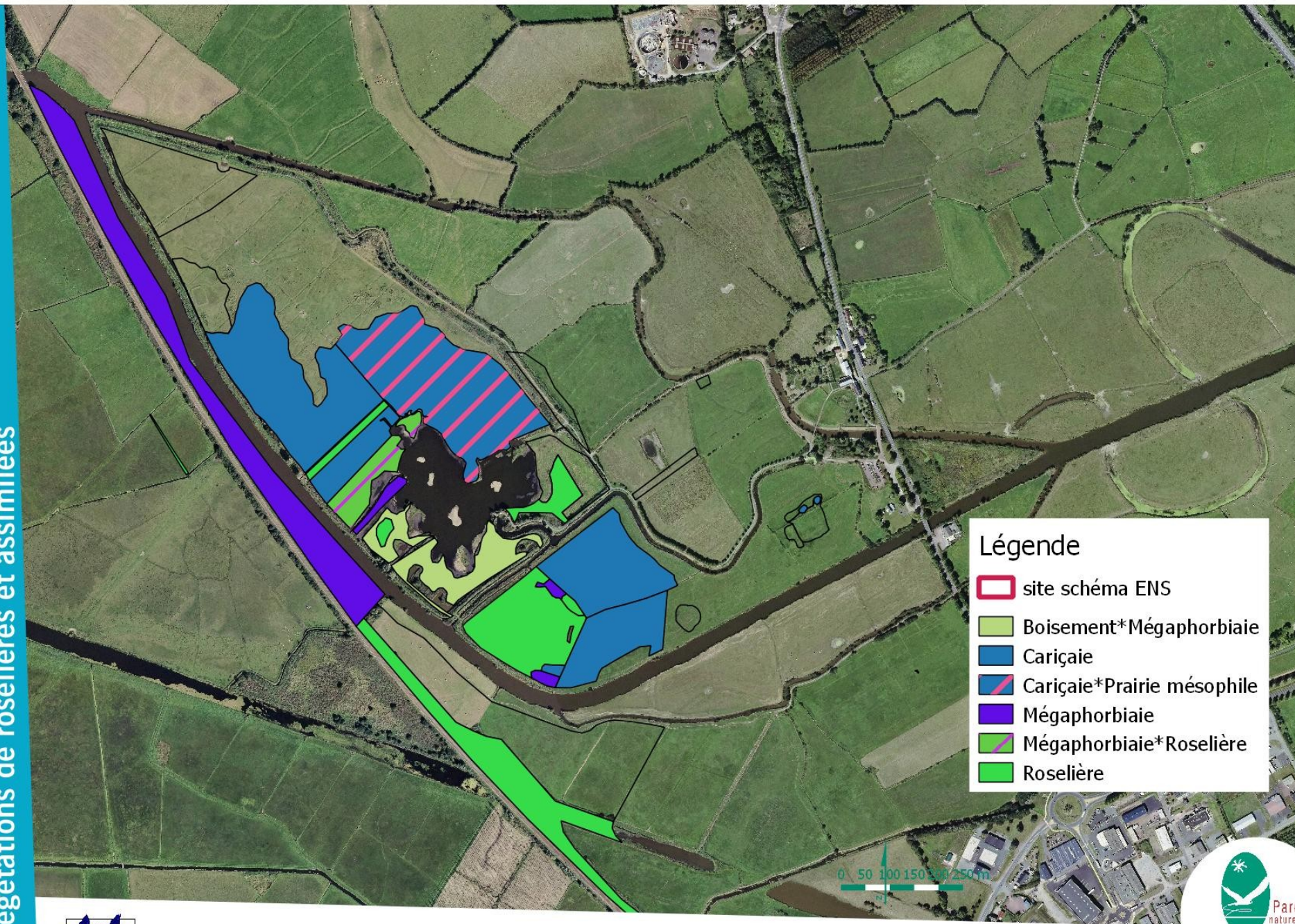
Nombre de sites : 2

Surface du réseau : 42 ha



PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

ENS Marais des Ponts d'Ouve végétations de roselières et assimilées



Légende

- site schéma ENS
- Boisement*Mégaphorbiaie
- Cariçaie
- Cariçaie*Prairie mésophile
- Mégaphorbiaie
- Mégaphorbiaie*Roselière
- Roselière

Fiche mesure 10 :

Aménager et gérer le réseau de roselières

Description :

cf. mesure 9 et cf. travaux 2018 décrits dans la Fiche mesure 4 (ENS des marais des Ponts d'Ouve et site CEN du Pré du Commun).



Fauche de la roselière ENS marais des Ponts d'Ouve

Coût 2018

4595€

Financement

Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 3

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 3,35 ha



Fiche mesure 11 :

Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

Description

Voir Fiche mesure 18 pour l'avancement sur l'ASA de l'Aure.

Coût 2018

Non évalué

Financement

AS

Indicateur de mise en œuvre

Nombre et surface des AS ayant adopté un règlement d'eau :

Aure (Arrêté Préfectoral du 20/12/2005) : 2 400 ha

Douve (Arrêté Préfectoral du 28/02/2002) : 10 800ha

Taute (Règlement interne du 20/01/2005) : 5 500 ha

Ravenoville, St-Marcouf, Fontenay sur Mer et Quinéville (Règlement interne du 09/07/2004) : 1 800 ha

Ste-Marie du Mont (Arrêté Préfectoral du 10/12/2008) : 1 800 ha

Fiche mesure 12 :

Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)

Description

Avancement des SAGEs

Le SAGE Douve-Taute a été approuvé par arrêté préfectoral en 2016.

La Commission locale de l'eau, réunie le 3 juillet 2018, a adopté le SAGE de la Vire.

141 organismes ont été consultés du 4 avril au 16 août 2017. Le Conseil Régional de Normandie, les Conseils Départementaux, les communes et leurs groupements compétents, les chambres consulaires, l'Agence de l'eau et l'autorité environnementale ont rendu leur avis par délibération dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées. Le public a été invité à donner son avis sur le projet dans le cadre de l'enquête publique du 20 mars au 23 avril 2018.

Le Parc et le Syndicat de la Vire, en leur qualité respective de structure porteuse des

SAGEs Douve-Taute et Vire, ont animé un travail de concertation avec les EPCI, sur la structuration d'une gouvernance et d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau à l'échelle des bassins de la baie des Veys. Notamment, le Parc a fait réaliser en 2017 par un cabinet d'avocats, une étude de faisabilité et de procédures à suivre établissant la construction d'un Etablissement Public Territorial de Bassin.

Suivi hydrogéologiques des tourbes

pas de retour d'information cette année

Coût 2018

Non évalué

Financement

Non renseigné

Indicateur de mise en œuvre :

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui

Nombre de sites de captage équipés d'un suivi piézométrique des tourbes : 3



Fiche mesure 13 :

Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion

Description

Aucune action structurée pour cette mesure en 2018.

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de démarches engagées : 0

Surface de marais concernée : 0 ha



Fiche mesure 14 :

Relever la ligne d'eau du Gorget

Description

Pas d'avancée sur ce dossier en 2018.

Coût 2018

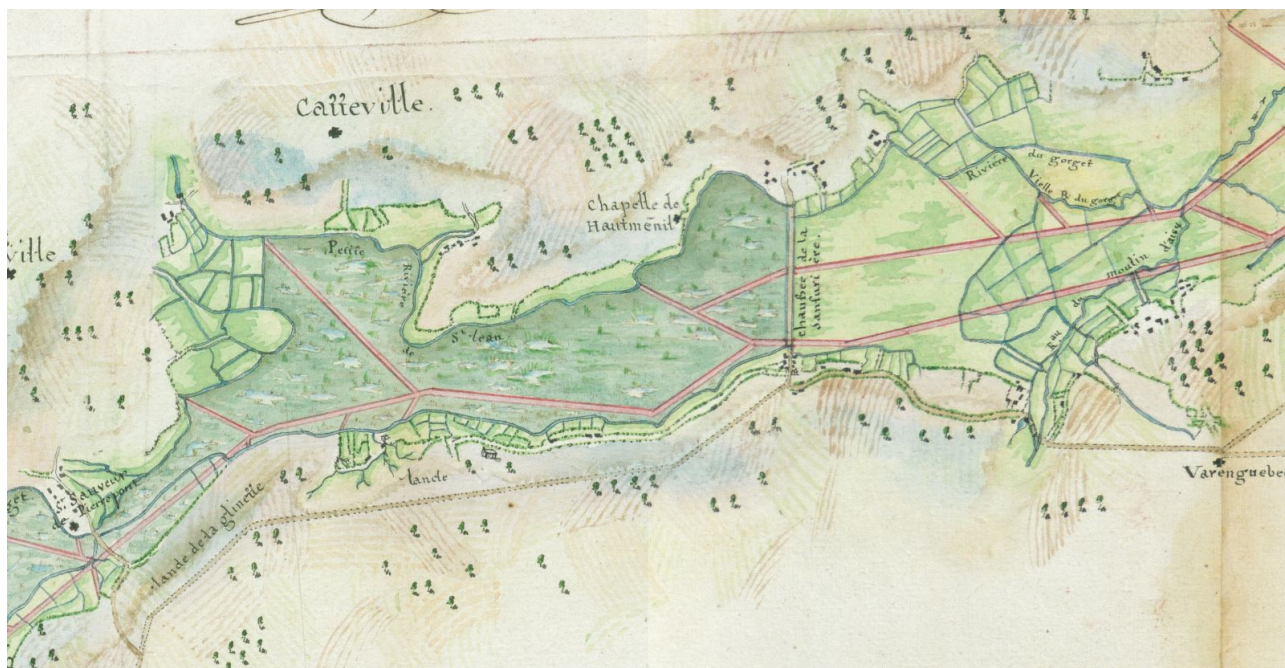
Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Etat d'avancement du projet de renaturation du cours d'eau : arrêt de la phase de test

*Extrait de plan de 1807***Fiche mesure 15 :****Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget)****Description**

Pas d'avancée sur ce dossier en 2018.

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'ouvrages : 0



Fiche mesure 16 :

Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

Description

Pas d'avancée sur ce dossier en 2018.

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 0

Surface du réseau : 0



Fiche mesure 17 :

Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

Description

Sans objet

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 0

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 0



Fiche mesure 18 :

Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs

Description

La Douve :

Ouvrage du moulin Férey à Saint-Sauveur le Vicomte : Une réunion à l'initiative de la mairie a eu lieu en mai 2018 avec tous les acteurs (DDTM, AESN, CD50, AFB, PNRMCB, ASA, CATER, Club de canoë , CAC, député, ASA des bas fonds de la Douve). Cette rencontre a permis de constater l'effet de l'ouverture de la vanne du moulin Férey sur les usages locaux. L'abaissement de 1 m des niveaux d'eau et la réduction des débits posent des difficultés pour la pratique du canoë en été et rend totalement infranchissable la passe à poissons existante pour la remontée du Saumon Atlantique et de la Grande Alose. Toutefois, l'apparition de zones de radiers en amont de l'ouvrage a doré et déjà permis de retrouver des habitats favorables à la reproduction des poissons. Une étude sur la continuité doit être lancée afin d'assurer la franchissabilité des vannes du moulin.



Ouvrage du moulin Férey sur la Douve

Elle s'attachera à concilier les différents usages présents sur la Douve amont. Cependant, le transfert de cet ouvrage, propriété de l'ASA, à la commune est bloqué chez le notaire

depuis 1 an, ce qui empêche le lancement d'une étude à l'initiative de la commune. Les services de la police de l'eau ont rappelé que la vanne du Moulin doit rester ouverte pour permettre d'étudier la remontée de l'anguille en condition de basses eaux. Aucun changement de situation n'est donc envisagée.

Pont de la Barquette : Le remplacement, pendant l'été 2018, des deux paires de portes-à-flots E et B en mauvais état a permis d'aménager des vantelles dans les nouveaux vantaux, pour compléter le dispositif mis en place dès 2004 sur la porte F, puis sur les passes marinières en 2015-2016.

Les deux nouvelles vantelles ont une section plus grande que les précédentes. L'admission d'un volume d'eau plus important en amont permettra un passage plus important de civelles en nage portée.

De plus, pour optimiser le passage des civelles dans toute la colonne d'eau, l'ASA des bas fonds de la Douve, en accord avec l'Agence Française pour la Biodiversité, a décidé de diversifier la position des vantelles sur l'ensemble des portes-à-flots avec une cote seuil située à 0,70 mNGF pour la porte E et 1,50 mNGF pour la porte B.

Le Merderet :

Une étude-diagnostique des milieux aquatiques du bassin versant du Merderet a été lancée au 2nd semestre 2018 par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. La prestation va débuter au printemps/été 2019.

La Sinope :

Les portes à flots de la Sinope, gérées par le syndicat intercommunal Port Sinope, ont vu leur gestion confiée à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin le 01/01/2018, en application de la compétence GEMAPI.

La CAC va prochainement lancer une étude visant l'amélioration de la continuité écologique sur cet ouvrage.

La Taute :

Déplacement des portes à flots de la Taute : Le déplacement des portes-à-flots au droit du pont de la RN13, porté par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, est effectif depuis 2018. Ces nouvelles portes intègrent dès leur conception les préoccupations de continuité écologique grâce à la mise en place d'une vantelle par portes-à-flot. Au total, 8 vantelles de 1m x 1m équipent l'ouvrage : 4 en partie basse à -1,2mNGF pour les portes extérieures (proches des berges), et 4 à -0,5mNGF pour les portes centrales.

Ouvrages de « la Clergerie » et du « Moulin du Mesnil » : Le comité de pilotage organisé en février 2018 a permis au bureau d'étude de proposer plusieurs scénarios sur chacun des ouvrages allant de l'effacement à la mise en place de dispositifs de franchissement adaptés aux espèces piscicoles à enjeux sur le bassin. Après discussions en comité syndical, les deux ASA se sont positionnées sur l'aménagement de passes à poissons sur chacun des ouvrages, mais la question du financement de ces travaux d'équipement demeurent. Elle sera traitée en 2019 afin de lancer la phase 3 du marché concernant l'élaboration de l'avant-projet par le bureau d'étude.



Ouvrage du Moulin du Mesnil sur la Taute

L'Aure :

Mise en conformité des 6 vannages des marais de l'Aure pour la transparence piscicole :

En 2018, le comité de pilotage a validé les nouvelles modalités de gestion et les travaux à engager sur les 6 vannages suite aux conclusions de l'étude. Un test d'ouverture de vannes sur Trévières a également pu être réalisé pendant l'été, il a permis à l'ASA de se positionner sur une ouverture permanente de cet ouvrage.

Afin de porter à la connaissance des usagers de la baie des Veys ces nouvelles modalités de gestion, une réunion de concertation a été organisée avec la ville d'Isigny-sur-Mer, la Communauté de Communes Isigny-Omaha et les conchyliculteurs qui a permis de garantir l'acceptabilité du programme d'actions à venir. L'appel d'offre concernant les travaux d'équipement a donc pu être lancé pendant l'été 2018. L'entreprise retenue interviendra dès le printemps 2019 pour engager les travaux sur les vannages de Colombières et Monfréville.

Coût 2018

Non évalué

Financement

Non renseigné

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'obstacles aménagés : 0



Fiche mesure 19 :

Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés

Description

Pas de nouveauté cette année

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

oui



Fiche mesure 20 :

Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué

Description

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) met en place dans la Manche une stratégie de lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué basée sur la mobilisation de réseaux de piégeurs volontaires à l'échelle des bassins versants. Le matériel de piégeage est fourni gracieusement et les piégeurs sont indemnisés en fonction du nombre de captures.

Les actions ont été initiées sur les bassins versants de la Douve et de la Taute à partir de 2008. Le matériel de piégeage a été distribué sur ces bassins-versant à l'automne 2009.

La démarche a pu être initiée en 2013 sur les bassin-versants de la Sinope et de la Vire côté Calvados et en 2014 sur le bassin-versant de la Vire côté Manche.

Un arrêté préfectoral rendant la lutte collective obligatoire dans la Manche a été pris le 2 mars 2012 et dans le Calvados le 1^{er} juin 2015, afin de mobiliser les collectivités pour la participation à la lutte collective.

Cinq communes du bassin-versant de la Douve ne se sont pas engagées en 2018 (Ste-Marie du Mont, Turqueville, Sébeville, Etienville et Sainte-Colombe).

En 2018, le nombre de captures déclarées est en hausse sur le bassin-versant de la Douve

(9100), en baisse sur celui de la Taute (3300) et stable sur la Vire côté Manche (2200). Nous n'avons pas, au moment de la rédaction, d'éléments de bilan pour cette action, côté Calvados.

Les sites de suivi montrent une reprise de l'indice de capture ces dernières années. Cette augmentation est imputable au rat musqué, les indices de capture de ragondin se stabilisant. En effet, le piégeage tel qu'il est majoritairement pratiqué serait plus efficace sur le ragondin que sur le rat musqué.

L'AESN a prévu de se retirer du financement de cette opération en 2019. Une réorganisation de la lutte et une augmentation de la part des collectivités est à l'étude.

Coût 2018

Non détaillé pour le site

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la Manche, Collectivités

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces concernées : environ 25 500 ha



Fiche mesure 21 :

Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives

Description

Une formation a été organisée cette année, en partenariat avec le Syndicat de la Vire, à l'attention des acteurs de la Vire. 22 personnes ont assisté à une présentation des principales espèces végétales invasives touchant les zones humides de Normandie (18 septembre). Des documents d'aide à l'identification ont été distribués.

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de formations organisées : 1

Nombre de participants : 22



Fiche mesure 22 :

Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

Description

Myriophille du Brésil

La station présente dans l'enceinte de l'entreprise Cargill en périphérie immédiate du site Natura 2000 a complètement disparu cette année. Par contre, une prospection (ASA Douve, Conservatoire d'Espaces Naturels – Normandie Ouest, Parc) tant sur le cours de la Sèves que sur les fossés riverains a permis de déceler une colonisation éparse de cette zone de marais. La plupart des stations sont très limitées et peuvent être gérées par des chantiers manuels. Deux foyers nécessiteront des interventions mécaniques. Une réflexion est en cours avec l'ASA pour organiser ces chantiers.

La station de Myriophille du Brésil détectée en 2013 dans un fossé des marais de Lestre a fait l'objet d'un arrachage manuel grâce à la brigade « espèces invasives » du Conservatoire d'Espaces Naturels – Normandie Ouest (CEN-NO).



Myriophille du Brésil

Deux stations situées dans les bassins-versants (Carentan et le Mesnil-Vigot) qui avaient déjà bénéficié d'arrachage ont été contrôlées cette année grâce à la brigade « espèces invasives ».

Crassule de Helms et Jussie

Suite à la découverte de la Jussie et d'importants foyers de Crassule de Helms sur la Vire en 2016, un programme d'ampleur a été initié en 2017 conjuguant travaux manuels (principalement le long du Domaine Public Fluvial (DPF) et mécaniques (fossés, ruisseaux et mares annexes) .

En 2018, le Syndicat de la Vire a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'arrachage manuel le long du Domaine Public Fluvial (DPF) entre St-Suzanne sur Vire et Les Veys (confié à un chantier d'insertion) et d'un chantier mécanique à Condé sur Vire. Près de 21 m³ de

Crassule ont été arrachés et environ 9 m³ de Jussie.

La brigade d'intervention du CEN-NO est intervenue en complément pour contrôler les repousses sur les chantiers mécaniques de l'an passé (principalement dans le secteur Pont-Hébert/La Meauffe/Cavigny).

L'ensemble de ces produits ont été enfouis dans une parcelle communale de La Meauffe (ancien site de stockage des déchets verts).

Globalement, le volume de Crassule est en diminution et la Jussie en légère augmentation, notamment à l'aval de Pont-Hébert.

Pour la Crassule, la crue importante du 5 janvier (203 m³/h) aura pu laminer les berges et donc arraché les stations.

En début de saison, les travaux de lutte mécanique en amont du site Natura 2000 (Pont-Hébert, Cavigny, La Meauffe) semblaient concluants mais en fin d'été de nombreuses repousses étaient observables sur les sites en rive gauche tandis que le site en rive droite présentait peu de reprise (quelques brins).

La zone à l'aval de St-Fromond reste moins impactée (présence ponctuelle de Crassule, pas de Jussie cette année).

Suite à la découverte d'un nouveau foyer dans les douves du château de la Rivière et aux tentatives infructueuses de décaper ce site, l'ASA de St-Fromond a pris cette année la maîtrise d'ouvrage du comblement de la portion de douve colonisée.



Douve envahie de Crassule de Helms

Coût 2018

41 172 € (Crassule et Jusie pour l'ensemble de la Vire)

Financement

Agence de l'eau Seine-Normandie, Syndicat de la Vire

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 1 + cours de la Vire (nombreux sites)
Surfaces concernées : non évalué

**Fiche mesure 23 :****Entretien la végétation des remises diurnes d'anatidés****Description**

La majorité des sites de remise permanents (mis à part la tourbière de Baupte et la carrière de Fresville, ancien site industriels) sont entretenus grâce à des animaux. La gestion agropastorale en place a été poursuivie sur les sites de l'ENS des Ponts d'Ouve, de la RNN du Domaine de Beauguillot, des Polders de Ste-Marie du Mont et de Brévands et de la RCFS des Bohons.

Sur la Tourbière de Baupte, les travaux de broyage réalisés sur les îlots l'an passé n'ont pas nécessité de nouvelle intervention, la repousse de la végétation ayant été jugée peu importante en lien avec les inondations tardives.

Coût 2018

Non évalué

Financement

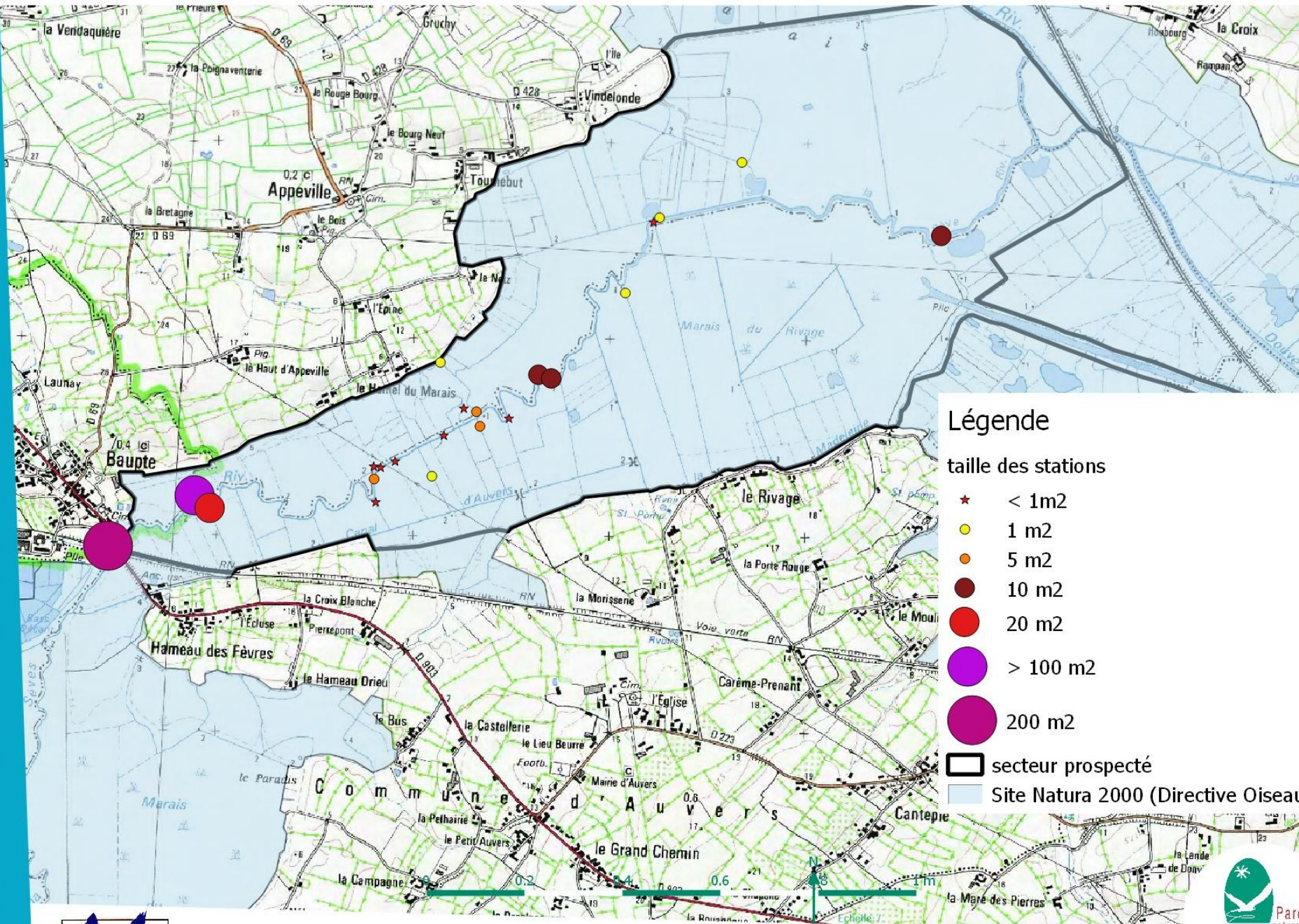
Etat (budget RNN), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la manche, Conseil Régional de Normandie, Conservatoire du Littoral

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 6
Surfaces concernées : non évalué



Répartition de la Myriophille du Brésil - basse vallée de la Sèves



Légende

taille des stations

- ★ < 1m²
- 1 m²
- 5 m²
- 10 m²
- 20 m²
- > 100 m²
- 200 m²

▭ secteur prospecté

▭ Site Natura 2000 (Directive Oiseaux)





Fiche mesure 24 :

Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés

Description

cf. ENS marais des Ponts d'Ouve dans la fiche mesure 4

Coût 2018

3835 €

Financement

Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 1



Fiche mesure 25 :

Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés

Description

Les sites de la RNN du Domaine de Beauguillot, du polder syndical à Ste-Marie du Mont, de la RCFS des Bohons et de l'ENS des Ponts d'Ouve poursuivent la mise en œuvre de leurs calendriers de gestion des niveaux d'eau.



Canard pilet

La remontée des niveaux printaniers et estivaux se poursuit sur la tourbière de Baupte conformément à l'Arrêté Préfectoral d'autorisation de la carrière. Cette année, les faibles précipitations du second semestre ont entraîné un niveau du plan d'eau 10 cm en-dessous du prévisionnel.

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : pas de nouveau

Surfaces en eau : non évaluée



Fiche mesure 26 :

Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision

Description

Suite aux échanges menés en 2016, RTE a initié une étude mécanique en vue du balisage de la ligne 90kV Alerie-Huberville pour les 3 tronçons identifiés.

Les travaux devraient débuter en 2020.

Coût 2018

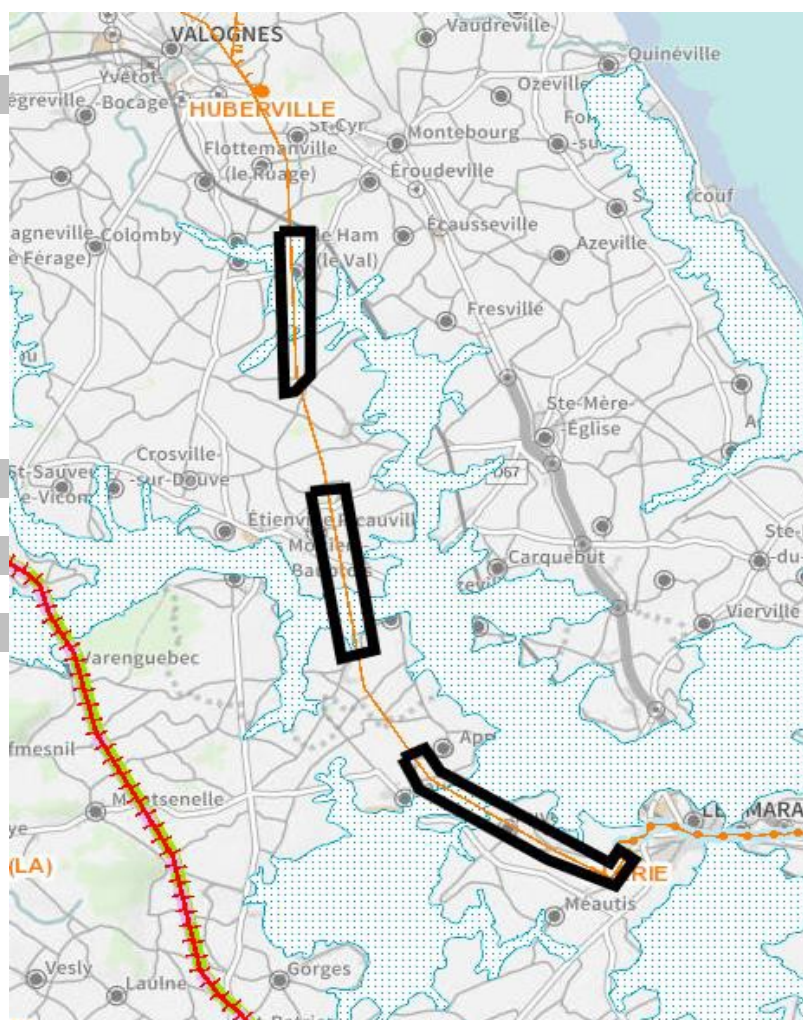
Non renseigné

Financement

RTE

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire équipé/enterré : 0



Projet de balisage avifaune



non prévu au Document d'Objectifs :

Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre

Description

Le diagnostic commencé l'an passé a pas été finalisé début 2019.

319 ouvrages de franchissement routiers ont fait l'objet d'un diagnostic sur les bassins-versants de la Douve et de la Sèves (recoupant le territoire du Parc).

Selon les caractéristiques de l'ouvrage et du cours d'eau, la capacité de la Loutre à franchir l'obstacle à l'étiage, en débit intermédiaire et en crue est évaluée (note de 1 à 5).

Cette note combinée avec le trafic routier et l'intérêt trophique du cours d'eau pour la Loutre permet de hiérarchiser les ouvrages.

	très fort	fort	moyen	faible	très faible	inaccessible	Total Résultat
Autoroute, 2*2 voies		3					3
Nationale ou Départementales > 2000 véhicule/jour	7	26	3	1		2	39
Nationale ou Départementales 1000 à 2000 véhicule/jour		13	4	1		1	19
Départementale 500 à 1000 véhicule/jour			7				7
Communale principale		5	78	64		3	150
Communale secondaire			27	54	2	4	87
Voie ferrée		7	2	3			12
	7	54	121	123	2	10	318

Niveau de priorité des ouvrages suivant le type de voie

Coût 2018

Non évalué

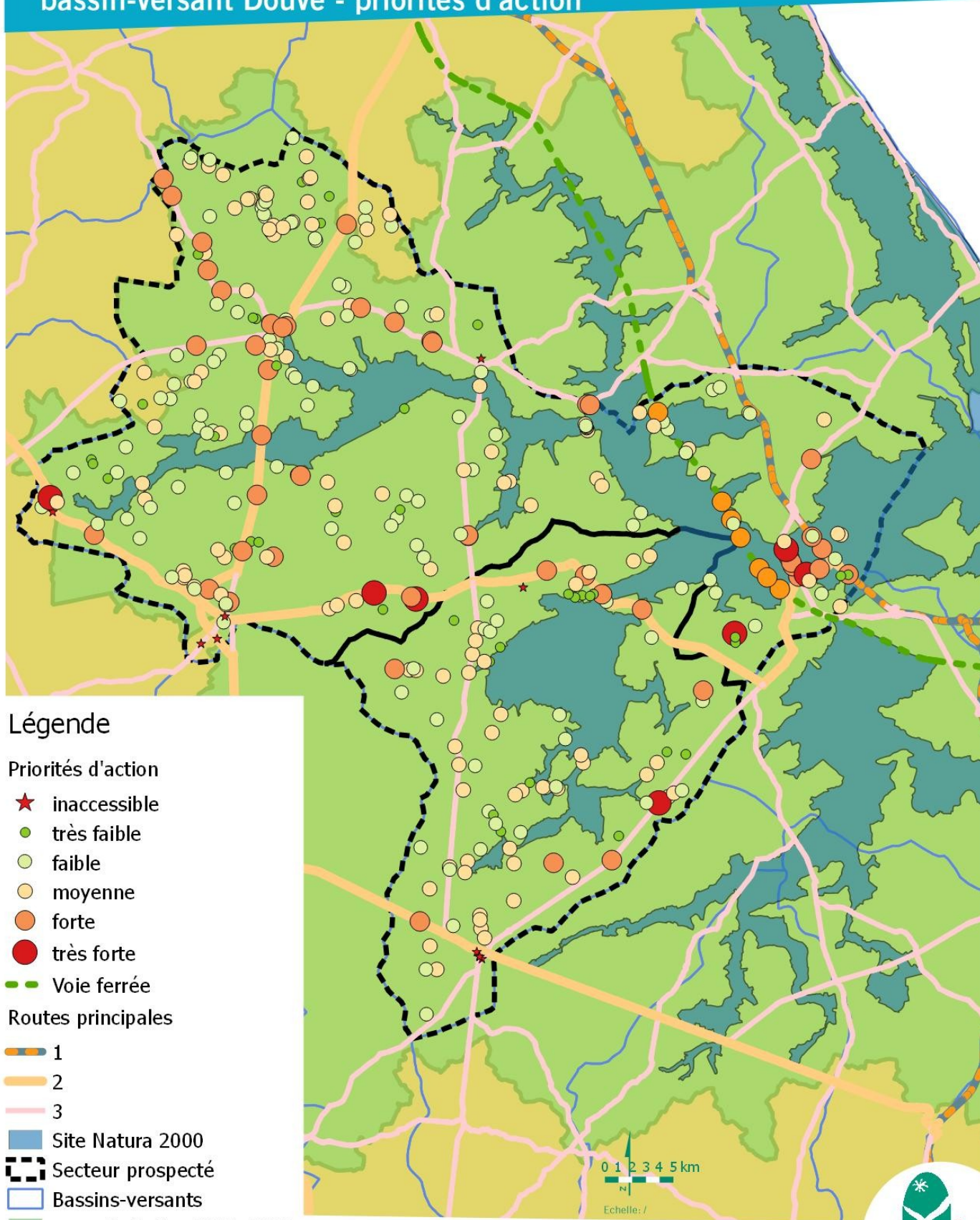
Financement

Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en œuvre

Ouvrage équipé : 0

Franchissabilité des ouvrages d'art par la Loutre d'Europe bassin-versant Douve - priorités d'action



Légende

Priorités d'action

- ★ inaccessible
- très faible
- faible
- moyenne
- forte
- très forte
- Voie ferrée

Routes principales

- 1
- 2
- 3
- Site Natura 2000
- Secteur prospecté
- Bassins-versants
- pnrncb_limite_2010_2022

0 1 2 3 4 5 km
N
Echelle: /



Fiche mesure 27 :

Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel

Description

Comme depuis 2002, le Parc (chargé de mission Natura 2000 et agents de la RNN du Domaine de Beauguillot) a renouvelé les sorties de découverte des phoques veau-marin depuis la pointe de Brévands. 106 personnes ont ainsi pu observer ces animaux. Ces 5 visites ont également permis de découvrir les principaux traits de la biologie de l'espèce et de souligner son extrême sensibilité au dérangement. Ces sorties, qui seront renouvelées l'an prochain, permettent donc de découvrir les phoques dans le respect de leur tranquillité.



Sortie de découverte des phoques

Le 15 juin une projection du film « le banquet des loutres » suivi d'un débat a été organisée à la Maison du Parc. 5 personnes étaient présentes.

Coût 2018

non évalué

Financement

Etat (PRA Loutre)



Fiche mesure 28 :

Informer sur l'état d'avancement de la démarche

Description

Les membres du comité de pilotage ont été sollicités pour participer à un groupe de travail sur la communication. Deux réunions ont été organisées le 3 juillet et le 9 octobre. La première session a permis à partir des forces et faiblesses ressenties par les participants de formuler six grandes catégories de messages/informations à faire passer :



Groupe de travail « Communication »

- Décryptage des différentes politiques publiques et réglementations
- Qui fait quoi sur le site (organismes divers) ?
- Qui sont les usagers, quelles sont leurs motivations (connaissance mutuelle) ?
- Retour d'information sur les études et suivis – comment évolue la biodiversité des marais ?

- Culture générale sur Natura 2000 (qu'est-ce que c'est ? Où sont les sites ? Que cherche-t-on à protéger ? Quels sont les outils spécifiques ? quelle est la réglementation ?)
- Que se passe-t-il sur notre site Natura 2000 (les actions, leurs résultats) ?

La deuxième session a permis de prioriser les messages/informations à apporter selon les publics-cibles prioritaires et les outils les plus pertinents.

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 3

Nombre de supports produits ou utilisés : 0



Fiche mesure 29 :

Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats

Description :

- X Le site Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin ne disposait pas d'une cartographie des habitats naturels complète et aux standards actuellement en vigueur.

2016 a été consacrée à la cartographie des marais de la Douve, Merderet et Sèves (8 380 ha) et des habitats littoraux (dunes et prés salés, 836 ha) pour lesquels un travail de typologie a également été réalisé.

2017 a permis de cartographier les vallées de la Taute et les marais de la Côte Est (8120 ha).

Les vallées de l'Aure, de la Vire ainsi que les polders de la baie des Veys (9713 ha) ont été réalisés en 2018.

- X Le Parc, l'université de Caen et la Chambre d'Agriculture de la Manche portent un projet appelé Agri'ZH. L'objectif est de mieux qualifier la valeur agronomique des prairies de marais et d'échanger avec les exploitants agricoles sur les services rendus par les zones humides.

Les 10 parcelles étudiées ont fait l'objet d'une seconde campagne de mesure (diversité floristique, valeur fourragère, stockage carbone du sol) par l'université de Caen.

Un livret d'auto-diagnostic de la valeur des services écosystémiques rendus par les prairies de marais a été construit par les partenaires.

Début 2019, la Chambre d'Agriculture a piloté une seconde réunion d'un groupe multi-acteurs pour présenter le livret d'évaluation des services et envisager sa diffusion.

- X Le suivi des habitats biomorphosédimentaires en baie des Veys a été redémarré cette année. Initiée en 2008, ce suivi avait été interrompu en 2016.

Les cinq principaux habitats de la baie sont suivis au moment de l'arrivée des oiseaux hivernant dans la baie. L'opération vise à affiner la connaissance des habitats intertidaux de substrat meuble. L'évolution du sédiment, des assemblages d'espèces et des habitats est prise en compte selon un protocole standardisé appliqué dans d'autres estuaires de la façade littorale ouest française.

Les communautés suivies comme zones d'alimentation sont globalement les mêmes. On peut noter deux changements pour l'année 2017. Suite à la précision cartographique de la réserve de Beauguillot, la communauté à *Cerastoderma edule* a été identifiée sur la station BDV5 (nord-ouest). De plus, on note que la station BDV3 (centre de la baie) est moins vaseuse passant de la communauté « *Hediste diversicolor*, *Macoma balthica* et *Eteone longa* dans du sable vaseux intertidal » (A2.243) à la communauté « Estrans de sable fin dominés par des polychètes » (A2.231).

La précédente étude est complétée à l'échelle de la partie maritime de la RNN du Domaine de Beauguillot en adoptant le même protocole que celui établi pour le suivi à l'échelle de la baie des Veys. Cette démarche permet ainsi une approche plus fine géographiquement. Ce travail a été repris en 2017 après deux premières campagnes en 2013 et 2014.

Globalement, les communautés sont les mêmes qu'en 2013. On peut noter un ensablement au nord de la réserve et un envasement au sud. Les divagations du chenal sont différentes et se rapprochent de la zone conchylicole. L'herbu progresse vers l'intérieur de la baie (dans et hors de la réserve) surtout dans la partie sud avec une progression de 42 m depuis 2013 sur la station BEA6.

Coût 2018

172 407 €

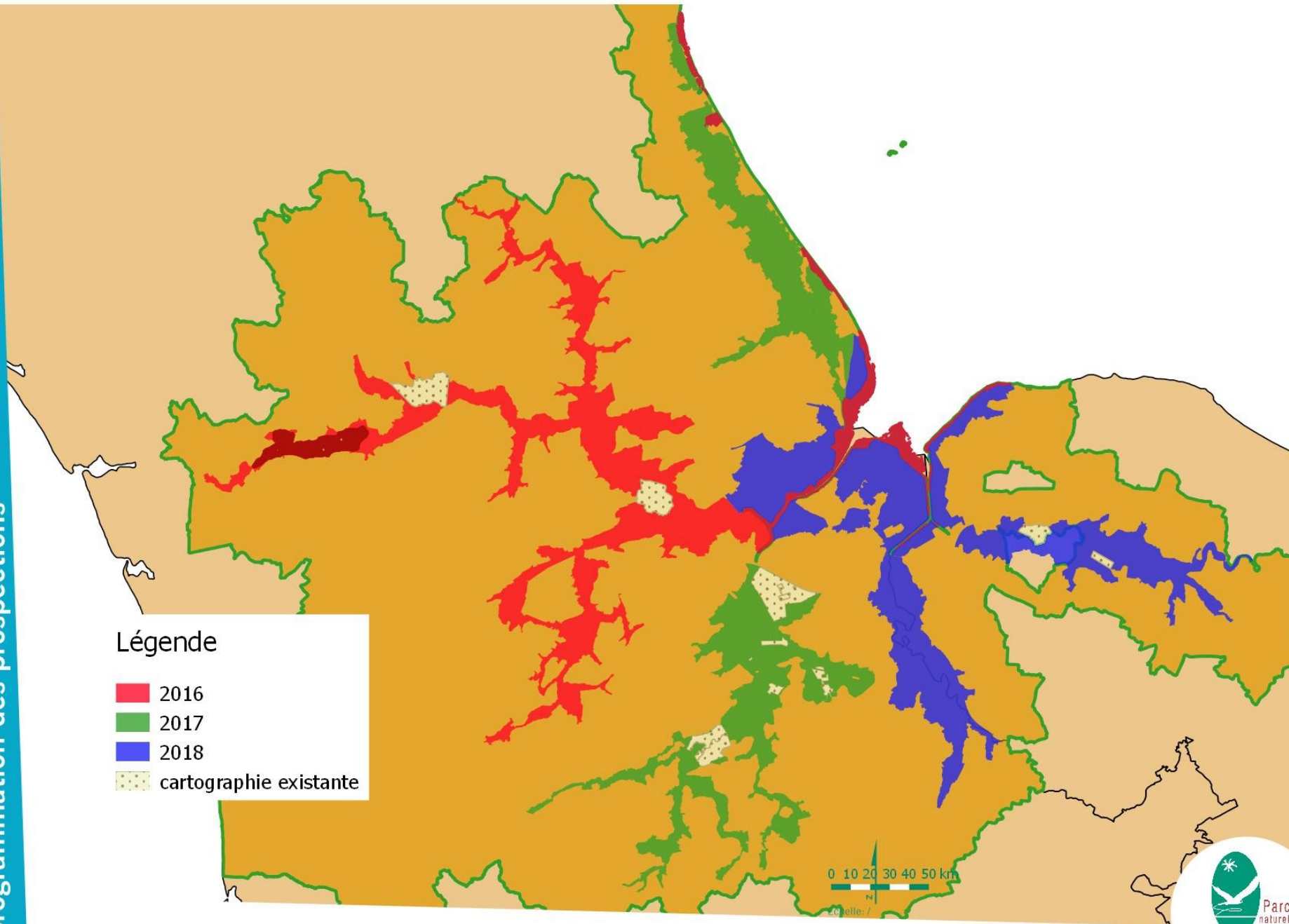
Financement

AESN/FEADER

Indicateur de mise en œuvre

Surface cartographiée avec la méthodologie CBN/MNHN : en cours d'analyse

Cartographie des habitats naturels programmation des prospections



Légende

- 2016
- 2017
- 2018
- cartographie existante





Fiche mesure 30 : Suivre et évaluer les espèces

Description

→ *Damier de la Succise*

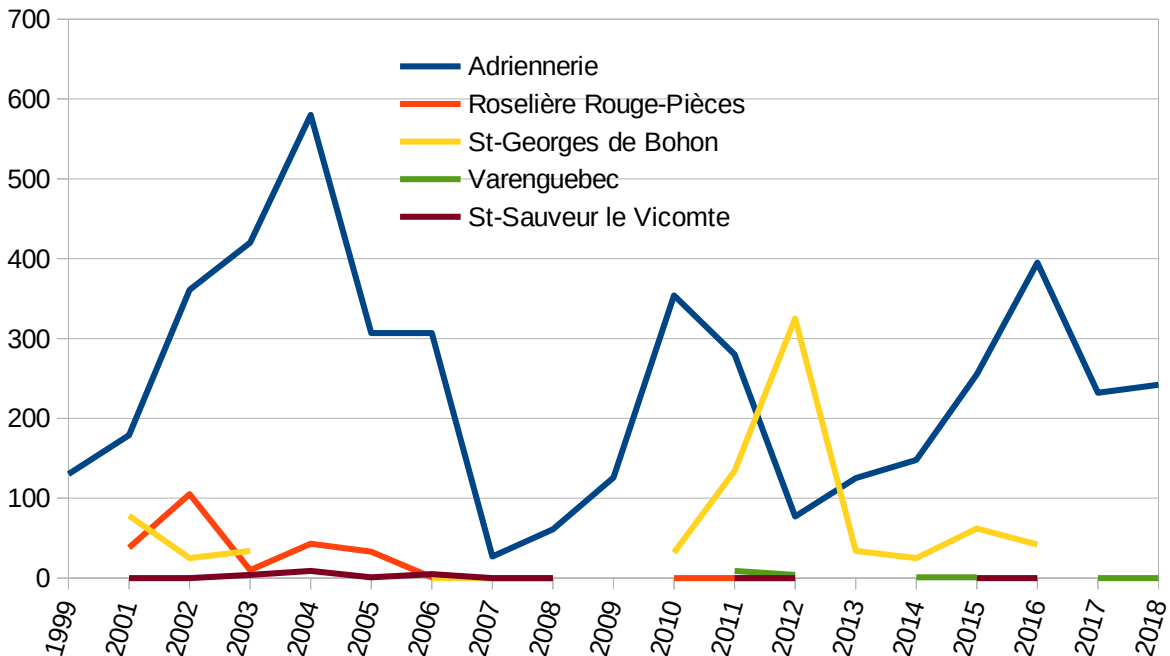
Le suivi a été réalisé selon le même protocole que les années précédentes.

Site	Adriennerie	Saint Georges de Bohon	Roselière des Rouges Pièces	Saint Sauveur le Vicomte	Varenguebec
Nombre de toiles communautaires	242	0	0	0	0

Nombre de toiles communautaires de Damier de la Succise par site 2018

A St-Georges de Bohon, une recherche attentive n'a pas permis de trouver de toiles, la parcelle avait été retournée par les sangliers.

A St-Sauveur le Vicomte, 3 adultes ont été observés en vol le 13 juin.



Evolution du nombre de toiles communautaires de Damier de la Succise

→ ***Flûteau nageant***

Pas de suivi cette année à l'échelle des marais. Un suivi a été réalisé dans la RNR des marais de la Taute. Une nouvelle station y a été découverte et deux anciennes présentes en 2014 ont été retrouvées. Cela porte à 10 stations réparties sur 6 fossés la population de cette réserve.



Flûteau nageant et lentilles d'eau

→ ***Agrion de Mercure***

Huit stations ont été suivies cette année.

Les stations de Méautis et de Carquebut/Chef-du-Pont confirment leurs bons effectifs. La station dans les marais de Graignes n'a pas permis d'observer l'espèce. Cet habitat semble peu correspondre aux exigences connues de l'espèce ; sa présence lors de l'inventaire initial en 1997 était vraisemblablement occasionnelle.

Commune	Lieu-dit	1997	2001	2002	2010	2011	2012	2013	2014	2017	2018
Doville-Saint-Sauveur-de-Pierr	chaussée de Pierrepont	<10	<10		<10					10 - 50	
Neuville-en-Beaumont	Le Moulin de Neuville	10 - 50	0		10 - 50		10 - 50			10 - 50	
Doville	pont Catteville	10 - 50	10 - 50						100 - 200	10 - 50	
Varenguebec	la Renarderie	10 - 50									
Varenguebec	la Renarderie				100 - 200					15 (pluie)	
Méautis	Le Bas Bosq	10 - 50		<10	10 - 50		50 - 100				50 - 100
Le Plessis-Lastelle	Le Moulin	<10			<10		0				<10
Gonfreville	Le Village de l'église	>200	100 - 200						100 - 200		
Gorges	Le Coisel							50 - 100			
Périers	La Doderie	<10			10 - 50		10 - 50			<10	
Saint-Germain-sur-Sèves	Hameau de Sèves	<10						10 - 50			
Marchésieux	L'Auvrière (amont de la route)	10 - 50		10 - 50		10 - 50					
Marchésieux	L'Auvrière (aval de la route)				100 - 200						
Saint-Martin-d'Aubigny	Gruchy	<10		10 - 50	<10			<10		<10	
Graignes		<10							0		0
Le Désert	Belle eau	<10									<10
Raids	Le Scy	10 - 50		50 - 100		<10			10 - 50		
Saint-Germain-sur-Sèves	Les Plains	<10							<10		
La Meauffe	bourg	<10			<10				10 - 50		
Sainte-Marie-du-Mont	Thouays	10 - 50						<10			<10
Carquebut / Chef du Pont	amont bourg chef du pont	50 - 100	100 - 200			100 - 200					100 - 200
Sainte-Mère Eglise	La Coquerie	<10						10 - 50			10 - 50
Doville	La Pitoterie									100 - 200	

Classe d'abondance des stations de suivi d'Agrion de Mercure

(station grisée = en site Natura 2000)

→ Lamproie marine

Les huit sites de l'an passé ont été prospectés :

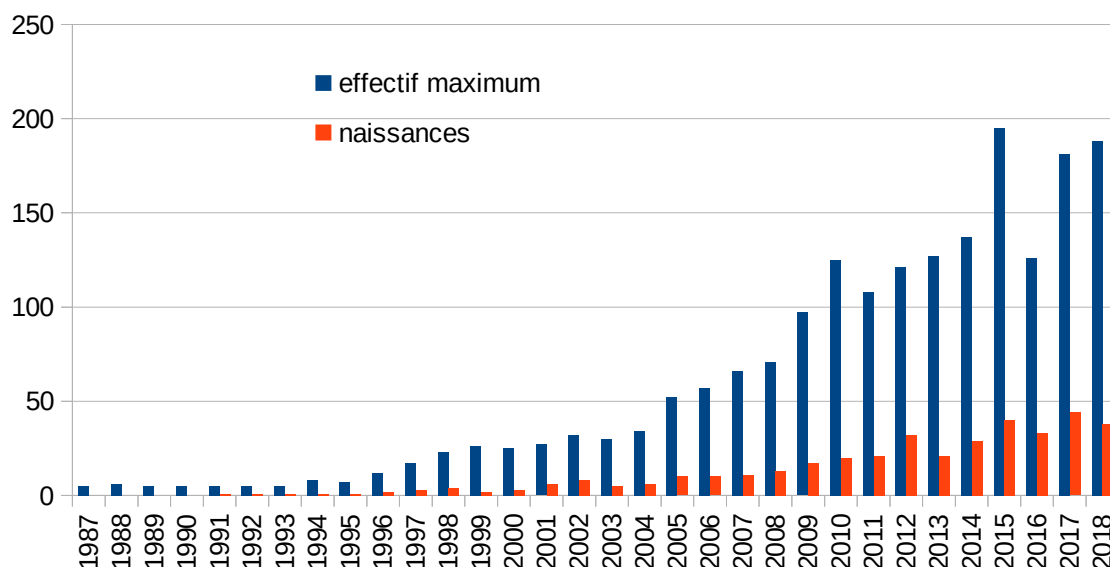
Site	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Magneville - château de la Grimonnière) (amont du site Natura)	3	0	2	5					
Nehou – Laiterie (amont du site Natura)	1	5	0	0	3				
Saint-Sauveur-Le-Vicomte	0	0	0	0	0	0	0	2	3
Marchésieux – Château du taillis	2	1	0	4	5	9-10	7-8	3	2
Marchésieux – Gué du Moulin	0	0	0		0	0	2		
Marchésieux – La clergie	0	1	0	3	5	0	6		
Marchésieux – Moulin du Mesnil	3	1	3	7	8	1	6	7	6
Marchésieux - Gombert	0								
Total	9	8	5	19	21	10-11	21-22	12	11

Evolution du nombre de nids de Lamproie marine par site

Les effectifs restent très bas sur la Taute. Sur la Douve, on peut imaginer que les lamproies utilisent les zones amont ; tandis que sur la Taute l'ouvrage du Moulin du Mesnil est très difficilement franchissable pour cette espèce.

→ **Phoque veau-marin**

L'effectif maximum a été de 188 individus, 38 naissances ont eu lieu.



Evolution des effectifs de Phoque veau-marin en baie des Veys



Phoques gris

Des **Phoques gris** ont à nouveau été observés ponctuellement en baie des Veys cette année avec un maximum de 7 individus.

→ **Loutre d'Europe**

En 2018, l'intégralité des sites identifiés sur le territoire du PNR MCB pour la recherche de la Loutre d'Europe a été prospectée et pour certains, à plusieurs reprises, soit 85 points de prospection.

Ces sites comprennent l'ensemble des fleuves et cours de grandes et moyennes importances (La Vire, l'Elle, l'Aure, la Scye, la Taute, la Sèves, la Douve, l'Ay, le Merderet...). Chacun de ces cours d'eau sont prospectés sur des points d'échantillonnages préalablement choisis de manière stratégique (depuis 2012) afin d'y déceler la présence de l'animal par des indices (épreintes, restes d'animaux, empruntes...).

Aucun indice n'a été découvert cette année. Une observation visuelle sur l'ENS des Ponts d'Ouve pourrait se rapporter à une Loutre mais elle n'a pas été confirmée par d'autres observations notamment d'indice.

→ **Petit Rhinolophe**

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre max. d'adultes	7	8	6	8 à 9	8	3	8	8
Nombre de jeunes	3	8	1	6	5	4	6	4
Nombre d'indéterminés	2	0 à 1	4			2		

Evolution du nombre Petit Rhinolophe à Picauville



Petit Rhinolophe

Lors du comptage d'août, aucun Petit Rhinolophe n'était présent dans les combles habituels. La toiture de ce bâtiment s'est fortement détériorée et une effraie des clochers est présente de manière très régulière, autant de facteurs qui peuvent expliquer la baisse

d'attractivité de cette partie du bâtiment. 17 Barbastelles d'Europe ont été observées cette année (uniquement lors du comptage d'août),
 Pour le site de Moon sur Elle, 12 Petits Rhinolophes ont été comptés début juillet.

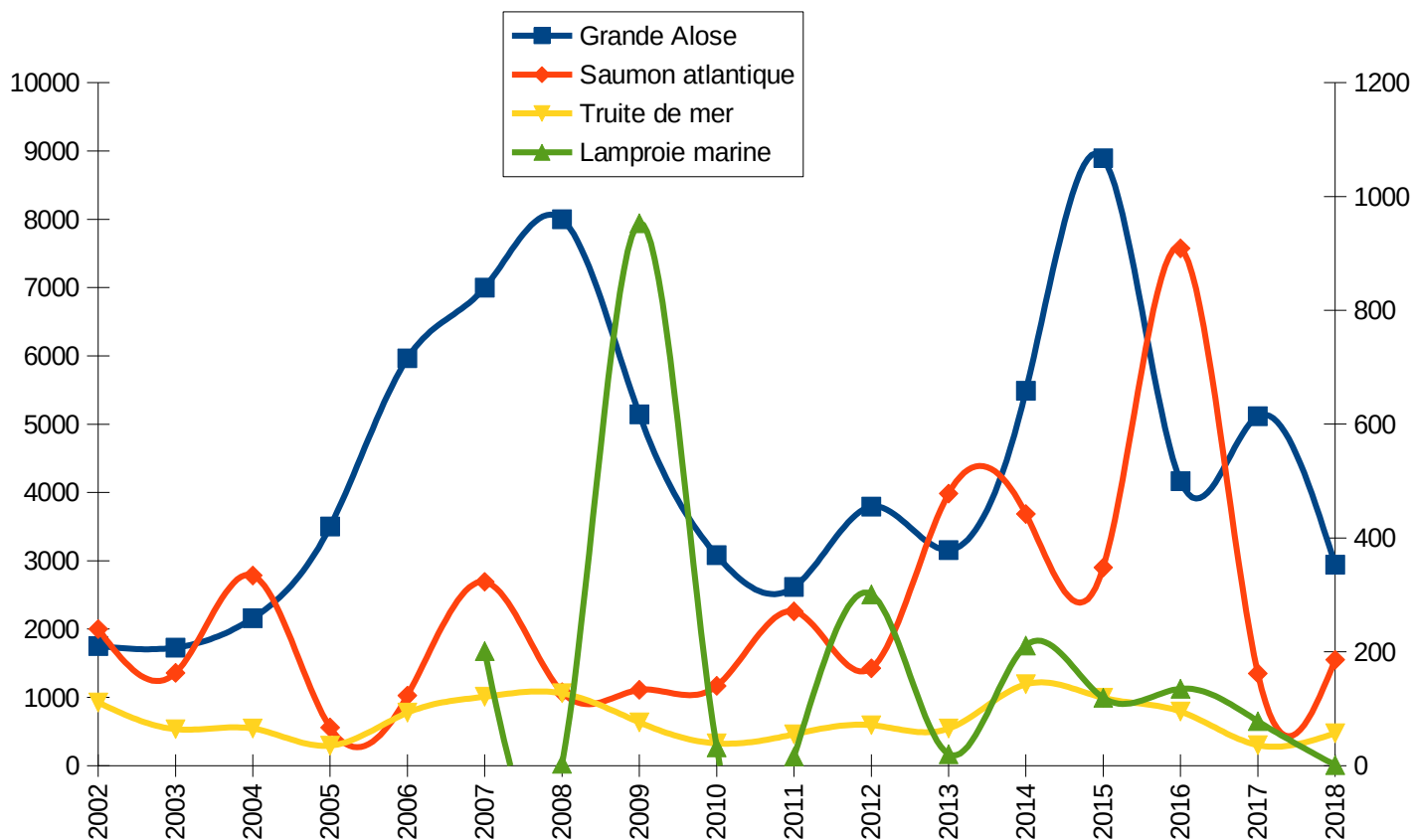
→ **Poissons migrateurs**

Un suivi de la remontée des poissons migrateurs (salmonidés et aloses principalement) à l'Observatoire Piscicole des Claires de Vire est effectué depuis le printemps 2002 par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	Moyenne 2002-2014
Grande Alose	2941	5117	4112	8895	5489	3157	4105,8
Saumon atlantique	186	162	906	348	442	477	231,8
Truite de mer	57	36	112	119	143	63	81,9
Lamproie marine	1	78	134	119	211	20	217,1 (moyenne 2007-2014)
Lamproie fluviatile	4	12	1	22	0		

Nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire

Les effectifs de Grande Alose reviennent à un bas niveau. Par contre, ceux de Saumon atlantique sont en légère reprise après l'effondrement de 2017. Seule une lamproie marine a été détectée cette année !



Evolution du nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire

La FDPPMA 50 pilote également le suivi des Indices d'Abondance Saumon en Normandie (réseau de stations où sont effectuées des pêches électriques standardisées).

De nombreuses stations sont réparties sur le cours de la Vire (15 hors site Natura 2000), sur la Sinope (3 hors site Natura 2000), la Douve (4 hors site Natura 2000) et la Taute (2) et la Lozon (1 hors site Natura 2000).

Les résultats 2018 ne sont pas disponibles à la date de publication du bilan d'activités.

→ Oiseaux nicheurs

Ces suivis sont réalisés par le GONm à la demande du PNR.

✓ Passereaux et espèces à large répartition (étude par la méthode des points d'écoute) :

La comparaison des résultats obtenus lors des deux périodes permet de dire qu'en 2017, l'installation de l'Alouette des champs est dans la moyenne, plus précoce pour le Pipit farlouse et la Phragmite des joncs alors qu'elle a été très tardive pour la Bergeonnette flavéole, le Tarier des près et le Bruant des roseaux.

En 2018, Alouette des champs et Pipit farlouse se sont installés précocement, alors que les 4 autres espèces étaient plus tardives.

Espèce	Indice 2017 (base 200 en 1992)	Indice 2018 (base 200 en 1992)	Moyenne indice 1991- 2013	Commentaire
Alouette des champs	119	124	156,7	Déclin de l'ordre de 50% en un peu plus de 20 ans ; la stabilisation constatée depuis 2015 se poursuit voire s'améliore un peu
Pipit farlouse	80	78	144,6	Indice actuel plus de 3 fois plus faible que les max. de 1994 et 2002
Bergeronnette flavéole	202	229	203,8	La tendance globale est à la baisse; léger rebond depuis 2016
Tarier des prés	299	322	192,3	En hausse depuis 1999, après la diminution des années 90
Phragmite des joncs	348	291	323,2	Tendance à long terme positive ; reprise après la chute de 2013 mais encore loin du pic de 2008 à 2011
Bruant des roseaux	563	550	567,7	Depuis 1998, fluctue à un haut niveau ; indice deux fois plus important qu'au début des années 90

Indice STOC des espèces caractéristiques des marais

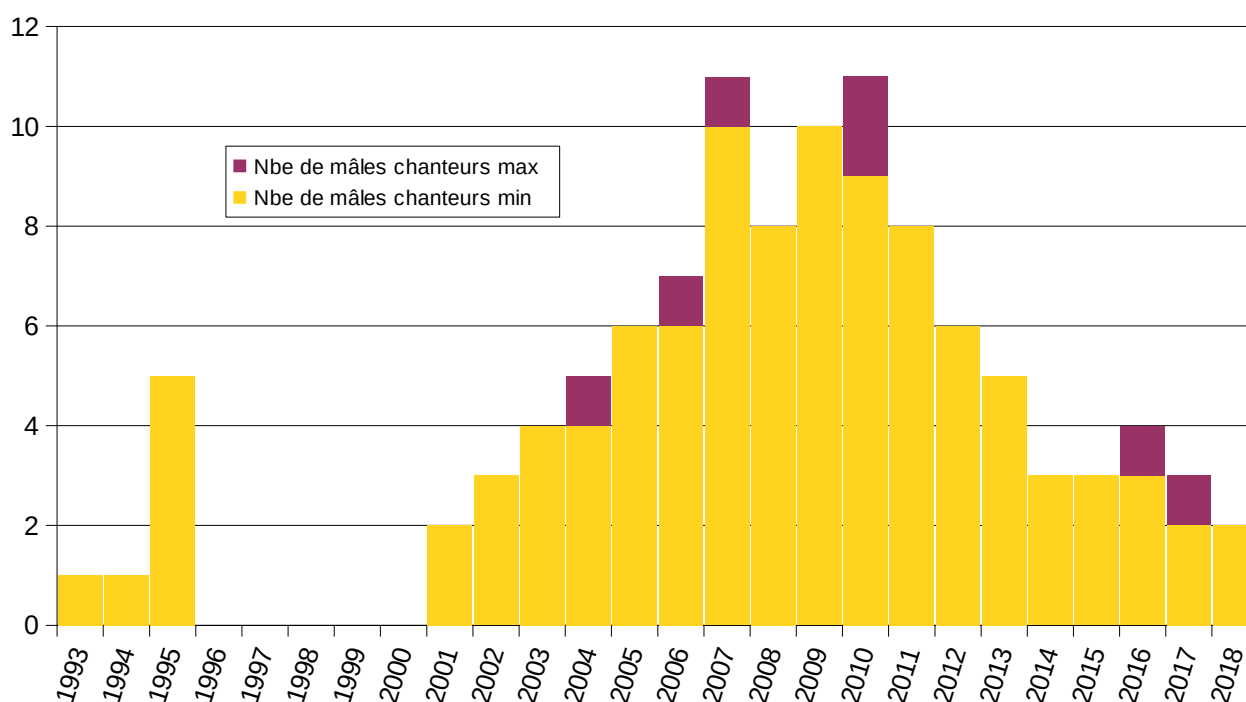
Pour la Bergeronnette flavéole, on observe des tendances divergentes selon les périodes. Le déclin depuis 2000 est dû à la diminution des contacts en période A, période à laquelle passent les oiseaux britanniques, tandis qu'en période B, où seule la population nicheuse est présente, la tendance est positive.



Bruant des roseaux

✓ **Espèces localisées :**

- X **Grèbe à cou noir** : 5 couples ont tenté de nicher sans succès.
- X **Héron cendré** : en 2018 le recensement n'est pas complet. Aucune nouvelle colonie n'a été découverte cette année.
- X **Aigrette garzette** : en 2018 le recensement n'est pas complet. Aucune nouvelle colonie n'a été découverte cette année.
- X **Grande aigrette** : 25 nids sur la tourbière de Baupte.
- X **Héron garde-bœufs** : en 2018 le recensement n'est pas complet. Aucune nouvelle colonie n'a été découverte cette année.
- X **Héron bihoreau** : aucun indice probant cette année.
- X **Spatule blanche** : deux couples ont niché à la Tourbière de Baupte.
- X **Ibis falcinelle** : un couple a fréquenté la Tourbière de Baupte, sans preuve de nidification.
- X **Butor étoilé** :



Evolution du nombre de mâles chanteurs de Butor étoilé

La population est toujours au plus bas comme ces dernières années. Cette situation se retrouve sur la RNN de l'estuaire de la Seine où de la même manière seulement 2 mâles chanteurs certains ont été recensés : la population normande confinée à ces deux sites est donc au plus bas !

X **Cigogne blanche :**

La progression de 3 % en 2018 se situe en dessous de la moyenne de 16 % enregistrée depuis 1991.

En 2018, 11 colonies existent sur le territoire du PNRMCB, regroupant 80 couples soit 47 % des 169 couples nicheurs. Ce pourcentage est resté stable par rapport à 2017.

	Nombre	Nombre de	nombre de	nombre	nombre	nombre moyen

		de couples nicheurs	couples reproducteurs	couples nicheurs sans jeunes à l'envol.	de jeunes à l'envol	moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur	de jeunes à l'envol par couple reproducteur
2018		169	133	36	355	2,1	2,7
2017		164	126	38	329	2	2,6
2016		146	124	22	340	2,3	2,7
Totaux 1987-2015		1114	945	169	2657	2,39	2,81

Paramètres démographiques de la Cigogne blanche

Beaucoup de nids ont échoué ce qui n'est guère étonnant au vu des précipitations des mois de mars et avril. Les couples ayant passé ce cap ont ensuite bénéficié d'un temps particulièrement favorable à l'élevage des jeunes restants. L'année 2018 est l'une des cinq plus mauvaises depuis 32 ans en ce qui concerne les nichées entreprises, par contre, elle est proche de la moyenne en ce qui concerne les nichées réussies.

On peut estimer l'effectif hivernant de cigogne blanche à 70 cigognes présentes sur le territoire du PNR des marais du Cotentin et du Bessin entre le 1^{er} et le 15 décembre 2017 soit un tiers des 216 cigognes présentes cet hiver-là en Normandie.

- X **Sarcelle d'hiver** : au moins 5 couples dont 3 familles (pas de recensement concerté).
- X **Sarcelle d'été** : près de 30 couples possibles/probables et 10 indices certains (pas de recensement concerté).

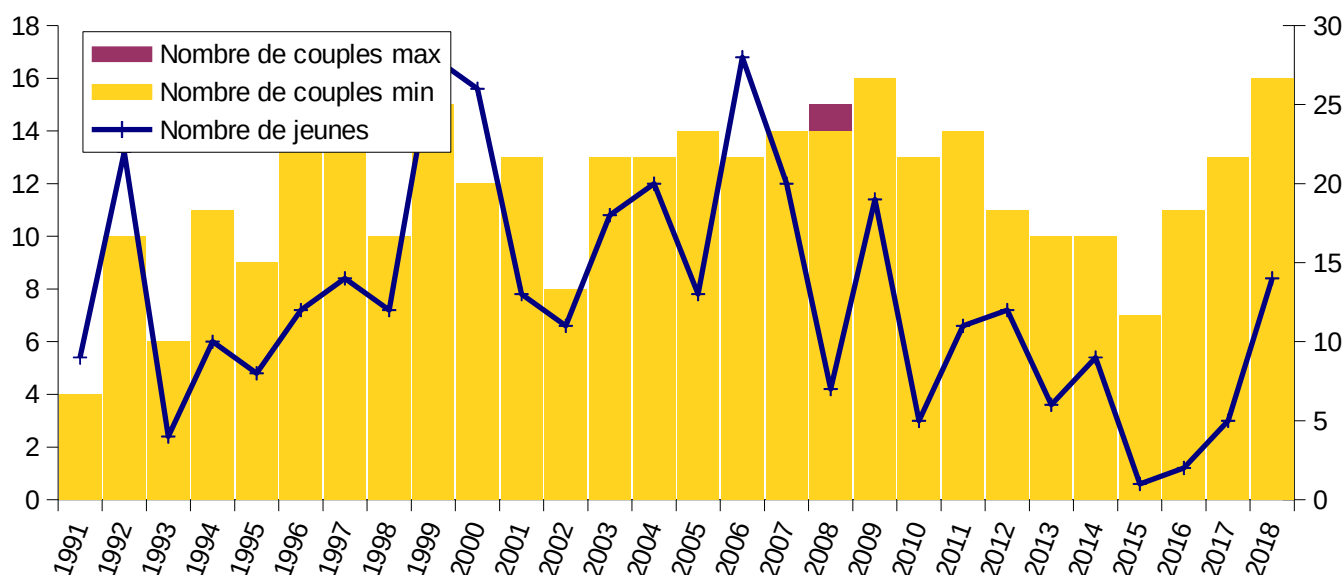


Sarcelle d'été

- X **Canard chipeau** : 8 couples possibles/probables et 7 indices certains (pas de recensement concerté).

- X **Canard pilet** : 1 couple possible et 1 probable (pas de recensement concerté).
- X **Canard souchet** : 8 couples possibles/probables et 4 indices certains (pas de recensement concerté).
- X **Busard des roseaux** : les cantonnements caractérisés concernent 16 couples dont 5 connaissent un succès avec 14 jeunes à l'envol, soit 69 % d'échec et une productivité de 0,87 jeune par couple.

L'effectif nicheur continue donc sa remontée mais le succès reproducteur est toujours faible. Une forte proportion d'échec est sans aucun doute liée aux fortes précipitations connues fin avril suivies de l'inondation d'une partie du territoire début mai. Sur 16 premières pontes potentielles, seulement 2 sont en réussite pour 3 jeunes à l'envol, soit 87,5 % d'échec et une production très faible de 0,19 jeune par couple. Les pontes de remplacement ont donc joué un rôle important dans le niveau du succès reproducteur.

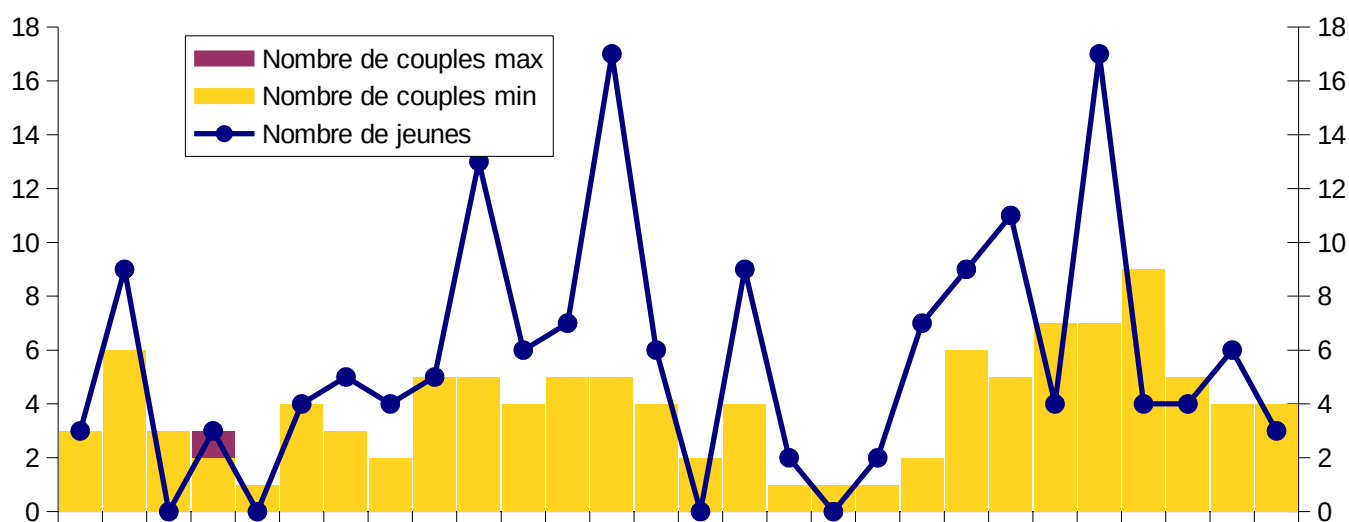


Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard des roseaux

- X **Busard cendré** : 4 couples nicheurs sont recensés en 2018 sur les mêmes secteurs que les deux années précédentes, en vallée de la Taute et non loin en vallée de la Vire (Canal Vire-Taute).

2018 confirme la désertion de la RNR des marais de la Taute notée en 2017 pour la première fois depuis 12 ans, le déplacement des couples ayant débuté en 2016.

Le succès reproducteur est mauvais en 2018 : 3 couples sur 4 en échec, le seul couple en réussite en vallée de la Vire donnant cependant 3 jeunes à l'envol. La production est ainsi très mauvaise avec 0,75 jeunes par couple.



Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard cendré

- X **Marouette ponctuée** : un maximum de 13 mâles chanteurs a été contacté durant la saison, un record pour le territoire : 8 en vallée de la Taute, 3 en vallée de la Douve/Sèves et 2 en vallée de l'Aure. Il y a ici un lien évident et très étroit avec des niveaux d'eau favorables à l'espèce suite à des inondations printanières, qui ont été profitables à cette espèce qui affectionne les nappes d'eau dans le marais.
- X **Rôle des genêts** : L'espèce n'avait pas été contactée sur le territoire du PnrMCB entre 2012 et 2016. En 2017, un chanteur était présent en vallée de la Taute à Montmartin-en-Graignes et y a probablement niché. L'espèce n'y est pas notée cette saison mais 2 chanteurs ont été localisés dans cette même vallée à Saint-Hilaire-Petitville et à Tribehou.
- X **Vanneau huppé** : pas de suivi concerté cette année
- X **Courlis cendré** : pas de suivi concerté cette année
- X **Bécassine des marais** : 2018 est une année exceptionnelle puisque 2 à 3 sites apparemment occupés sont localisés en période favorable dans des milieux favorables, avec un indice certain, un indice probable et un indice possible
- X **Huitrier-pie** : 2 couples notés dans les polders et 1 sur le littoral (pas de recensement concerté).
- X **Chevalier gambette** : au moins 19 couples. Les sites historiques de la baie des Veys sont bien occupés (l'espèce chante aussi à nouveau sur le polder du CEL à Sainte-Marie mais sans preuve de nidification) et l'espèce progresse sur les marais de la côte Est en colonisant de nouvelles mares de gabion.
- X **Echasse blanche** : 14 à 18 couples ; l'espèce progresse sur le marais de la côte Est.
- X **Avocette élégante** : pas de nidification
- X **Combattant varié** : La saison 2018 confirme le cantonnement et la probable tentative de nidification notée en 2017 sur le même site des polders de la baie des Veys.
- X **Gravelot à collier interrompu** : 81 à 86 couples nicheurs ont été dénombrés. On observe donc une légère baisse par rapport à l'an passé ; toutefois cette population reste à un haut niveau depuis 2008. Le déclin de cette saison s'explique par les submersions, les aléas climatiques, et la disparition de la zone d'accrétion du haut

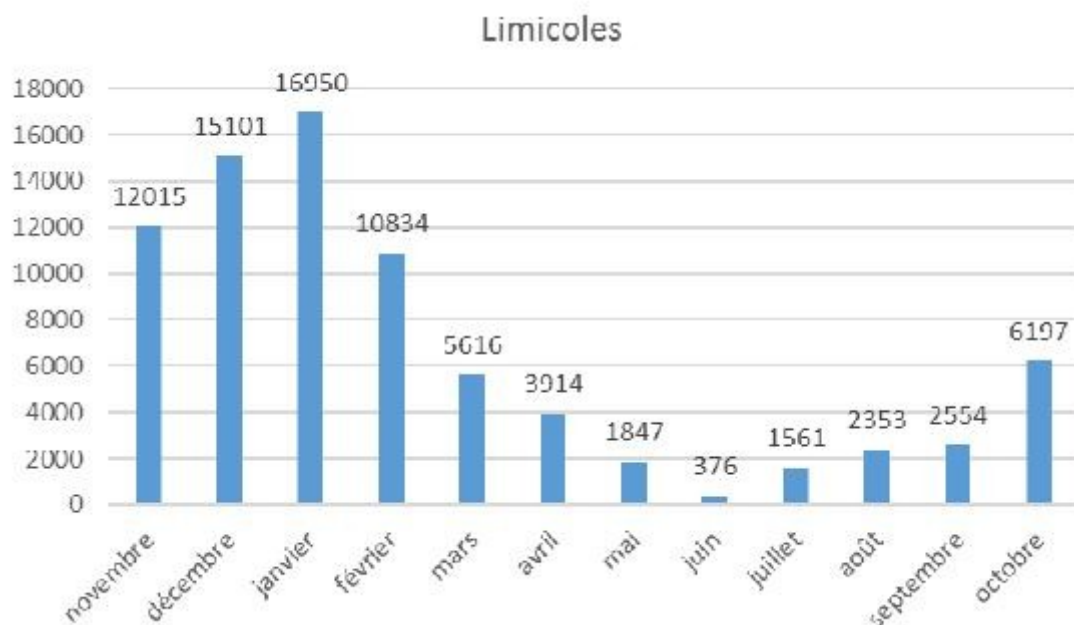
de plage apparue en 2017 sur Foucarville, engendrant celle de la colonie qui s'y était implantée l'année dernière. Le déclin sur Saint-Marcouf est à suivre car inquiétant pour ce secteur bastion.

- X **Mouette rieuse** : le site historique de la tourbière de Baupte a abrité quelques dizaines de couples nicheurs en plusieurs micro-colonies pour un taux d'échec important
- X **Mouette mélanocéphale** : pas d'indice probant.
- X **Pie-grièche écorcheur** : 2 couples nicheurs ce sont installés dans les sites de l'an passé en vallée de la Taute et en vallée de la Vire.
- X **Gorgebleue à miroir** : près de 30 mâles chanteurs/sites notés (mais tous les sites n'ont pas été visités).
- X **Locustelle lusciniöide** : cette année, le secteur bastion accueille 6 chanteurs dont 5 à l'ENS des Ponts d'Ouve et 1 au niveau du canal des Espagnols. D'autres chanteurs ont été notés en vallée de la Taute (dont 3 sur la RNR des marais de la Taute) et à la Sangsurière, portant le total à 12 chanteurs.
- X **Panure à moustaches** : aucune donnée cette année.

→ **Limicoles côtiers migrateurs et hivernants**

L'association Claude Hettier de Boislambert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot anime un réseau de structures (GONm, ONCFS, SyMEL) pour assurer ce suivi.

L'ensemble des données n'a pas été centralisée à la date de rédaction de ce bilan, seuls les résultats concernant l'ensemble RNN Domaine de beauguillot et polders de Ste-Marie du Mont est présenté.



Effectifs mensuels maximaux de limicoles (dont vanneau huppé et pluvier doré) de novembre 2017 à octobre 2018 -RNN Beauguillot et polder Ste-Marie

→ **Anatidés migrateurs et hivernants**

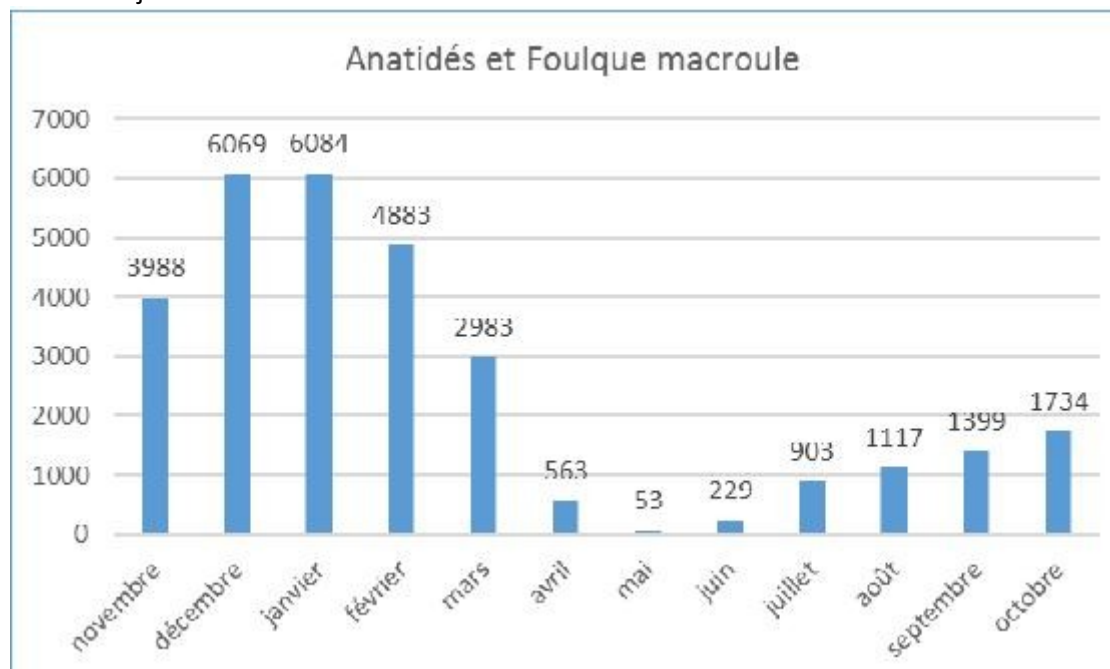
L'association Claude Hettier de Boislambert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de

la RNN du Domaine de Beauguillot anime un réseau de structure (FDCM, SyMEL) pour assurer ce suivi.

L'ensemble des données n'a pas été centralisée à la date de rédaction de ce bilan, seuls les résultats concernant l'ensemble RNN Domaine de beauguillot et polders de Ste-Marie du Mont est présenté.

Sur la période hivernale, les effectifs sont assez faibles ce qui n'est guère surprenant au regard des conditions météorologiques assez clémentes en dehors d'un petit coup de froid en février. Les effectifs de Canards siffleurs en particulier se sont révélés très inférieurs aux effectifs habituels.

En dépit de la faiblesse des niveaux d'eau après un été proche de la canicule, les effectifs d'anatidés et de foulques remontent sensiblement plus rapidement que l'année dernière dès le mois de juillet.



Effectifs mensuels maximaux d'anatidés et foulques de novembre 2017 à octobre 2018 - RNN Beauguillot et polder Ste-Marie

Coût 2018

Donnée complète non récoltée

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat/Europe (animation du docob), Etat (dotation RNN), Conseil Régional Normandie, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche, Fédération Nationale pour la Pêche en France

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces suivies : 16



Fiche mesure 31 :

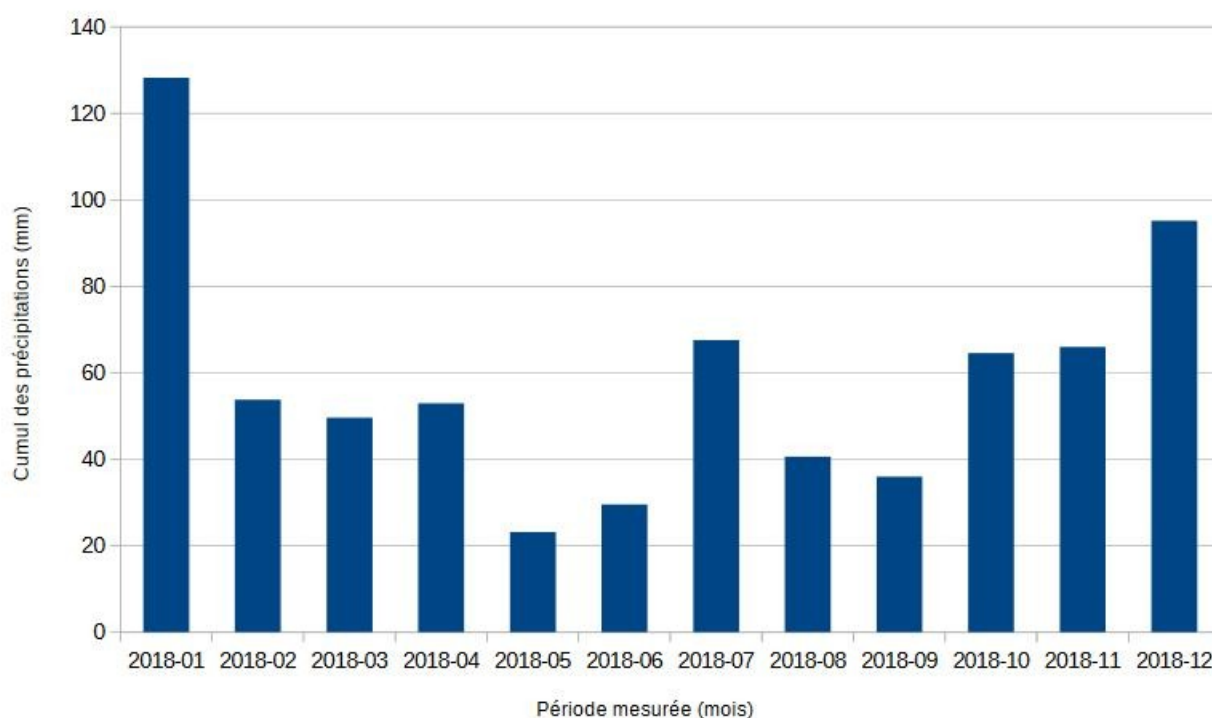
Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Description :

→ Un réseau de mesure a été prévu lors de la modernisation des vannages du pont de la Barquette en 2002. Pour faire face à un réseau de mesure vieillissant après plus de 10 ans de mise en service et à un nombre important de stations hors service, le Parc a lancé un programme complet de réhabilitation achevé en mai 2015.

L'applicatif web de traitement automatisé (actualisée 4 fois par jour) et de valorisation des données, a été mis à disposition des acteurs de l'eau (en premier lieu les ASA) : <http://www.parc-cotentin-bessin.fr/reseaumesure/reseau.php>

Une réflexion conduite avec l'ASA de la Douve et de la Taute a abouti à recentrer le réseau de mesure sur un minimum de stations à maintenir sur le long terme. En 2018, suite au changement d'opérateur de téléphonie, une station a donc été arrêtée sur le site de la Fièrè à Ste-Mère-l'Eglise. Grâce au partenariat avec la DREAL Normandie, les deux stations de Baupte qui dysfonctionnaient depuis plusieurs mois ont pu être remises en état. En 2018, 13 stations de limnimétrie et de pluviométrie étaient encore actives sur le territoire du Parc.



Pluviométrie à Doville

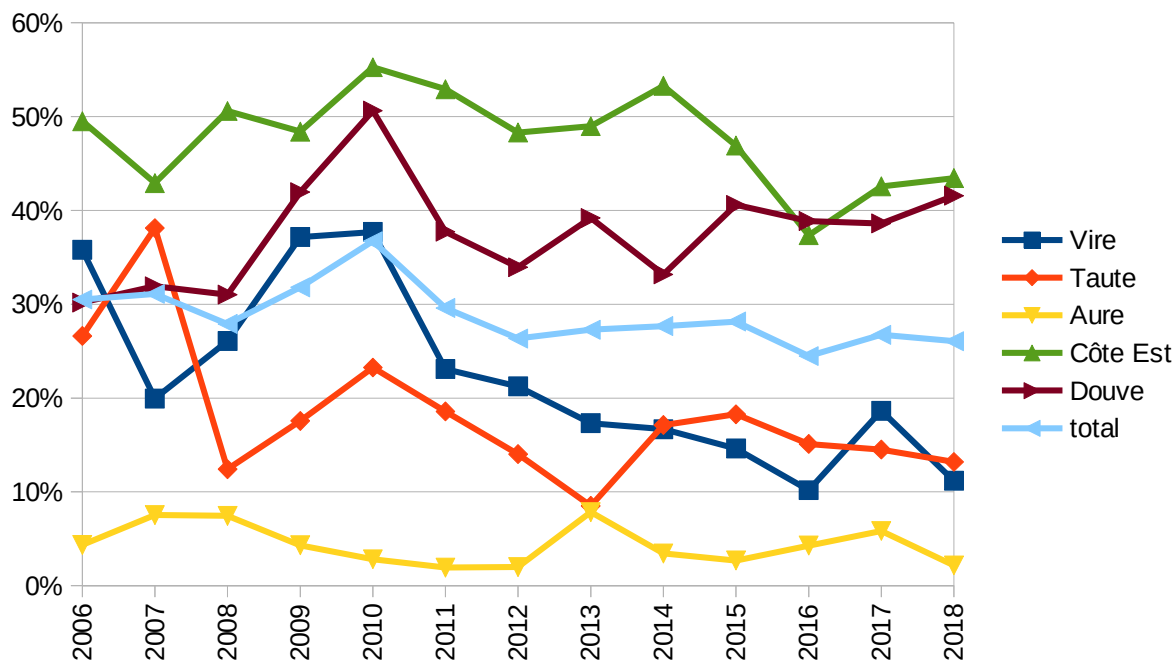
Le printemps 2018 a été marqué par une pluviométrie très abondante qui a provoqué des

submersions au mois d'avril dans les basses vallées.



Inondation en vallée de l'Aure- avril 2018

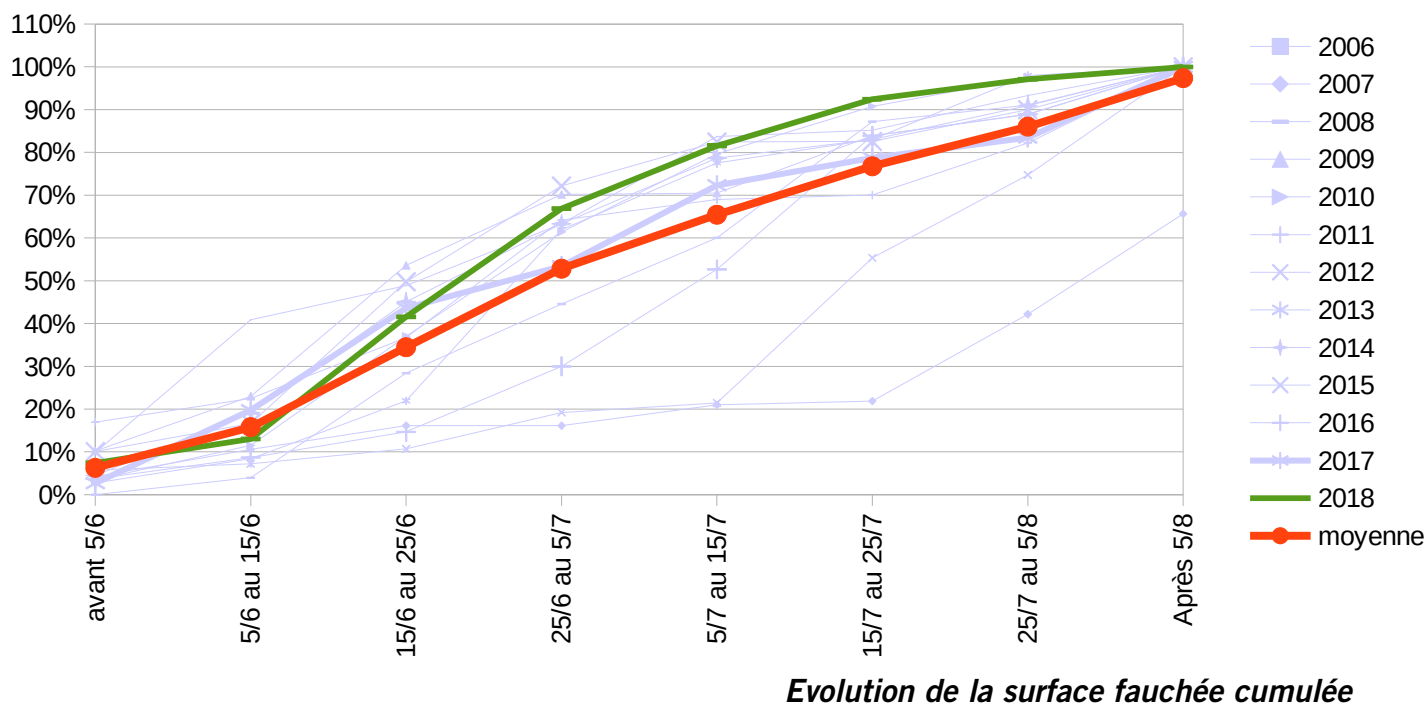
→ Un relevé décadaire de l'usage agricole sur 13 sites répartis sur les différentes vallées des marais du Cotentin et du Bessin est réalisé entre le 5 juin et le 15 août. L'échantillon couvre 1 300 ha.



Evolution de la proportion de pâturage

On observe cette année une stabilité globale dans la proportion de pâturage (26% de l'échantillon) qui cache des disparités : les échantillons de la Douve et de la Côte Est sont en légère augmentation alors que sur les trois autres ensembles on observe une baisse. Les dates de fauche de 2018 sont globalement précoces. Dans le détail, il faut noter un relatif retard en début de saison sur l'échantillon de la vallée de l'Aure (sans doute en lien avec les submersions tardives) et de la Côte Est.

Evolution des dates de fauche



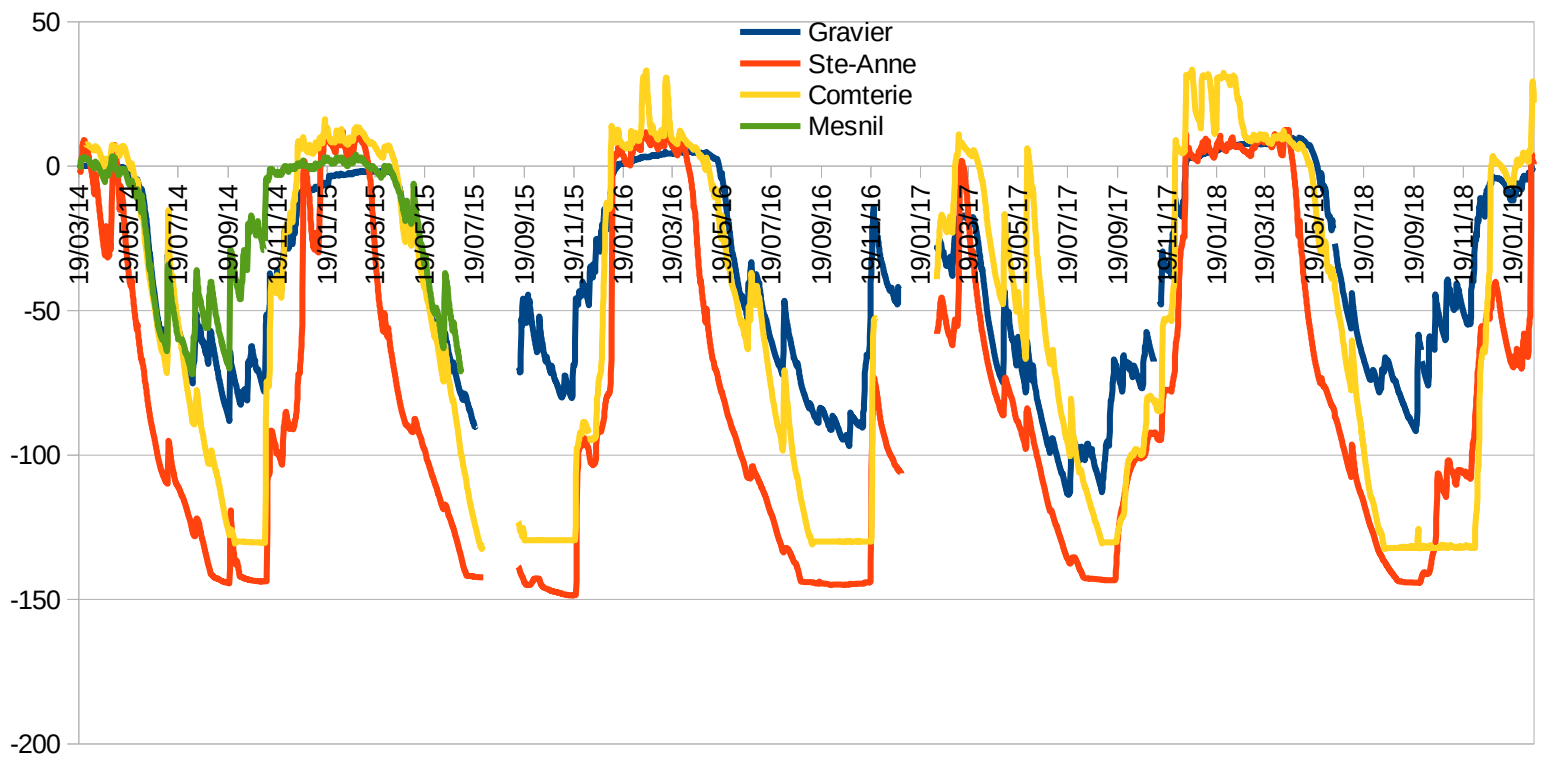
→ Un suivi hydro-pédologique important est mis en place sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie (10 piézomètres dans la tourbe (dont 5 mis en place en 2014) et deux couples tourbe/nappe des sables).

L'élaboration du plan de gestion n'a pas permis de réaliser le suivi des niveaux d'eau en 2018.

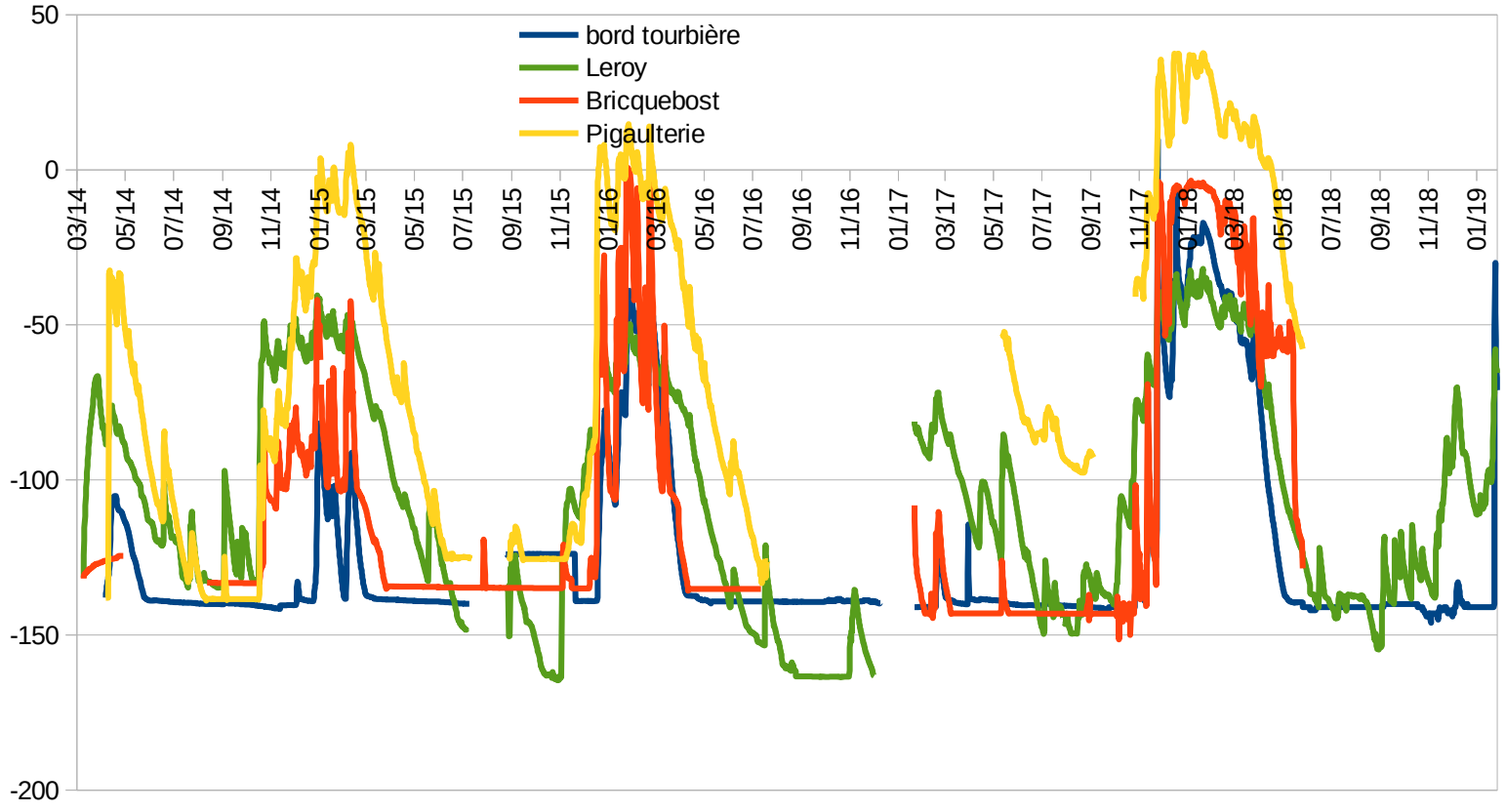
→ Un réseau de piézomètres a été installé en 2014 dans les marais périphériques de la tourbière de Baupte.

Sept piézomètres sont encore en service. Les enregistreurs ont fonctionné correctement sauf Briquebost et Pigaulterie qui n'ont pas fourni de données pour le second semestre.

La décharge est perceptible dès fin mars à Briquebost ; tandis que les pluies d'avril maintiennent des niveaux au-dessus de la surface jusqu'à début mai à la Pigaulterie, mi-mai au Gravier et à la Comterie. L'étiage a été moins sévère au Gravier que l'an passé, plus long à la Comterie et équivalent pour les autres sites ; la recharge est perceptible fin novembre mais le début d'hiver est assez sec.

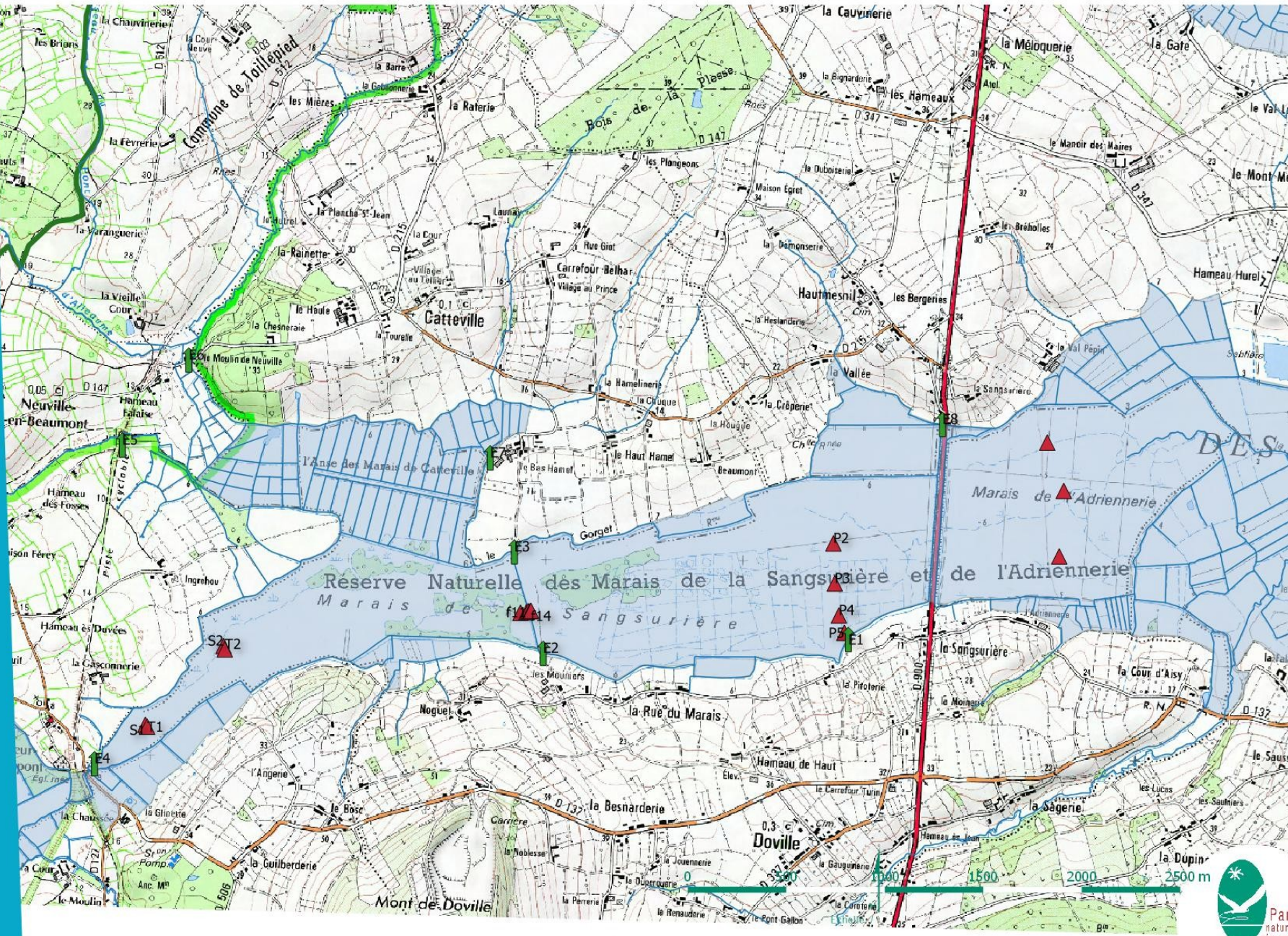


Evolution des niveaux des nappes dans quatre piézomètres autour de la Tourbière de Baupte 1/2

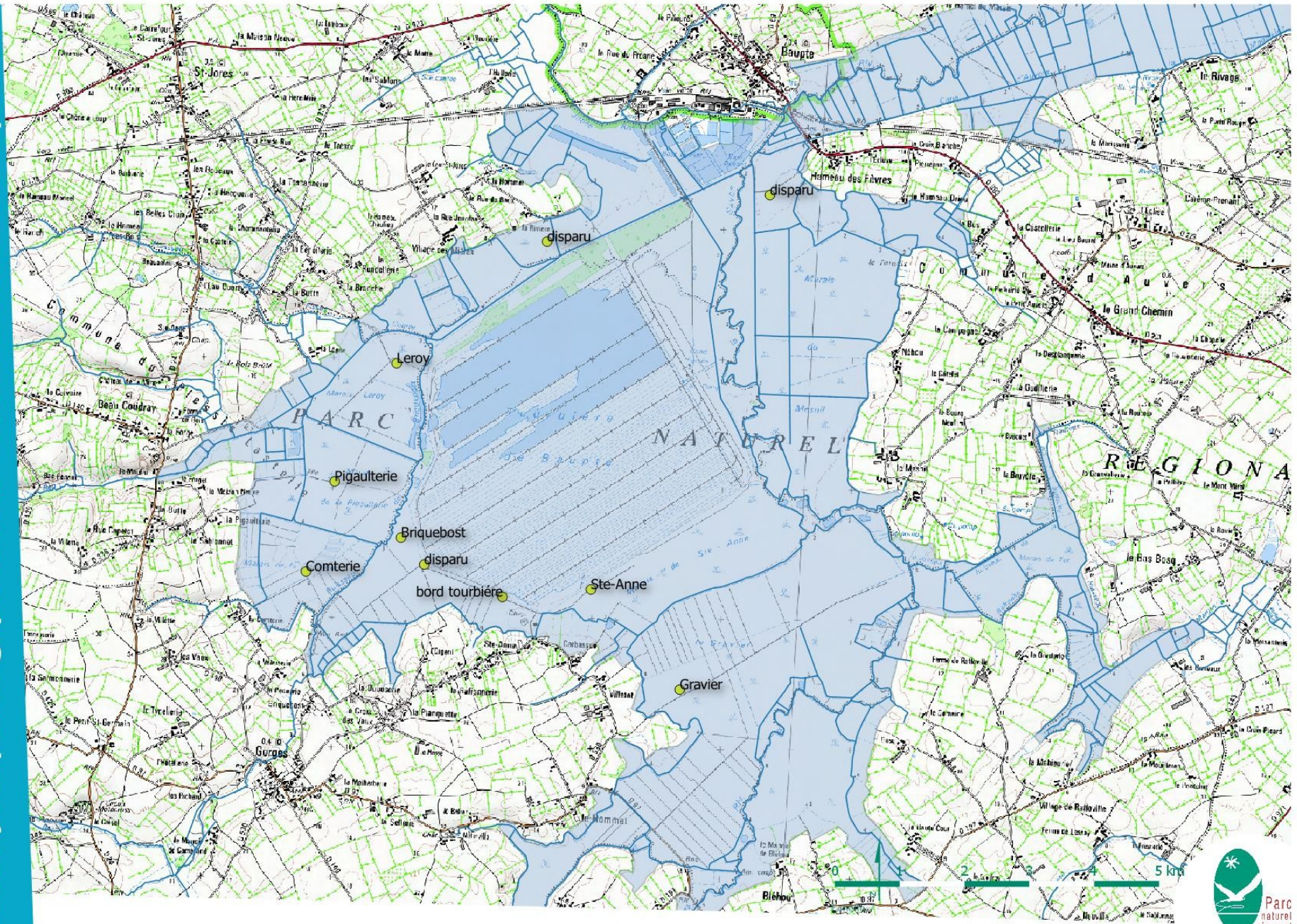


Evolution des niveaux des nappes dans quatre piézomètres autour de la Tourbière de Baupte 2/2

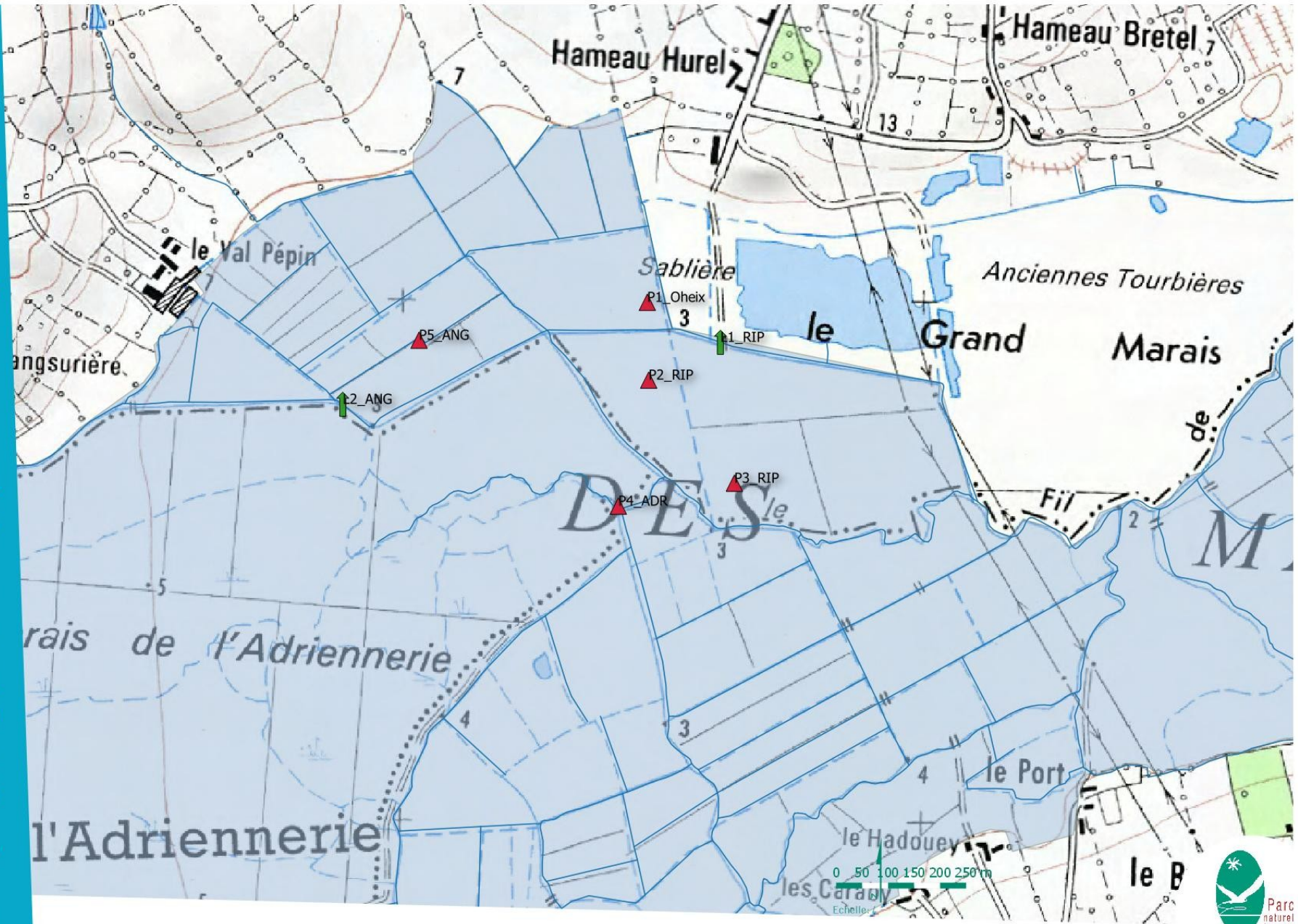
Suivi hydro-pédologique autour de la RNN sangsurièreet Adriennerie



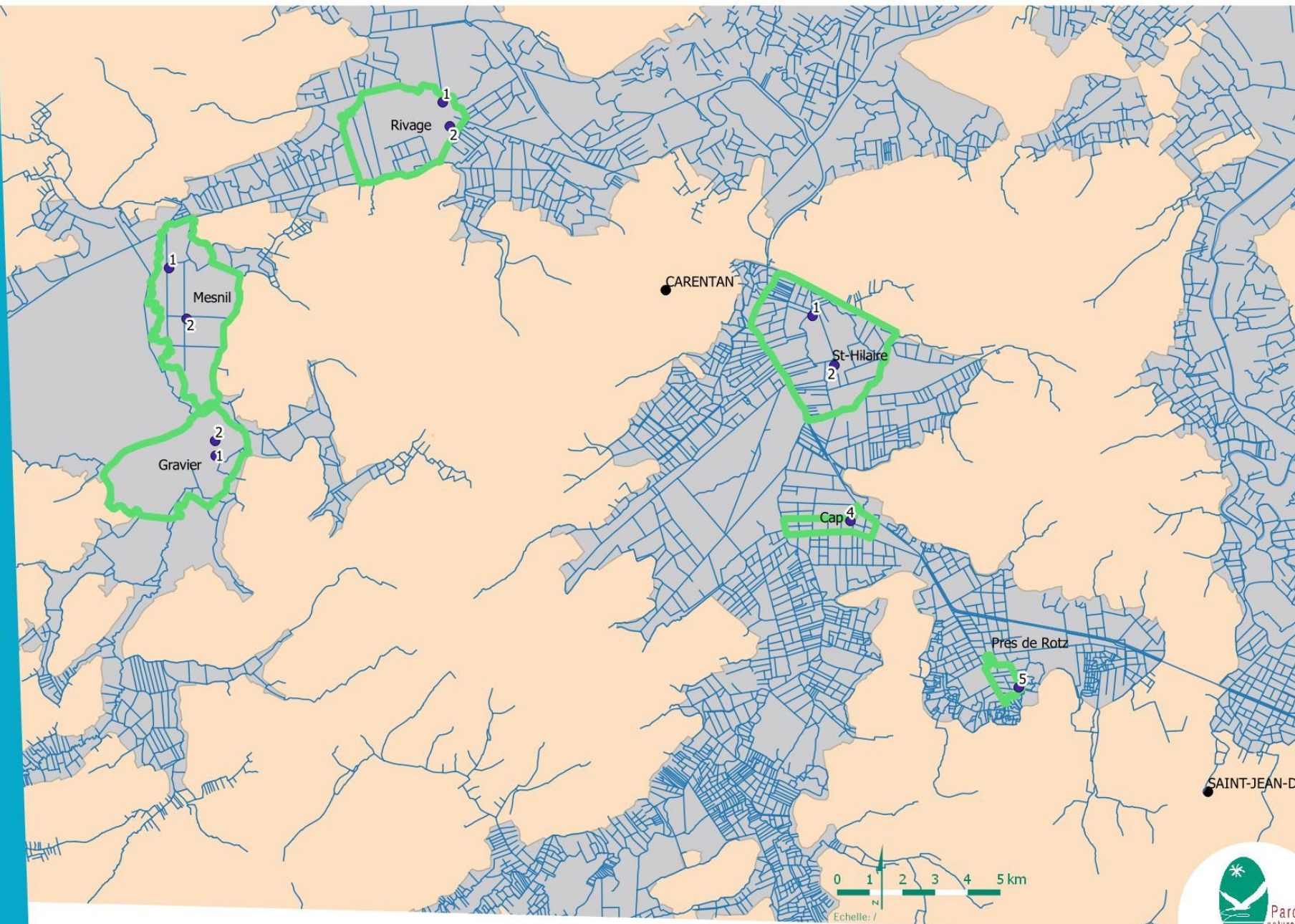
Suivi hydro-pédologique autour de la Tourbière de Baupré



Suivi hydro-pédologique autour du projet de reméandrage du Gorget



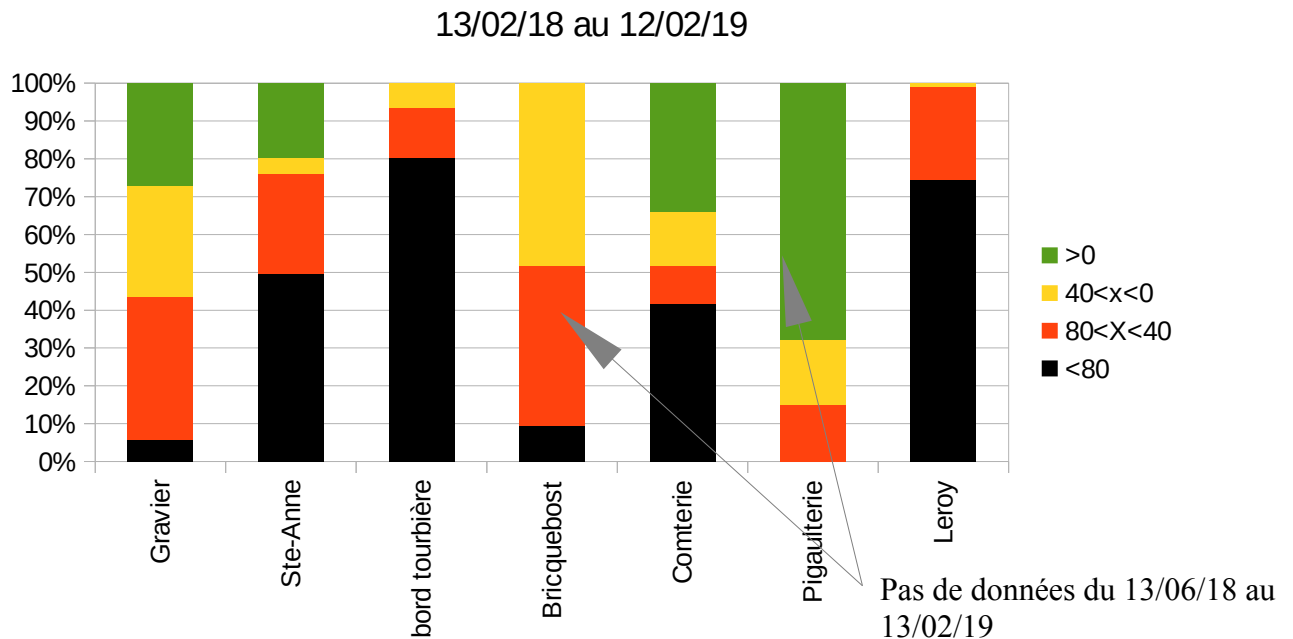
Suivi hydro-pédologique des parcelles du projet Agri'ZH



Afin d'interpréter les données piézométriques, nous considérons deux seuils issus de la littérature :

80 cm/sol : le dépassement de ce seuil impacte la conservation de la tourbe

40 cm/sol : le dépassement de ce seuil impacte la conservation des végétations à sphaignes



Période de dépassement des différents seuils dans les piézomètres autour de la Tourbière de Baupte

→ Dans le cadre du projet de reméandrage du Gorget (cf. Fiche mesure 14), un réseau piézométrique et limnimétrique a été installé autour du projet. Pour l'ensemble des dispositifs ayant fonctionné en continu depuis leur pose en mai 2016, on peut constater des niveaux hivernaux 2017-2018 plus importants qu'en 2016-17 avec de réelles submersions.

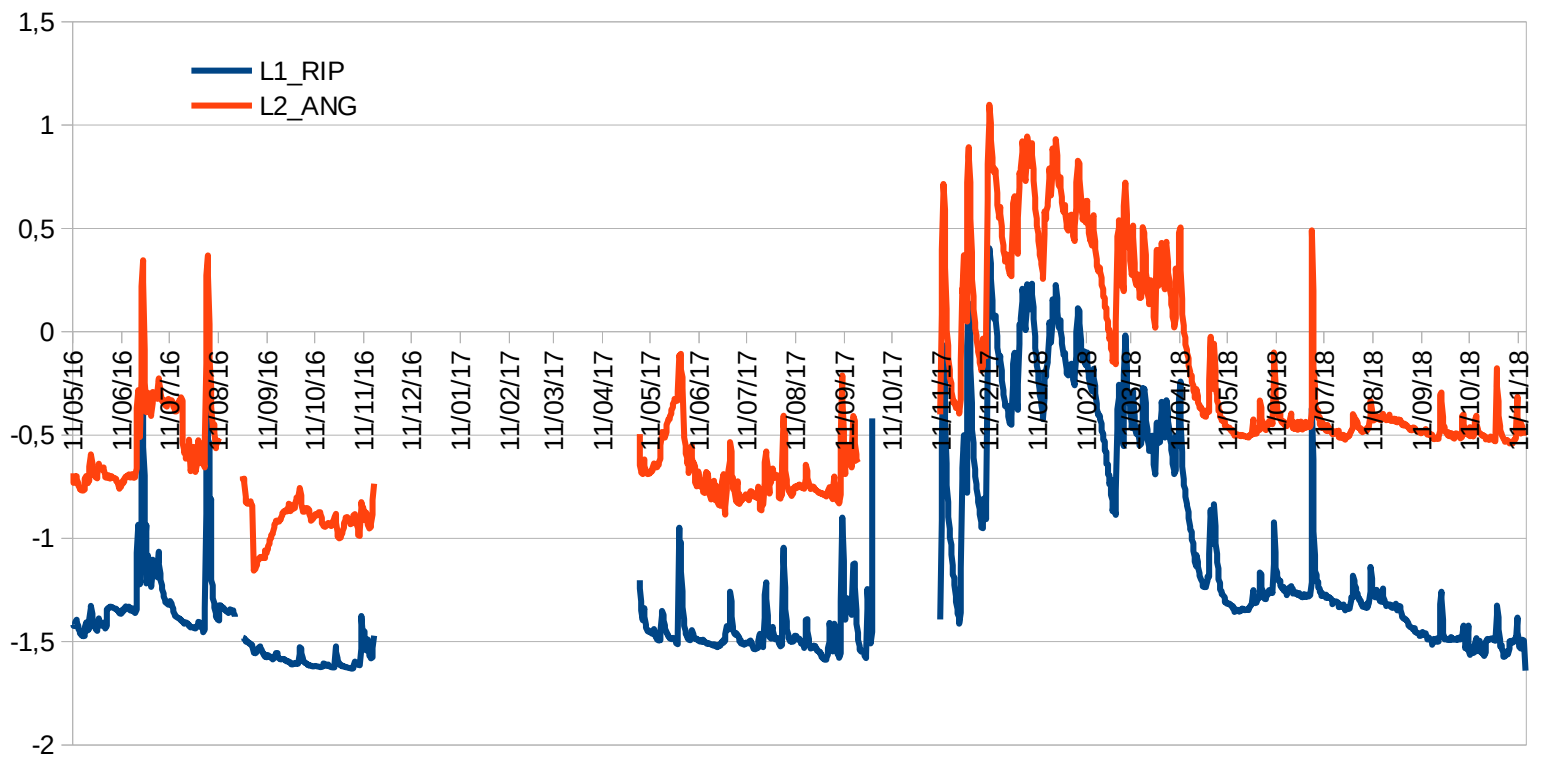
La décharge est perceptible à partir de mi-avril en lien avec la baisse des niveaux dans la rivière. Pour P2 et P3 (et dans une moindre mesure P1), cette décharge n'est cependant vraiment perceptible qu'à partir de mi-mai.

Le niveau d'étiage est équivalent à l'an passé (sauf pour P3) mais il semble avoir été moins long que l'an passé.

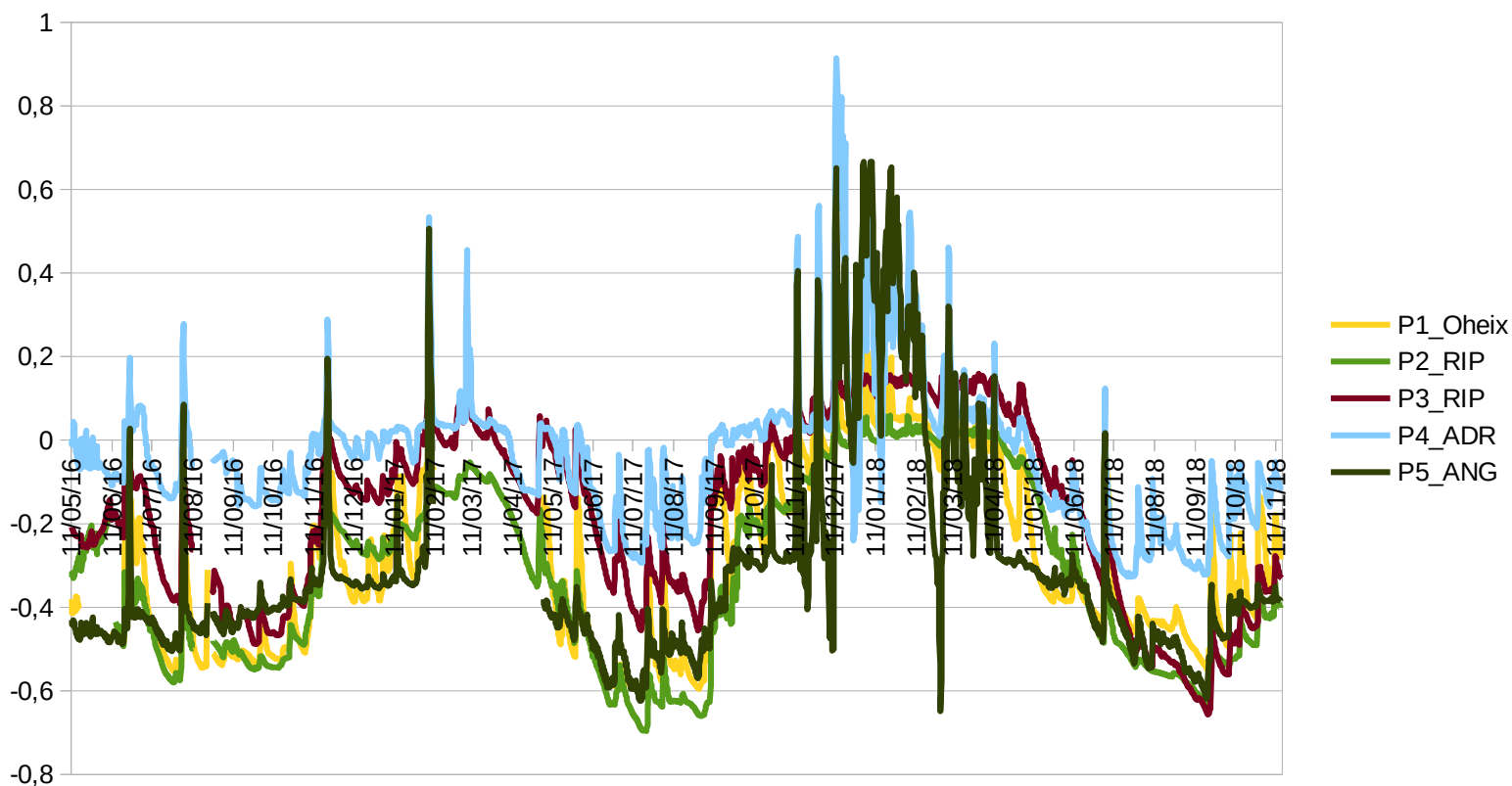
Aucun piézomètre ne dépasse le seuil de -0,8m.

Enfin, la recharge est perceptible à partir de fin septembre pour P2 et P3 et beaucoup moins marqué pour les trois autres piézomètres. Dans les rivières, le niveau poursuit sa baisse à l'automne.

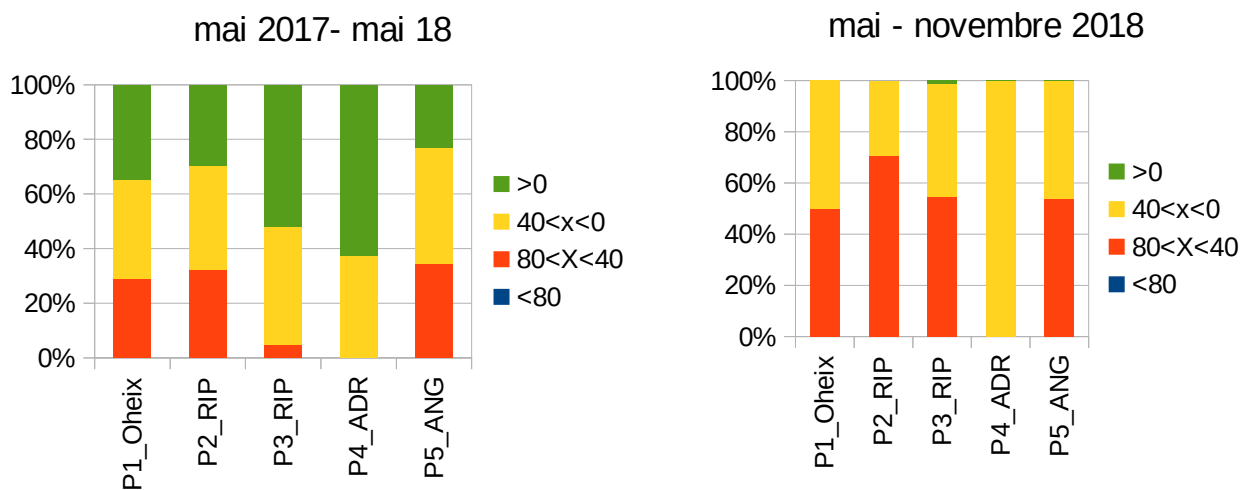
On peut aussi noter que les deux piézomètres éloignés des rivières et fossés (P2 et P3) montrent des fluctuations beaucoup plus atténuées que les trois autres.



Evolution des niveaux du Gorget (par rapport aux tabliers des ponts)



Evolution des niveaux des nappes dans les piézomètres autour du Gorget



Période de dépassement des différents seuils dans les piézomètres autour du Gorget

→ Dans le cadre du projet AgriZH (cf. Fiche mesure 29), les dix parcelles faisant l'objet d'une étude de la valeur agro-écologique ont été équipées de piézomètres.

Le piézomètre installé sur le site des marais de Cap a malheureusement disparu.

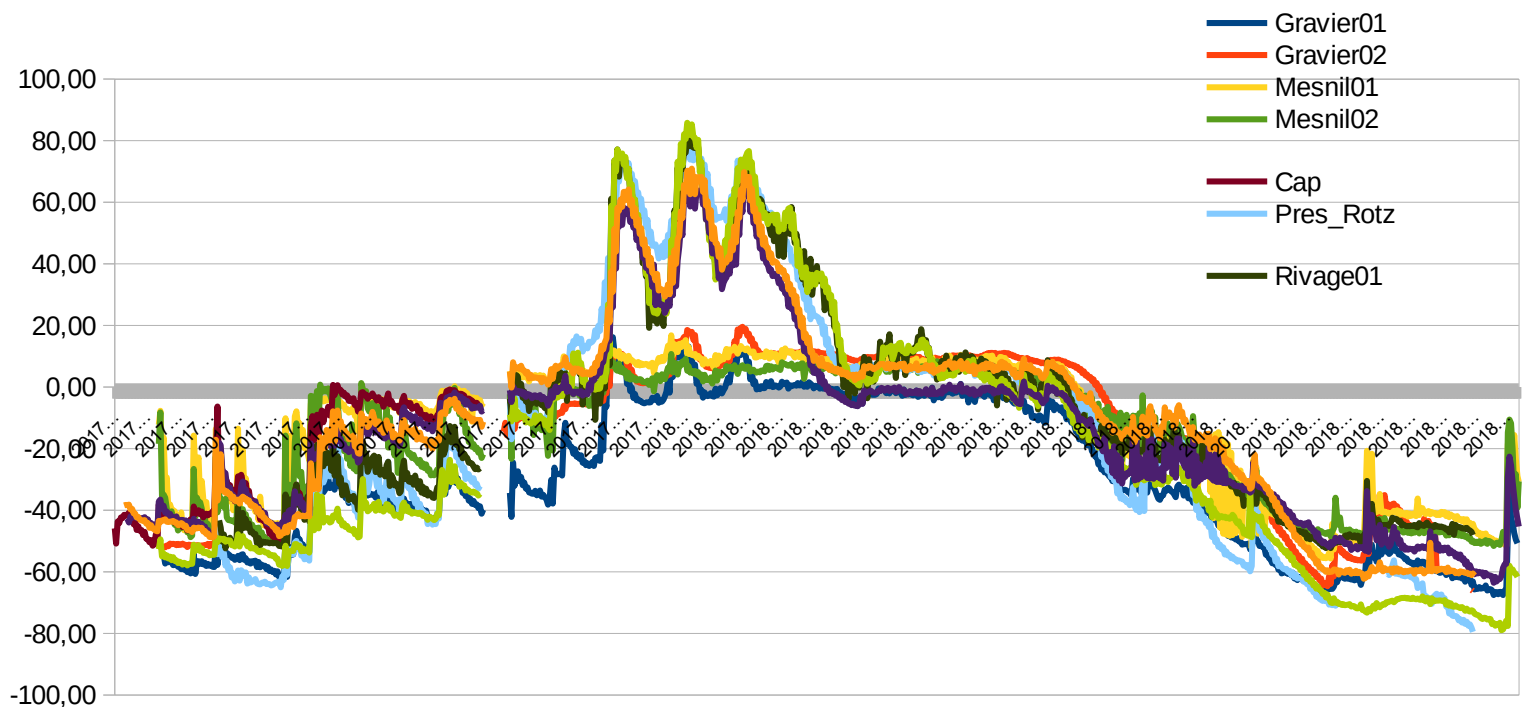
Le calendrier hydrologique présente des similarités pour les 9 sites suivis :

- recharge perceptible à partir de fin août 2017,

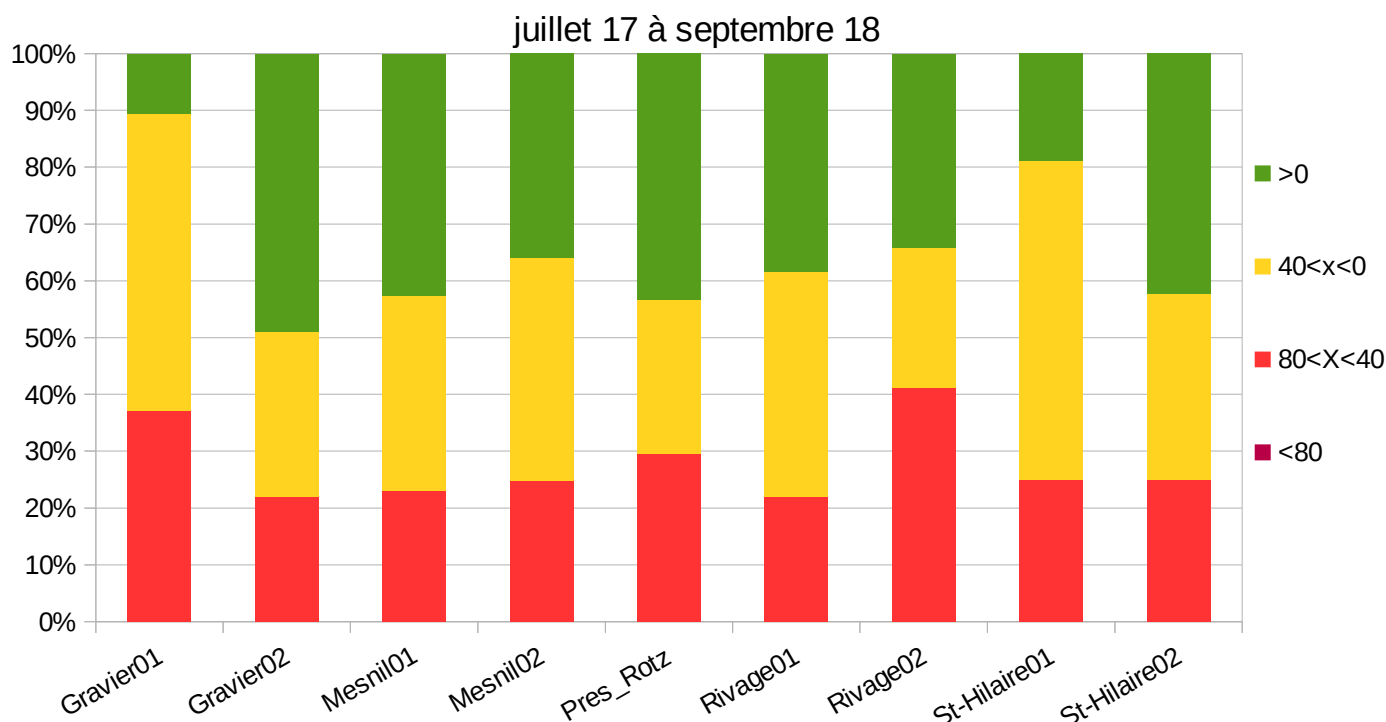
- nappe affleurante / inondation à partir de début décembre,
- décharge à partir de début mai,
- recharge à partir de fin septembre 2018.

Au titre des différences, il faut noter :

- les sites du Gravier et du Mesnil ne bénéficient pas d'inondations importantes mais simplement d'une nappe affleurante, contrairement aux autres sites qui connaissent une inondation de début décembre à fin février puis une nappe affleurante.
- L'étiage 2018 est assez marqué sur Prés de Rotz et Rivage O2 puisqu'on approche le seuil de - 80 cm (sans toutefois le dépasser).
- Des variations quotidiennes sont perceptibles aux mois de mai et juin pour Mesnil O2 et mai-juillet pour Mesnil O1. Elles pourraient être la conséquence des pompages dans la Tourbière de Baupte (qui ont lieu de nuit). L'amplitude de ces variations oscille autour de 5 cm en mai-juin et atteint plus de 10 cm en juillet (jusqu'à 30 cm!). Ces oscillations s'estompent à partir de mi-juillet. Le comportement différent des deux piézomètres est délicat à expliquer.



Evolution des niveaux piézométriques sur les 10 sites AgriZH



Période de dépassement des différents seuils sur les 10 sites AgriZH

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis « abiotiques » : 6

Nombre de suivis « travaux » : 0



Fiche mesure 32 :

Améliorer les connaissances sur les espèces

Description :

Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* :

Une seule station de baguage a été installée sur le site pour caractériser le passage post-nuptial de cette espèce cette année :

- RNR marais de la Taute (Cap) (GONm) : 5 phragmites aquatiques bagués.

Deux Phragmites aquatiques ont également été capturés lors des opérations Tarier/flavéole, hors protocole ACROLA : un aux Prés de Rotz et un au Défends.

C'est la plus mauvaise saison au Cap depuis le début du suivi en 2010.

Tarier des prés et Bergeronnette flavéole

En 2016, le GONm a entamé une étude sur l'écologie de ces deux espèces via un programme de marquage par bague colorée. Cette étude est centrée sur la RNR des marais de la Taute.

519 Tariers des prés ont été bagués générant environ 200 contrôles. Les densités s'échelonnent entre 1,2 et plus de 5 couples/10ha. Une dizaine de nids ont pu être suivis. Le taux de réussite est excellent : 80-90 % sur l'ensemble des sites suivis.

149 Bergeronnettes flavéoles ont été baguées ou contrôlées. La densité n'est élevée que sur les Défends (environ 5 couples/10ha). Le taux de réussite est supérieur à 2016 et supérieur à 50%.

Coût 2018

non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, Europe (FEADER), Etat

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces concernées : 3



Tarier des prés bagué

Fiche mesure 33 :

Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise

Description

Des opérations de mise en défens des toiles communautaires ont été mises en place sur les principales stations de l'espèce en collaboration avec les exploitants agricoles.

Cela permet de préserver les toiles de leur destruction par la fauche. Les toiles se déplaçant d'une année sur l'autre, les exclos bougent de la même manière, permettant ainsi leur entretien et un bon développement de la Succise.

En 2018, 115 toiles ont été mises en exclos sur l'Adriennerie. En y ajoutant celles situées dans les parcelles non fauchées cette année, c'est 60% de la population qui est ainsi protégé.



Ponte de Damier de la Succise

Coût 2018

Non évalué

Financement

Etat (dotation RNN)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 1



Fiche mesure 34 :

Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise

Description

La Sablière de Selsoif riveraine de la population de l'Adriennerie doit dans le cadre de ses mesures compensatoires mettre en œuvre une gestion favorable au Damier de la Succise sur des parcelles situées entre l'Adriennerie et la sablière. Ces parcelles ont été choisies car la reproduction du papillon y a été observée entre 2003 et 2006. Trois modalités sont testées sur des placettes d'environ 1000 m² :

- fauche haute (8 à 10 cm),
- fauche très tardive (fin d'été),
- fauche une année sur deux.

En 2018, des adultes ont à nouveau été repérés en vol sur le site. Toutefois, aucune ponte n'a pu être détectée.

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 1

Surface : non renseigné



Fiche mesure 35 :

Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte

Description

Etude de dangers des systèmes d'endiguement de la côte Est

Fin décembre 2018, seules 3 ASA de la côte Est du Cotentin (ASA de Ravenoville, ASA de Foucarville et ASA de Saint Germain de Varreville), l'ASA des bas fonds de la Douve et l'ASA de Gefosse Fontenay, Grandcamp-Maisy ont fait un retour et donné accord au prestataire pour transmettre les études de dangers (EDD) les concernant à la DREAL pour

visa. 3 EDD ont donc été déposées (sur un total de 10). Pour toutes les autres structures, le prestataire n'a pas eu de nouvelles des gestionnaires.

A noter qu'en retour, la DREAL n'a pas encore fait de retour ou validé le contenu des 3 EDD transmises.

Face au peu de réactivité des différents gestionnaires, la Communauté de Communes Baie du Cotentin a proposé mi janvier 2019, de déposer à la DREAL l'ensemble des EDD.

Diagnostic du cordon dunaire en érosion sur le secteur d'Utah Beach

Suite à l'étude réalisée en 2017, la collectivité a pour l'instant pris le parti de renouveler ses opérations régulières de rechargement en sable au droit du musée et des sites en érosion limitrophes (hors site Natura 2000). Les travaux de plus fortes envergures (brise lame, épis longitudinaux et/ou transversaux...) n'offrant pas de garanties de résultats et étant très onéreux.

De nouveaux travaux de rechargement en sable et pose de ganivelles ont donc été prévus sur le secteur d'Utah Beach. Un dossier d'aide (AFIFT) a été déposé en fin d'été 2018 à la DDTM.



Dunes d'Utah-Beach (hors site Natura 2000)

Projet "Notre littoral demain – Côte Est Cotentin »

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, avec l'appui du Parc, ont lancé en septembre 2017 pour 2 ans, le projet

«Notre Littoral... Demain? Côte Est Cotentin».

Avec l'appui de 2 prestataires, cette démarche associe lors d'ateliers de concertation les acteurs de cette frange littorale (élus, habitants, usagers du littoral...).

Elle doit permettre d'élaborer une stratégie concertée de gestion durable de la côte Est du Cotentin dans la perspective du changement climatique et de hausse du niveau marin.

Depuis le lancement de cette démarche en juin 2017, 5 ateliers de concertation ont été organisés :

Sur la base des résultats des ateliers de concertation, les résultats de l'étude seront formalisées dans un document final « Stratégie de gestion durable de la bande côtière » du territoire, reprenant le diagnostic, les enjeux, les choix de scénarios retenus, la présentation du programme d'action ainsi qu'un atlas cartographique, la planification envisagée en fonction des pas de temps, les aspects financiers (tant en matière d'investissement que de fonctionnement).

Le fruit de ces échanges est attendu en 2019.

Coût 2018

Non évalué

Financement

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 8



Fiche mesure 36 :

Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral

Description

Plusieurs suivis de la zone côtière sont dorés et déjà mis en oeuvre par différentes structures :

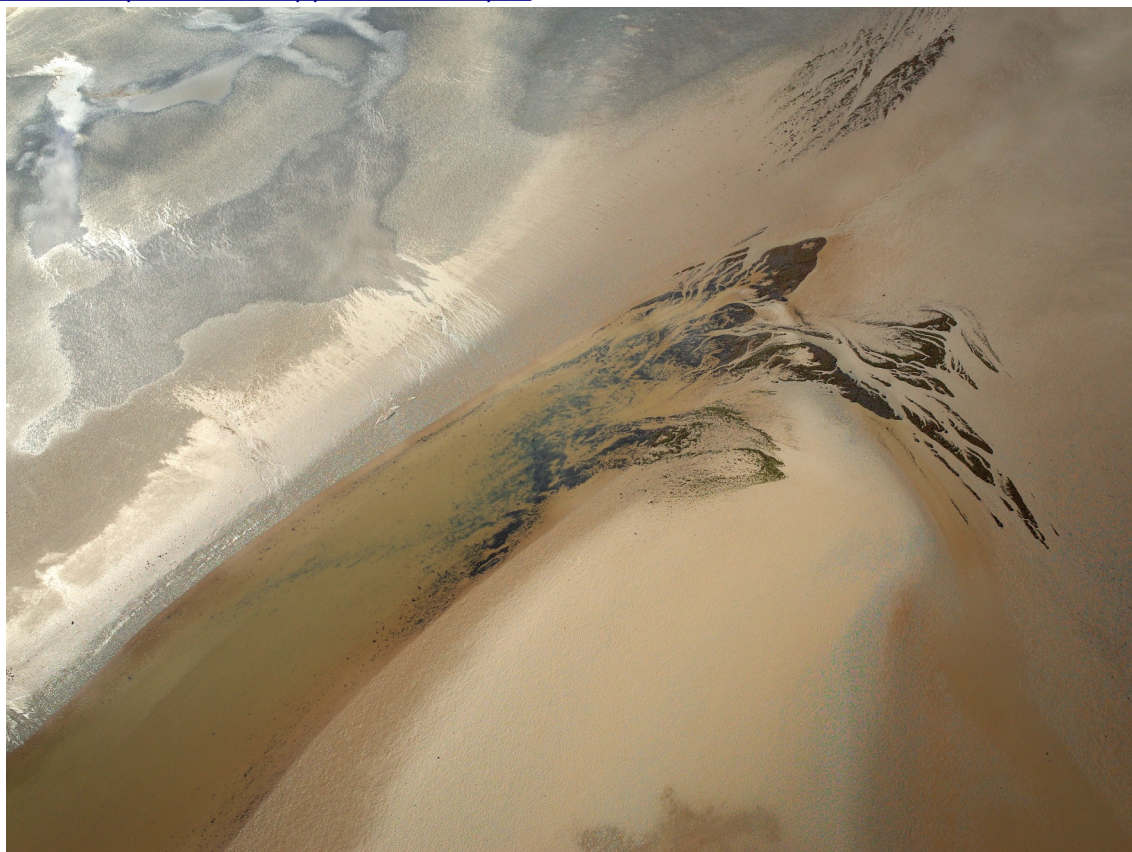
- ✓ Phoque veau-marin et limicoles côtiers par le PNR,
- ✓ Faciès biomorphosédimentaires par le PNR et le GEMEL,
- ✓ profil sédimentaire des plages par le CREC (pour le Conseil Départemental de la Manche) a fonctionné de 1996 à 2011 ; un programme de suivi topographique de la bande littorale par laser aéroporté (Lidar) a été initié en 2017 de la baie du Mont-Saint-Michel à la frontière belge (SHOM/ROLNP).
- ✓ Réseau de surveillance dans la cadre de la Directive Cadre sur l'Eau :
 - phytoplancton (Réseau d'Observation et de Surveillance du Phytoplancton et de l'Hydrologie dans les eaux littorales - IFREMER),
 - macroinvertébrés benthiques (REseau BENThique - IFREMER)

- poissons (IRSTEA)
- Chimie de l'eau (Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du littoral- IFREMER)...

Dans le cadre du Réseau de surveillance dans la cadre de la Directive Cadre Stratégique Milieu marin, ces suivis doivent être repris et complétés. Treize programmes sont actuellement en cours de déploiement :

- ✓ oiseaux,
- ✓ mammifères marins – tortues marines,
- ✓ poissons – céphalopodes,
- ✓ habitats benthiques et intégrité des fonds marins
- ✓ habitats pélagiques
- ✓ espèces non indigènes
- ✓ espèces commerciales
- ✓ eutrophisation
- ✓ changement hydrographique
- ✓ contaminants
- ✓ questions sanitaires
- ✓ déchets marins
- ✓ bruit sous-marin.

http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20150508_pds_mmn_approuve_web.pdf



baie des Veys

L'évaluation de l'état écologique des eaux marines constitue une obligation communautaire au titre de la DCSMM. Le travail de production scientifique à la base de cette évaluation de

l'état des eaux marines (analyse des données, calculs, rédaction de rapports scientifiques) s'est tenu de janvier à octobre 2017. Il a mobilisé de nombreux organismes scientifiques et techniques : Ifremer, UMS Patrinat, CNRS, UMS Pelagis, BRGM, SHOM, ANSES, Cèdre, UBO.

La version finale de l'évaluation des pressions et de l'état écologique des eaux marines a été mise à disposition des DIRM en juillet. Sur la base du calendrier prévisionnel, elle devrait être notifiée à la Commission avec plusieurs mois de retard entre juin et septembre 2019 (date de notification prévue par la Directive : 15 octobre 2018).

Coût 2018

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence Française de la Biodiversité, Conseil Régional, Conservatoire du Littoral, Etat, IFREMER...

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis : 8



Fiche mesure 37 :

Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

Description

Suite à une première opération effectuée en 2016, des panneaux d'information « saisonniers » spécifiques aux gravelots (17 au total) ont été installés sur les hauts de plage au niveau des accès, entre Lestre et Saint-Germain-de-Varreville. Ces installations sont validées par un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine public maritime, délivré par la DDTM-Manche, après avis consultatif des communes.

Pour la première fois cet arrêté est pluriannuel, établi pour 5 ans et concerne la période du 10 avril au 15 août.

Cette saison, l'ONCFS a aussi débuté une campagne d'information et de verbalisation auprès des conducteurs de tracteurs de mise à l'eau des bateaux, qui circulent et stationnent sur le domaine public maritime sans autorisation.

Ces opérations semblent porter leurs fruits si l'on compare la situation des saisons passées, le début puis le cours de saison 2018.

Le contrat Natura 2000 visant la canalisation de la circulation automobile sur une portion de littoral, déposé par la commune d'Aumeville-Lestre fin 2016 a pu être exécuté cette année. Les travaux de l'entreprise Clovis Vaultier ont été réalisés entre le 28 mai et le 19 juin.



Mise en place des plots avec câblage souterrain

Coût 2018

10 059 €

Financement

Etat, Europe (FEADER), Commune d'Aumeville-Lestre

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 1

Linéaire de côte concerné : 500 m



Fiche mesure 38 :

Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral

Description

Le protocole suivant est mis en œuvre depuis plusieurs années sur le littoral de la côte Est (15,5 km sur 19 km de plage totaux) :

- ramassage complet après la marée d'équinoxe de printemps,
- pendant le printemps et l'été, ramassage des macro-déchets d'origine humaine uniquement, sans passage sur le haut de plage.

Depuis l'an passé, des ramassages hivernaux sont également programmés.

Sur les herbues de Ste-Marie du Mont, 5,5m³ de déchets ont été collectés. 64,2 m³ ont été ramassés sur les plages de la Communauté de Communes Baie du Cotentin cette année ; soit au total plus du double de l'an passé.



Nettoyage de plage

- Bien qu'en augmentation de plus de 7 tonnes par rapport à l'année dernière, les déchets conchylicoles (élastiques massivement, poches, palettes, films...), ne représentent plus qu'un tiers des déchets contre près de la moitié l'année passée.
- Les déchets ménagers cumulés représentent près d'un tiers des déchets, soit près de 20 m³, et sont, là aussi, multipliés par 3, par rapport à l'année dernière. Cette catégorie est cependant toujours dominée par les emballages plastiques.
- Les déchets dits "autres" (encombrants, remarquables, toxiques, seringues...), qui avaient régulièrement beaucoup diminués les années précédentes, sont multipliés par 4 cette année et représentent quand même 6% des déchets au total.
- Enfin, et en très forte augmentation par rapport aux années précédentes, près de 38 % (26 m³) sont issus de la pêche et de la plaisance (filets, cordages, gants, casiers...).

Pour le linéaire de l'ancienne Communauté de Communes de la région de Montebourg, (intégrée à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin) nous n'avons pas pu récupérer les données sur les quantités de déchets récoltées.

Coût 2018

Donnée complète non récoltée

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de côte concerné : 15,5 km



Fiche mesure 39 :

Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral

Description

Pas de nouvelles acquisitions en 2018 pour le Conservatoire du Littoral dans le site. Aucune acquisition n'a été réalisée par le Conseil Départemental de la Manche sur le site de l'ENS des dunes d'Aumeville-Lestre et Crasville.

Coût 2018

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Surface acquise : 0 ha



Fiche mesure 40 :

Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)

Description

SAGE Douve-Taute :

Le programme d'actions « zones humides, agriculture et territoires » du SAGE a été initié avec notamment la mise en place de nouvelles MAEC zones humides « amont ». Les cahiers des charges proposées s'articule autour de trois thèmes : reconversion de parcelles humides cultivées en surface en herbe, suppression ou limitation de la fertilisation et maîtrise du chargement et de la période de pâturage. 141 agriculteurs se sont engagés (23% des exploitations éligibles) sur 1170 ha de zones humides « amonts » concernés (37% des zones humides éligibles) pour une surface agricole engagée de 1670 ha (38% de la SAU éligible).

956 ha bénéficient d'un contrat sans fertilisation et 28 ha pour la remise en herbe. Cette campagne MAEC mobilise 1 568 000 € d'aide sur les 5 ans d'engagement.

Un projet de mise en place d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur les bassins

versants de la Baie des Veys a été initié en co-animation avec le SAGE Vire. Sur ces bassins versants, 11 acteurs de l'eau se sont engagés en juillet 2018 dans le cadre d'une convention partenariale, à travailler ensemble, au delà des découpages administratifs et des différences structurelles et organisationnelles, à la mise en œuvre d'une gestion concertée du grand cycle de l'eau.

Ce cadre partenarial vise à :

- développer les échanges entre acteurs de ces bassins versants
- dresser un état des lieux (actions, organisations, moyens...)
- travailler à la coordination et l'optimisation des actions à mener
- identifier les axes d'amélioration des connaissances, les besoins de coopération renforcée, voire de mutualisation et d'accompagnement
- etc.

Coût 2018

Non évalué

Financement

Collectivités, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui

Évaluation des incidences des projets

Il s'agit ici de faire état des projets ayant un impact potentiel ou avéré sur les sites et particulièrement ceux soumis à évaluation Natura 2000. Le Parc a été consulté sur les projets suivants :

- ✓ Extension tour de séchage (Union Coopérative Laitière Isigny-Ste-Mère)
- ✓ Renouvellement carrière du Mont de Doville (SNC Neveux et Cie)
- ✓ Abattoir et atelier de découpe à Méautis (Communauté de communes de la Baie du Cotentin)
- ✓ Extraction sédiments parcs à huîtres baie des Veys (Comité régional Conchylicole)
- ✓ Déplacement de poste de tir : 8 dossiers,
- ✓ Course à pied (Comité des fêtes de Ravenoville),
- ✓ Course à pied (Les Marathonniens d'Isigny sur Mer),
- ✓ Confortement voie ferrée à Montmartin en Graignes (SNCF)

Suivi des mesures compensatoires

Projet	Principaux engagements sur les sites Natura 2000	Etat d'avancement
RN 174	Acquisition et gestion conservatoire de 30ha de marais	Soldé
THT Cotentin-Maine	Enfouissement HT Alerie-Terrette	Soldé
	Enfouissement HT Périers-Terrette	Soldé
Sablière de Selsoif	Fauche expérimentale en faveur du damier de la Succise	Mise en oeuvre
Tourbière de Baupte	Mise en œuvre d'une remontée progressive des niveaux d'eau	Mise en oeuvre
	Modelage de berges diversifiées	
	Création d'ilots	
	Mise en place d'au moins deux radeaux flottants	
Extension usine Isigny/Ste-Mère 1	Création d'une mare	Pas d'informations
	Implantation d'une bande enherbée en bordure du site	
Extension usine Isigny/Ste-Mère 2	Création d'une mare	Mise en oeuvre
	Décapage d'un remblais	

Récapitulatif budgétaire 2018

Intitulé	Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Budget	Financeurs
Contractualisation MAEC (somme des contrats en cours)	CRN	PNRMCB	1 572 096 €	AESN/FEADER
Fauche cladiaie Sangsurière (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	36 434,00 €	MTES/FEADER
Curage de mare RNNDB (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	2 390,40 €	AESN/FEADER
Travaux ENS Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	12 778,00 €	AESN/FEADER
Autres travaux ENS ponts d'Ouve	PNRMCB	entreprise	2 514,00 €	AESN/CD50/CRN
Travaux RNNDB	PNRMCB	entreprise	29 194,00 €	CELRL
Travaux RNR Taute	GONm	entreprise	3 644,00 €	CRN/FEADER
Travaux Pré du Commun	CEN-NO	entreprise	440,00 €	MTES
Travaux ENS Aumeville	CD 50	entreprise	10 195,00 €	CD 50
Travaux ENS Auxais	CD 50	entreprise	13 361,10 €	CD 50/DREAL
Travaux canalisation automobile Aumeville-Lestre (contrat Natura 200)	Commune	entreprise	10 059,00 €	MTES/FEADER
Travaux ENS Roselière des Rouges-Pièces	CD 50	entreprise	8 179,20 €	CD 50/DREAL
Nettoyage de plages	CCBC	entreprise	6598 €	CCBC/AESN
Nettoyage de plages	CAC	entreprise	Non renseigné	CAC/AESN
Entretien courant remises anatisés	FDCM, SyMEL, PNRMCB	/	Non renseigné	AESN/MTES/CD50/SyMEL
Entretien réseau AS	AS	entreprise	249 768,00 €	AS/AESN
Lutte collective Ragondin et rat musqué	FDGDON	/	Non renseigné	AESN/CD50/collectivités
Lutte Crassule de Helms et Jussie	SV	entreprise	41 172,00 €	AESN
Lutte Myriophille du Brésil (amont)	CEN-NO	/	Non renseigné	AESN/FEADER/CRN/Nature&Découvertes
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	PNR MCB	45 549,20 €	AESN/FEADER
Cartographie de la végétation des marais phase 2	PNRMCB	entreprise	151 407,00 €	AESN/FEADER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	BE	7 260,00 €	MTES/FEADER
Suivi habitats biomorphosédimentaires	PNRMCB	GEMEL	21 000,00 €	AESN/FEADER
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	/	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50	/	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	GONm	24 720,00 €	AESN/CRN

Programme d'action prévisionnel 2019

Intitulé	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Budget	Financeurs
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	PNR MCB	47 445,00 €	47445
Fauche cladiaie Sangsurière(contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	28 458,00 €	MTES/FEADER
Coupe de rejets de ligneux dans la cladiaie (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	11 242,00 €	MTES/FEADER
Entretien de mare et fossé (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	3 382,00 €	MTES/FEADER
Entretien clairière Roselière Rouges-Pièces	Commune	entreprise	5 000,00 €	AESN/FEADER
Entretien réseau de fossés création ouvrage hydraulique, RNR Taute,	GONm	entreprise	7 720,00 €	AESN/CRN/FEADER
Entretien réseau de fossés RNN Beauguillot	PNRMCB	entreprise	2 385,00 €	MTES/FEADER
Entretien mares RNN Beauguillot (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	2520€	AESN/FEADER
Travaux ENS des Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	entreprise	2 193,00 €	AESN/FEADER
Restauration ENS Auxais/Roselière des Rouges-Pièces	CD50	entreprise	5 000,00 €	MTES/CD50
Entretien réseau AS	AS	entreprise	250 000 €	AS/AESN
Lutte collective Ragondin et rat musqué	FDGDON	/		AESN/CD50/collectivités
Lutte Myriophille du Brésil	Ent. CARGILL, AS Douve	/	?	CARGILL/AESN
Lutte Crassule de Helms	SV	/		?
Lutte jussie	SV	/	42000 €	?
Nettoyage de plages	CAC/CCBC		?	AESN
Entretien courant remises anatisés	FDCM, SyMEL, PNRMCB	/	?	AESN/MEDDE/CD50/SyMEL
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	entreprise	7 260,00 €	MTES/FEADER
Suivi habitats biomorphosédimentaires	PNRMCB	entreprise	9 000,00 €	AESN/FEADER
Etude régime alimentaire Phoque	PNRMCB		6 180,00 €	AFB/FEADER
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50		?	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	/	?	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi limicoles côtiers et anatisés	PNRMCB	régie	/	MTES
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	GONm	30 840,00 €	AESN/FEADER
Etude bioacoustique butor	PNRMCB	entreprise	5625 €	AESN/FEADER
Acquisitions Utah Beach	CELRL	/	?	CELRL
Acquisitions ENS Aumeville/Auxais/Roselière des Rouges-Pièces	CD50	/	?	CD50
Panneaux d'information phoque veau-marin	PNRMCB	entreprise	136,00 €	AESN/FEADER
Fiche technique	PNRMCB	entreprise	518,00 €	AESN/FEADER

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie, **AS** : Association Syndicale de Bas-Fonds, **CAC** : Communauté d'Agglomération Le Cotentin, **CCBC** : Communauté de Communes de la Baie

du Cotentin, **CD** : Conseil Départemental, **CELRL** : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, **CEN-NO** : Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest, **CRN** : Conseil Régional de Normandie, **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, **ENS** : Espace Naturel Sensible, **FDCM** : Fédération Départementale des chasseurs de la Manche, **FDGDON** : Fédération de défense contre les Organismes Nuisibles, **FDPPMA** : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, **FEADER** : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural, **FPNF** : Fédération Nationale pour la Pêche en France, **GEMEL** : Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux, **GONm** : Groupe Ornithologique Normand, **MAEC** : Mesure AgroEnvironnementale et Climatique, **MTES** : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, **PNRMCB** : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, **RNR** : Réserve Naturelle Régionale, **SV** : Syndicat pour la Vire, **SyMEL** : Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche

Crédits photo : Thomas BIERO, Emmanuelle BOUILLON, Alain CHARTIER, Manuel CHRETIENNE, Thomas CHEYREZY, Emmanuel CORRE, Maêva DUFOUR, Jean-François ELDER, Nicolas FILLLOL, Maurice GUERARD, Anthony HEROUARD, Adelaïde LIOT, François LEVALET,